

- Un éditorial de Paul Sauriol: le métro de la Communauté urbaine de Montréal. (page 4)
- Journée d'étude, jeudi, à Québec: l'UCC veut radicaliser son action. (page 3)
- Allstate obtient une injonction muselant l'APA et son président, Philip Edmunston. (page 3)

Possibilité de chutes de neige locales en fin de journée. Max. 32.

Québec rompt les négociations avec la CEQ

'Le classement n'est pas négociable'

par Gilles Provost

"Il n'est pas question de négocier le classement des enseignants", a déclaré hier le ministre de l'éducation, M. Guy Saint-Pierre.

"C'est la responsabilité du ministère de l'éducation de reconnaître officiellement la valeur des diplômes qu'il décerne et leurs équivalences, a-t-il poursuivi. Dans ces conditions il est urgent de se dégager du contexte des relations de travail."

Le ministre a aussi rappelé, comme son collègue de la fonction publique, M. Jean-Paul L'Allier, que le gouvernement est prêt à rembourser tous les salaires qui ont été déduits aux enseignants déclassés et à annuler les conséquences salariales des déclassements qui n'avaient pas été prévus avec précision dans la convention collective.

Par contre, le président de la Corporation des enseignants du Québec, M.

Yvon Charbonneau, a réaffirmé hier au Devoir que les professeurs veulent négocier les deux éléments qui servent à déterminer leur salaire, soit l'échelle salariale elle-même et le classement des enseignants.

Les enseignants réclament aussi "la scolarité garantie", c'est-à-dire l'abolition de tous les déclassements et le retour à l'évaluation la plus favorable prévue dans les dernières conven-

tions collectives. A ce sujet, la vice-présidente de la CEQ, Mlle Micheline Sicotte, a déclaré hier que la CEQ serait disposée à étudier les injustices possibles si le gouvernement acceptait l'objectif global.

Pour l'instant, le gouvernement refuse totalement l'idée de la scolarité garantie. "Cela voudrait dire, a expliqué M. Saint-Pierre, que l'on maintiendrait les injustices actuelles. Avec des quali-

fications égales, un enseignant serait évalué à 13 ans de scolarité dans l'ensemble de la province, à 14 ans à Québec et à 15 ans à Montréal."

Fidèles à cette position, les négociateurs patronaux n'ont fait hier que des concessions mineures et ont rompu ensuite les négociations sous prétexte que les enseignants avaient repris leurs débrayages et leurs moyens de pression.

La CEQ a violemment dénoncé cette

façon d'agir en rappelant que la partie patronale savait très bien, samedi dernier, que la trêve ne se poursuivait pas cette semaine. Pourtant, a précisé M. Charbonneau, on n'avait pas posé de conditions à la poursuite des négociations.

Les négociateurs patronaux ont proposé aux enseignants de reprendre tout le classement des professeurs sur la base

Voir page 2: Le classement

La grève tournante s'étend à l'extérieur de Montréal

par Gérald LeBlanc

La campagne de débrayages rotatifs, qui s'est intensifiée hier à Montréal, atteint maintenant Ville Laval et la Rive Sud et il semble que les enseignants du reste de la province emboîteront le pas sous peu.

Si, afin d'éviter l'illégalité, l'Alliance et la CEQ ont rejeté toute idée de grève générale, ils n'en continuent pas moins d'intensifier leurs efforts pour provoquer des débrayages rotatifs à la grandeur de la province.

Quelque 1.600 enseignants de la région métropolitaine étaient hier en journée d'étude, entraînant ainsi la ferme-

ture de 55 écoles de la CECM et privant plus de 30.000 élèves de leurs cours.

L'escalade se continue aujourd'hui avec le débrayage de 2.200 professeurs, la fermeture de 75 écoles et un jour de congé pour 45.000 étudiants.

A Ville Laval, environ 700 enseignants ont débrayé hier et plus de 2.000 le feront aujourd'hui. Les régionales Maisonneuve, Mille-Îles et Duvernay, ainsi que deux écoles secondaires à Deux-Montagnes seront ainsi totalement ou partiellement paralysées.

Un ralliement de groupes d'enseignants de toute la région métropolitaine

est prévu pour 13h30 cet après-midi au centre commercial de Duvernay. Les manifestants se dirigeront ensuite vers les bureaux de la Commission scolaire de Duvernay-les-Ecours pour protester contre l'injonction émise la semaine dernière. M. Matthias Rioux sera de la partie et adressera la parole aux enseignants.

Sur la Rive Sud, une vingtaine de membres de la Fédération des enseignants de Champlain (FEC) occupent depuis hier les bureaux de l'Association diocésaine des commissions scolaires de

Voir page 2: La grève

Le ministre l'Allier

Québec ne songe pas à des mesures d'exception, du moins pour l'instant

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Tout en écartant pour l'instant toute menace de loi d'exception ou d'injonctions pour forcer les enseignants à reprendre le travail, le ministre de la fonction publique a déclaré hier que la situation était "grave" et que le gouvernement n'a pas l'intention de la laisser pourrir indéfiniment.

M. Jean-Paul L'Allier a rendu publiques, au cours d'une conférence de presse, les offres de la partie patronale aux corporations d'enseignants et visant à résoudre le problème de la classification. Mais ces offres n'ont pas été discutées hier, le gouvernement maintenant son préalable du "retour à la normale".

Or, les grèves rotatives et journées d'études ont repris de plus belle, lundi, à la suite de la "trêve" de lundi et deux jours de discussions en fin de semaine.

"La situation actuelle nous apparaît

comme étant grave, a dit le ministre, parce qu'elle met en cause plus que jamais la nature même des principes sur lesquels sont basées les relations de travail au Québec."

M. L'Allier estime que les offres patronales répondent aux principaux motifs qui ont amené les enseignants à briser leur contrat de travail en vigueur jusqu'à la fin de juin. "Il est absolument impossible de concevoir d'autres façons de régler ce problème que par une négociation de bonne foi, que nous sommes prêts à entreprendre à tout instant, à la condition que nous avons déjà exposée."

La partie patronale, a-t-il ajouté, ne veut pas être légaliste — elle le pourrait — mais équitale et agit "de la seule façon positive possible".

"Il faudrait bien qu'on en vienne à

se rendre compte un jour que ce n'est pas en cherchant des prétextes et en modifiant en cours de route les objectifs, notamment dans le cas présent, que l'on réussira à régler ce qui ne peut apparaître, à première vue du moins, comme un problème syndical interne."

Il devait préciser plus loin qu'il ne faut pas prendre prétexte du problème de la classification pour faire revivre à l'intérieur d'un syndicat les conflits de personnalité ou autres. A ce moment-là, c'est faire payer pas mal cher à la collectivité québécoise."

Le ministre estime que les enseignants et la population sont mal informés du litige et de ses véritables implications. Sans en blâmer qui que ce soit, il note que le gouvernement est mal équipé à cet égard. L'envisage d'y remédier, mais il n'a pas annoncé de mesures concrètes, se bornant à dire que "c'est un droit strict du citoyen d'être informé sur l'état d'un dossier qui le touche d'aussi près que celui de l'enseignement".

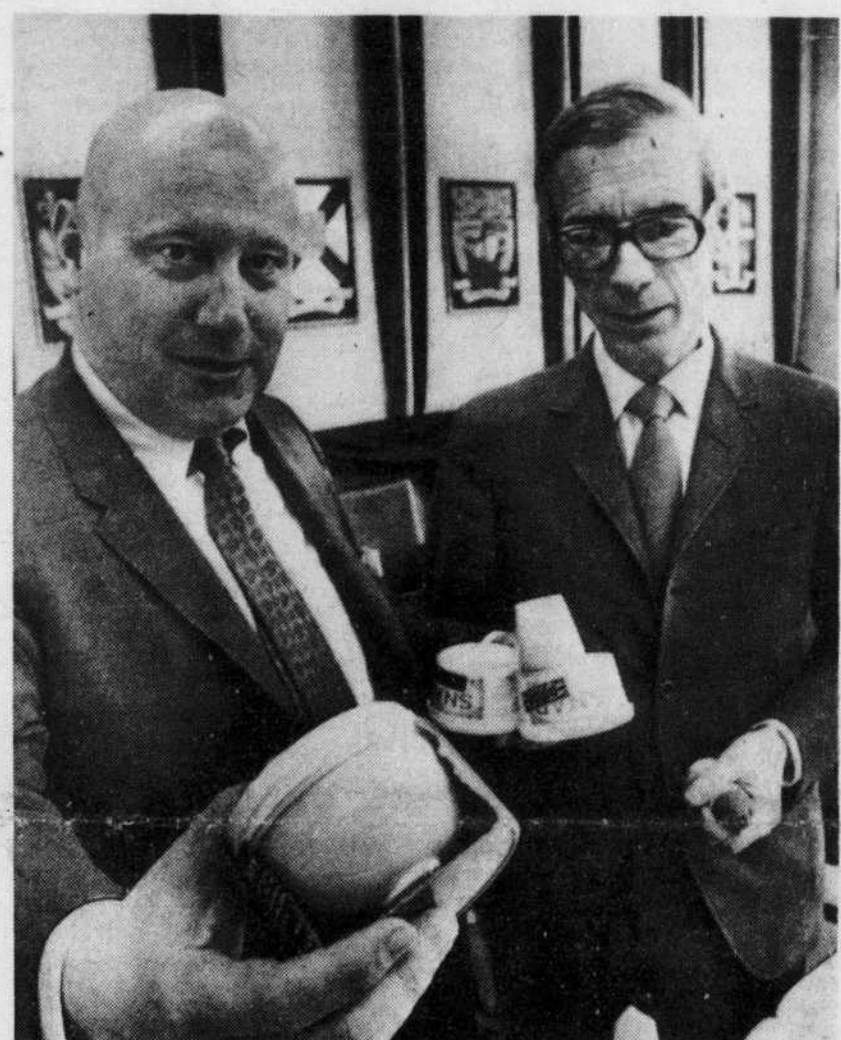
Pas de loi d'exception ou d'injonctions pour l'instant. "On a plutôt l'impression, a répondu M. L'Allier à une question sur ce sujet, que les gars voudraient bien se placer dans une position pour recevoir des coups de matraque et pour jouer aux martyrs. Nous ne sommes pas intéressés à faire des martyrs... C'est l'intérêt public qui est en cause. C'est un contrat de travail qui est brisé et même des syndicalistes aguerris sont absolument surpris de cette situation... Le gouvernement n'a pas l'intention non plus de laisser pourrir indéfiniment une situation. On veut espérer, comme on l'a fait jusqu'ici, je crois, de trouver la solution qui satisfait les enseignants. Non pas tel chef syndical ou tel autre bonhomme."

"Je pense que dans le contexte actuel, a encore dit le ministre, celui d'une convention collective signée, la partie patronale peut difficilement, en dehors de négociations, aller plus loin qu'elle est allée maintenant. Je crois que c'est absolument impensable."

"Si on veut remettre en cause un principe fondamental de la dernière convention collective (celui de la classification des enseignants), il faut le faire au moment de la prochaine convention collective."

"Je ne crois pas que les enseignants aient raison de continuer de faire des grèves rotatives et de maintenir sur la partie patronale un moyen de pression qui, en fait, est davantage sur les parents et sur les élèves. Les élèves évalueront plus tard le prix qu'ils auront à payer pour ça et ils le feront payer à ceux qui le leur auront fait payer

Voir page 2: Québec



Preuves en main, M. Ron Basford est venu défendre hier auprès du comité de la santé le projet de loi gouvernemental visant à réglementer l'emballage et l'étiquetage des produits. On voit ici, à gauche le ministre de la consommation en compagnie de M. Guy Leblanc, vice-président du comité. (Téléphoto PC)

M. Chartrand libéré:

'On m'a volé quatre mois de ma vie...'

par Pierre Richard

"Je ne suis pas amer. Mais il y a des gars qui m'ont volé quatre mois de ma vie et ils me les doivent!" a lancé le leader syndical Michel Chartrand alors qu'il traversait d'un pas allègre les portes du centre de détention de la rue Parthenais.

Après quatre mois de "détention préventive" sans qu'il ne soit reconnu coupable d'aucune accusation si ce n'est d'outrage au tribunal par le juge Ouimet, M. Chartrand a recouvré, hier midi, sa liberté sous un cautionnement de \$200 que lui a accordé le juge Lucien Tremblay de la Cour d'appel.

Entouré de sa femme, de l'une de ses filles, de syndicalistes du Conseil central de Montréal et du syndicat de la construction et assailli par les journalistes, photographes et caméramen, Michel Chartrand, ressemblant à un patriarche avec son imposante barbe grisonnante, a tenu une conférence de presse impromptue dans le hall du centre Parthenais.

"C'est une farce monumentale toutes ces accusations. Le gouvernement a besoin de boucs émissaires pour justifier

Voir page 2: Michel Chartrand

Réponse par écrit ce matin

Rose ne paraît plus disposé à confier sa défense à Me Lemieux

par Guy Deshaies

C'est ce matin que Paul Rose, accusé du meurtre de Pierre Laporte, fera enfin savoir au juge Marcel Nichols s'il continue de se défendre seul, quoique expulsé de la cour, ou s'il renouvelle le mandat qu'il avait d'abord confié à Me Robert Lemieux.

Il semble que, pour le présent procès,

Paul Rose ne soit pas disposé à accueillir Me Lemieux comme avocat pour assurer sa défense et ce dernier a vainement tenté, hier, de faire admettre momentanément son client afin qu'il fasse connaître de vive voix et lui-même ses intentions à ce sujet.

Hier matin, endossant la toge pour la

première fois depuis quatre mois, Me Lemieux, qui a été libéré sous cautionnement lundi, s'est présenté devant le juge Nichols pour lui demander la permission de voir Rose.

Après l'ajournement, accordé avec empressement par le magistrat, Me Lemieux a fait savoir à la cour qu'il n'avait pu s'entendre avec son client, que les positions de ce dernier étaient contraires aux siennes et qu'il préférait que l'accusé vienne faire connaître ses intentions lui-même.

Le juge Nichols n'a pas permis que Rose vienne ainsi discuter avec le tribunal d'un mandat qu'il accorde ou qu'il n'accorde pas à son avocat mais il a finalement accepté la suggestion de Me Lemieux qu'il le fasse par écrit ce matin.

Comme Me Lemieux devait se rendre au palais de justice, rue Notre-Dame, pour comparaître sous un chef d'accusation d'entrave à la justice, le juge a immédiatement ajourné.

Il se pourrait que Paul Rose n'accepte d'être représenté par Me Lemieux que si l'on recommence le procès et qu'il demande, en conséquence, un mistrial. Sans quoi il est possible qu'il retire le mandat qu'il avait confié à Me Lemieux au moment où celui-ci se trouvait en prison.

D'ici là, le juge Nichols a dit à Me Lemieux qu'il le considérait mandaté par Rose et l'a invité à faire connaître les intentions de son client à titre d'avocat de ce dernier.

"Depuis un certain temps, a commencé Me Lemieux, j'ai des embêtements de toutes sortes et ma situation est délicate face au Barreau et face aux tribunaux de mon pays comme avocat, malgré les tempêtes d'automne responsables de mes retards devant cette cour, mais le tribunal comprendra que je désire prendre des petites vacances de pratique en plaidant en cour provinciale des causes d'accidents d'autos, de séparation de corps et autres affaires apparentées au notariat."

Les propos de Me Lemieux n'ont pas manqué de soulever l'hilarité dans l'audience et de déridier l'austère magistrat. Mais ce dernier a refusé que Rose soit réadmis momentanément en cour pour faire des représentations tant à titre d'accusé mandataire qu'à titre de témoin, comme l'avait suggéré Me Lemieux, qui a dit faire cette demande à titre personnel.

Voir page 2: Paul Rose

Lente progression au Laos

L'aviation américaine pilonne le N-Vietnam

par les correspondants de l'AFP

Génées par les mauvais temps qui empêchent fréquemment les hélicoptères américains d'assurer leurs missions de ravitaillement, les unités sud-vietnamiennes engagées au Laos ont à faire face à une résistance de plus en plus forte et organisée. Les unités de Saigon n'ont pas pénétré au-delà de 15 milles à l'intérieur du Sud-Laos, a annoncé hier un porte-parole militaire sud-vietnamien qui s'est refusé à préciser les pertes. Celles-ci pourraient être plus importantes que ne l'indiquent les communiqués, plusieurs journalistes ayant en effet eu connaissance d'engagements meurtriers dont on ne trouve pas trace dans les communiqués militaires quotidiens.

La raison principale généralement invoquée pour expliquer la lenteur de la progression sud-vietnamienne est le mauvais temps qui paralyse partiellement le trafic aérien. Cette situation pourrait mettre en difficulté les unités avancées dans les prochains jours, d'autant que la route nationale neuf ne peut plus être utilisée en raison des risques d'embuscade.

De l'autre côté de la frontière, au Sud-Vietnam, à proximité de la zone démilitarisée, les forces américaines qui apportent le soutien logistique aux unités saïgonnaises, ne sont pas épargnées. Un communiqué américain publié hier à Quang Tri déclare en effet que "les Nord-Vietnamiens multiplient, depuis vingt-quatre heures, les attaques

contre les positions américaines": bombardement à la roquette et au mortier à proximité de Khe Sanh, attaque d'une base d'appui, embuscade tendue à un convoi américain près de Hué. Depuis le début de l'opération, 31 soldats américains ont été tués et 65 blessés, indique le communiqué.

Voir page 6: l'aviation

au gré du temps

Les forçats de l'art

Le célèbre violoncelliste Mstislav Rostropovitch, prix Lémine 1964, n'a pas le droit d'aller donner des récitals en dehors de l'URSS. Il risque même de passer du violoncelle au violon.

Son crime: il accueille trop souvent dans sa maison de campagne son compatriote, l'écrivain Soljenitsyne.

Ce dernier, qui n'a pas eu le droit de recevoir son prix Nobel, doit expier ses péchés dogmatiques par la résidence forcée dans une petite ville.

On prétendait que l'art n'a pas de patrie: les Moscovites sont en train de nous apprendre que toutefois les artistes en ont une qui les malmène durement.

Louis-Martin TARD

En mimant un "four-letter word" de la bouche et du bras

Trudeau soulève l'ire aux Communes

par Jean-Pierre Bonhomme

OTTAWA — La spontanéité, les facettes et les talents de mime du premier ministre Trudeau ont indigné l'opposition aux Communes hier après-midi, et certains députés conservateurs outrés ont lancé une rafale de protestations qui ont mis le chef du gouvernement sur la défensive.

La digne assemblée n'a jamais vécu de moments semblables dans toute sa correcte histoire anglo-saxonne. L'intérêt n'est pas amoindri par le fait que la cause ne réside pas dans des paroles — anglophones ou francophones — mais dans des gestes et des grimaces.

Après que le jeune député conservateur terre-neuvien John Lundrigan eut tenté de pousser le premier ministre au pied du mur sur sa politique concernant le chômage, M. Trudeau, dans un moment de froid dépit, a mimé de sa bouche et de son bras par un geste ascendant un double mot anglais de quatre lettres: "F... Y...".

C'est du moins ce que des députés ont compris et que des journalistes ont vu.

L'événement n'est pas loin d'avoir jeté la consternation en Chambre puisque ces mots ont au moins une force équivalente à ceux que M. Trudeau a récemment adressés à l'endroit des anciens chauffeurs de La-palme. Et cela ne se fait tout simplement pas dans des quelque assemblée parlementaire britannique que ce soit.

M. Lundrigan s'était fait traiter de haut quelques instants auparavant par M. Trudeau. Le premier ministre avait en effet laissé tomber avec morgue qu'une question du député de Terre-Neuve ne pouvait être importante.

Après le numéro de mime, M. Lundrigan, rouge de colère, se leva sur une question de privilège et déclara que les remarques du premier ministre soient consignées au procès-verbal.

Voir page 2: Trudeau

Inter-loto et Super-loto...

...quatre fois plus d'heureux

Le président et directeur général de Loto-Québec, M. Maurice T. Cusseau, vient d'annoncer une nouvelle répartition des prix de la Super-loto et de l'Inter-loto.

A la Super-loto du printemps, quatre numéros seront tirés. Le premier déterminera dans son entier le gros lot de \$200.000; les cinq derniers chiffres de ce numéro détermineront des gagnants de \$10.000; les quatre derniers chiffres des gagnants de \$2.000 et les trois derniers des gagnants de \$400. Les trois autres numéros complets détermineront des prix de \$100.000, de \$50.000 et de \$25.000. Le tirage aura

lieu le 21 juin.

Les prix seront au prorata de la vente: Pour un bloc de 500.000 billets, Loto-Québec remettra 450 prix de \$400, quarante-cinq de \$2.000, quatre de \$10.000, un de \$25.000 un de \$50.000, un de \$100.000 et un de \$200.000, soit 503 prix d'une valeur globale de \$685.000.

A l'inter-loto, quatre fois plus de gagnants se partageront un demi-million de dollars. Trois numéros seront tirés. Le premier déterminera dans son entier le prix de \$125.000; les cinq derniers chiffres de ce numéro détermineront des prix de \$5.000; les quatre derniers chiffres des prix de \$1.000 et les trois

demiers des prix de \$250. Les deux autres numéros complets détermineront des prix de \$50.000 et de \$25.000.

De cette façon, le choix des gagnants sera proportionnel à la vente. Un prix de \$5.000 par 100.000 billets vendus, un prix de \$1.000 par 10.000 billets, un de \$250 par 1.000 billets.

Si les ventes se maintiennent à 800.000 billets, le nombre des prix passera de 220 à 802, soit 720 prix de \$250, soixante-douze de \$1.000, sept de \$5.000, un de \$25.000, un de \$50.000 et un de \$125.000, ce qui fait un grand total de \$487.000 en prix.

Voir page 2: Inter-loto

suites
de la première
page

MICHEL CHARTRAND

les mesures qu'il a prises. En quatre mois, aucun accusé n'a pas encore été reconnu coupable d'avoir été membre du FLQ. Il en reste encore une dizaine dans les cellules en haut dont trois petits gars du Manitoba!

Commentant l'acharnement des procureurs de la Couronne contre ses coaccusés Pierre Vallières et Charles Gagnon, le leader syndical a affirmé: "Les autorités créent des mythes. Elles ont besoin de boucs émissaires. Mais ça ne tient pas debout. On ne peut pas faire croire à la population que deux gars seuls peuvent faire une révolution."

Alerte, moqueur, passant de la blague au défi, du français à l'anglais, nullement ballonné par ces mois de détention, le président du Conseil central de Montréal (CSN) sautait d'un sujet à un autre: "Un régime qui emprisonne ses artistes et ses poètes, ça commence à ressembler à la Grèce des colonels". "Il n'y a de gouvernement ni au Québec, ni au Canada; ce sont les trusts américains qui détiennent le pouvoir."

Impatient de reprendre ses activités syndicales, il a déclaré: "Le mouvement ouvrier doit se politiser toujours davantage. Le peuple doit finir par prendre le pouvoir et cela peut se faire démocratiquement; ça vient de se produire au Chili."

Interrogé sur l'occupation de l'édifice de la CSN par les "gars de Lapalme", Chartrand a précisé: "Que le mouvement syndical soit contesté, c'est normal et sain. Je crois que la CSN a bien réagi face à ce problème."

La comparaison de Michel Chartrand avec le juge Lucien Tremblay n'a duré que quelques minutes hier matin. Il n'a eu à présenter aucun argument à l'appui de sa demande de cautionnement pour la condamnation d'un an de prison pour outrage au tribunal. Chartrand pouvait demander un cautionnement dans cette cause puisque la sentence a été portée en appel.

La veille, le leader syndical avait obtenu un cautionnement de \$1.000 sur immeuble pour l'accusation d'appartenance au FLQ qui pèse encore contre lui. L'accusation de conspiration séditeuse qui avait été portée contre lui et MM. Vallières, Gagnon, Lemieux et Larue-Langlois, a été annulée, vendredi dernier, par le juge Roger Ouimet parce que l'acte d'accusation était trop vague et par conséquent injuste envers les accusés.

Me Robert Lemieux a été libéré sous caution, lundi. Pierre Vallières et Charles Gagnon connaîtront la réponse du juge Ouimet à leur demande, vendredi matin; dans le cas de ces derniers, les procureurs "spéciaux" de la Couronne avaient reçu du procureur-général la directive de s'objecter catégoriquement à leur libération. Quant au journaliste Larue-Langlois, le cinquième de ce groupe célèbre, il est en liberté sous caution depuis la fin de décembre.

LA GRÈVE

la vallée du Richelieu. Les occupants préparent un dossier d'information, sur le classement des enseignants, qu'ils remettront aux commissions scolaires en les invitant à prendre position dans le conflit actuel.

La FEC a de plus établi un plan d'ensemble pour le débrayage rotatif des enseignants de la Rive Sud. Hier, 425 professeurs de Longueuil ont tenu une journée d'études, provoquant ainsi la fermeture de 25 écoles de l'ancienne ville Jacques-Cartier. Les enseignants de Chambly et Saint-Hyacinthe doivent débrayer aujourd'hui et ceux des régions de Sorel, Granby et Valleyfield seront invités à faire de même d'ici la fin de la semaine.

Un responsable de l'information au quartier-général de la CEQ à Québec, a déclaré que, nulle part dans la province, on n'avait enregistré un refus de participer à la campagne lancée par l'Alliance. Il a cependant ajouté que les diverses régions en sont présentement à des stades différents dans leur préparation à une action concrète.

En Abitibi, 2.000 enseignants ont déjà tenu une demi-journée d'études jeudi dernier et les syndicats ont convoqué une assemblée générale pour ce soir afin d'obtenir un nouveau mandat avec des possibilités accrues de passer à l'action.

Dans la région de Thetford-Mines les syndicats ont déjà obtenu des mandats de convoquer des journées d'études. Les syndicats de la région de Québec tenaient hier soir des assemblées générales pour obtenir des mandats similaires.

Il y avait également assemblée générale à Mont-Laurier hier soir et, selon la CEQ, "il semblerait que c'est excellent pour l'action". La Côte-Nord en est également au stade de l'assemblée générale qui doit avoir lieu demain soir. La même situation prévaut au Lac Saint-Jean.

Sauf à Drummondville, on en est encore aux assemblées des conseils exécutifs dans la région du centre de la province. Dans la vallée de l'Outaouais, c'est la phase de la sensibilisation et, en Gaspésie, celle de l'information. Toujours selon la CEQ, "on serait assez tiède dans ce coin-là".

Il semble donc que si l'organisation est plus ou moins efficace selon les régions, le mouvement de fond est le même partout et l'on peut s'attendre à une extension progressive des débrayages rotatifs.

Bien que dans l'ensemble des CEGEP le calme règne encore, la situation commence à changer. D'ici la fin de la semaine, il y aura chaque jour débrayage dans deux CEGEP de la région métropolitaine.

Au CEGEP du Vieux-Montréal un affrontement se prépare entre la direction et les étudiants secondés par les enseignants. La direction générale du collège a en effet fermé le pavillon Marie-Victorin, centre névralgique des activités étudiantes, et a décrété la réinscription "conditionnelle" des 2.300 étudiants suivant des cours à ce pavillon.

LE CLASSEMENT

de la convention collective et du règlement numéro cinq édicté par le ministre. Ce classement serait effectué par le ministre de l'éducation lui-même.

Dans ces conditions, le seul recours du syndicat serait de participer à un comité paritaire consultatif qui donnerait son avis sur les modalités d'application. Par la suite, un comité de révision pourrait aussi décider si les cas individuels ont bien été évalués conformément aux modalités décidées par le ministre.

Cette façon de poser le problème risque fort d'accélérer les débrayages dans l'ensemble du Québec. Jusqu'à maintenant, en effet, plusieurs syndicats hésitaient à se battre pour défendre leurs confrères les plus privilégiés. Dorénavant, tous redoutent l'arbitraire du ministre de l'éducation contre lequel ils n'auraient aucun recours efficace.

M. Saint-Pierre, de son côté, a rappelé qu'il n'a jamais été question d'utiliser le reclassement des enseignants pour freiner l'accroissement des coûts de l'éducation: "Notre objectif est de définir avec le plus de précision et de justice possible la valeur exacte des diplômes obtenus."

Par la suite, a-t-il précisé, il s'agira de négocier avec la partie syndicale pour définir exactement les applications salariales du classement qui aura été effectué "par des experts impartiaux".

Le ministre a aussi admis qu'il est difficile d'évaluer les diplômes en terme d'année de scolarité et que cette échelle n'est sans doute pas la meilleure. "Cependant, a-t-il ajouté, ce sont les mécanismes que nous nous sommes donnés."

A Montréal, hier soir, la présidente de la CECM, Mme Lavoie-Roux, a invité les parents, les étudiants et les enseignants à reprendre le travail et à rentrer en classe pour assurer le plus tôt possible le retour à la normale. Elle a fait appel aux dirigeants syndicaux pour qu'ils persuadent leurs membres d'accepter de poursuivre les négociations. "Jusqu'à maintenant nous avons cherché à favoriser les négociations, a-t-elle affirmé. Maintenant, nous devons voir à la bonne marche des écoles."

TRUDEAU

ces-verbal. Il mit aussi le premier ministre au défi de répéter ses propos "devant le peuple du Canada".

Le député Lundrigan ajouta qu'il ne pouvait répéter lui-même les "four letter words" du premier ministre. Mais il affirma à l'adresse des "gars de Lapalme" que leur mésaventure n'était rien à côté de celle qu'il venait de vivre lui-même.

"Un député au Parlement a le droit de présenter n'importe quelle proposition au gouvernement, pour alléger le fardeau des sans travail et cette attitude du premier ministre est tellement méprisante qu'elle commence à inquiéter gravement les Canadiens d'un bout à l'autre du pays", a poursuivi M. Lundrigan.

M. Trudeau se leva à son tour, invoquant le même privilège. Il affirma qu'il était absolument faux (absolute untruth) de dire qu'il avait prononcé des mots gras.

Un autre député, un Noir, M. Lincoln Alexander, de Hamilton, vint confirmer que M. Trudeau avait mimé ses mots, après quoi le premier ministre mit les membres de l'opposition et le rédacteur du Hansard au défi d'affirmer qu'il avait émis un seul son. C'est alors que le député NPD Stanley Knowles vola au secours du rédacteur du procès verbal et demanda au président de la Chambre, M. Lucien Lamoureux, de le protéger contre les menaces du premier ministre.

A la sortie de la Chambre, après la période des questions, le premier ministre dut affronter l'ensemble des journalistes qui réclamaient des explications. M. Trudeau, moins sûr de lui que d'habitude, a eu de la difficulté à atteindre un degré raisonnable de crédibilité.

Il s'est aussi parfois montré agressif devant les journalistes. M. Trudeau, de fait, a tenté de se justifier en disant qu'il avait été la victime d'attaques injustes de la part de certains membres de l'opposition. Il a particulièrement relevé des critiques du député Lundrigan qui aurait accusé le gouvernement d'avoir délibérément induit la population canadienne en erreur.

"Ces gens-là viennent en Chambre, lancent toutes sortes d'accusations et parce que je me moque d'eux en souriant, ils vont se plaindre à leur maman ou à la télévision, prétendant qu'ils ont été insultés. Je crois qu'ils sont très sensibles. Ils ne se corrigent pas, eux, lorsqu'ils constatent la fausseté de leurs accusations", a dit M. Trudeau.

Comme il avait fait en Chambre, M. Trudeau a nié devant la télévision avoir prononcé quelque parole que ce soit. Il a toutefois admis avoir bougé les lèvres et s'être servi de ses mains dans un geste de dérision.

"Si ces gars-là veulent lire sur les lèvres, c'est leur affaire", a précisé M. Trudeau.

Mais qu'aviez-vous à l'esprit, poursuivirent les journalistes? Ce que l'on a dans la tête, quand on dit "fuddle duddle ou quelque chose du genre", a vaguement répondu M. Trudeau.

Nous laissons aux lecteurs le soin de traduire "fuddle duddle" mais il est certain que ce mot est un chef-d'œuvre "d'understatement" si on compare sa vigueur à celle de l'autre. Il est certain aussi que ce mot, longtemps oublié dans l'inconscient canadien-anglais, va connaître un vif regain de popularité.

QUÉBEC

dans l'enseignement", a lancé M. L'Allier.

"Cela fait sept ans qu'on n'a pas eu d'année régulière d'enseignement dans les écoles. Les gars qui ont passé là-dedans, les enfants et tous les autres, vont nous demander des comptes à un moment donné là-dessus."

Le ministre a dit ne pas vouloir faire de procès d'intention. "Mais cela peut être une question à l'intérieur même du syndicat, la place de l'Alliance au sein de la CEQ, par exemple."

"Il faudrait, a conclu M. L'Allier, que les enseignants soient suffisamment informés et soient suffisamment con-

radio / télévision

Une bouffée d'air frais et une question de cuisine

par Gilles Constantineau

Il y aura, en juin prochain, deux ans que dure le phénomène, et le succès qu'il a recueilli dès le début, succès qui ne s'est pas démenti depuis, fera sans doute qu'il durera encore de nombreuses années. C'est à souhaiter: ce qui se passe ces temps-ci au petit écran, sans égard aux réseaux, est généralement si moche, l'air de la télévision me semble si pollué que la seule survie d'une émission comme "Madame est servie", même à Télé-Métropole, a quelque chose de miraculeux.

J'appelle miraculeuse, à toutes fins utiles, une émission de télé qui me convainc d'ouvrir mon appareil à 9h, du matin, et qui trois minutes plus tard m'arrache un sourire comme pour me préparer à l'éclat de rire qu'elle me fera faire malgré moi cinq minutes après; un rire qui me tiendra d'humeur gaie jusqu'au bout de l'heure, ce qui n'aura rien de difficile par ailleurs: "Madame est servie" a l'insigne, l'extraordinaire, l'apparemment inimitable et donc l'exclusive vertu de maintenir, de la première à la dernière de ses 3.600 secondes, un rythme, je devrais dire un dynamisme, soutenu.

En est-il ainsi tous les matins? Impossible de dire. Je n'avais ouvert l'appareil que pour vérifier, près d'un an plus tard, la valeur de l'enthousiasme que cette même émission m'avait inspiré naguère. L'émission du jour précédent était peut-être un peu moins pétillante; celle du lendemain allait peut-être tout simplement crépiter. C'est une autre de ses qualités: elle est bien structurée mais on y laisse les détails à l'improvisation totale. C'est au point que même s'il n'y avait pas d'autre réseau, il faudrait à 10 diffuser tout de même l'émission en différé; on y va si rapidement dans la spontanéité que le réalisateur Guy Robillard doit souvent effacer, plus ou moins discrètement, des propos un peu trop ver-

Peu importe. Il en est de la cote de "Madame est servie" comme de son rythme. Elle ne chancelle jamais, semble-t-il. Quand j'ai tourné le bouton de mon appareil, à 9h, je ne faisais qu'une unité de plus dans une masse immense d'auditeurs. Dans le seul territoire du grand Montréal, "Madame est servie" retenait, voici un an, l'attention d'environ 300.000 foyers; elle n'a pas bougé, ce qui lui fait tous les matins une écoute métropolitaine de 425.000 personnes. Femmes seulement, à boire du café en grillant une cigarette? Que non. Il se trouve tous les matins, 45.000 hommes à regarder cette émission (de même que 16.500 adolescents on se demande d'ailleurs comment ils peuvent!).

Formule recherchée et coûteuse? Non, ce n'est pas là ce qui fait le succès continu de l'affaire. Il se trouve d'abord le merveilleux duo professionnel qu'avaient, dès les débuts, exposé Réal Giguère et Claude Blanchard. Tous deux se sont raffinés, juste ce qu'il fallait, pour le plus grand bien de l'émission: celle-ci ne cesse de trépider, mais sans vulgarité, ou presque. Il se trouve aussi que d'une façon qui n'a jamais appartenu qu'au 10 (et que le 10, dit-on, est en train de laisser mourir), Réal Giguère parvient à "animer" tous les invités qu'il accueille (qu'il s'agisse des chanteurs ou chanteuses, ou d'autres gens du monde du spectacle, ou de ceux qui se présentent au fil de l'actualité, ou encore des spécialistes auxquels on recourt assiduellement), sans leur imposer de questions complexes ni ambiguës; le résultat net, c'est que les déclarations de tous ces invités sont captivantes dans une proportion proche de 90 p. cent. Il y a aussi qu'on invite n'importe qui sans faire de chichi, au gré tout simplement de l'intérêt offert. Ainsi a-t-on reçu

dans le studio de "Madame est servie", au cours de la même semaine, deux réalisateurs TV de Radio-Canada: Roger Fournier en premier lieu, parce qu'il avait réalisé le film "Pile ou face", et Louis Aryd, hier, justement, parce qu'il vient de publier un deuxième bouquin traitant de judo, ce qui a permis à l'équipe de se livrer à un petit numéro approprié, mi-sérieux et mi-farfelu. Enfin il y a Claude Blanchard, qui assume en rigolant le rôle ingrat d'agent de liaison entre tous ces éléments disparates, même s'il lui faut, de temps à autre, faire le baise-main à ces dames de l'auditoire, entre deux piroquettes.

Bouffée d'air frais, émission pure dans le ciel actuel de notre télévision. Émission fraîche, émission drôle, émission captivante, et malgré tout émission qui informe. Et populaire. Émission comme toutes les émissions devraient l'être, dans une certaine mesure, et comme bien peu, hélas! le sont.

On prétend que nul ne peut se dire cuisinier de quelque valeur qui ne parvienne pas à réussir l'omelette française durant les quelques minutes précieuses où ce plat délicieux prend sa forme ultime. Qui ne se souvient de Raymond Oliver et de la démonstration qu'il avait donnée à l'improviste, il y a bien deux ans, au terme d'un "Sel de la Semaine"? Qui ne se rappelle qu'il avait à jamais, pour les Québécois comme vous et moi, démythifié l'omelette en donnant deux indications qui freinaient la profanation culinaire, à savoir qu'une noix de beurre pouvait sans danger se multiplier par deux et trois au fond du poêlon, et que ce dernier, au demeurant, était merveilleusement approprié à la confection de ce plat difficile quand il était enduit de téflon?

Voula bien le genre de recettes qu'il nous fallait d'abord apprendre, le genre de secret intime dé-

voilé par un maître de l'art. Il en restait bien d'autres à percer, des secrets; mais de maîtres pour nous les révéler, il n'en sera jamais plus question. Si Radio-Canada parvient à ses fins et mène à bien les négociations annoncées au début du mois, ce sera désormais un Anglais qui nous apprendra la cuisine: le "Galloping Gourmet" du réseau CTV, qui jamais ne fut marmite et pour qui il est de la première importance pour réussir ses plats, de savoir jouer au bilboquet avec une recette et un beigne, et de savoir faire piroquetter un chou-fleur entre deux marmites. Un "Galloping Gourmet" traduit, poétiquement renommé "Le gourmet farfelu".

On nous l'imposera, dit-on, cinq fois la semaine, si les plans sont menés à bien. Mais il importe peu que les recettes présentées soient "de cuisine française", comme le souligne le directeur adjoint des programmes TV à Radio-Canada, Claude Caron. La formule convient: peut-être aux Canadiens de langue anglaise peut-être leur faut-il des tas de blagues et de grimaces pour comprendre quelque chose à cette magnifique manifestation de la culture française. Mais il me semble inconcevable qu'on nous propose à nous, de langue française, de nous donner un Anglais unilingue comme interprète d'un secteur avant tout viscéral de notre culture.

Même si, comme on le prétend encore, l'émission est avant tout un "show", je n'ai pas besoin de ce subterfuge pour m'intéresser à la cuisine, et je doute que je fusse jamais parvenu à maîtriser l'omelette si maître Oliver s'était mis à gambader autour de la cuisinière en prononçant des blagues qui ne correspondaient pas au mouvement de ses lèvres.

Je pose simplement la question: qui est favorable? Qui ne l'est pas? Qui aura la réflexion la plus authentique?

L'UCC

Suite de la page 3

délégues représentant au-delà de 600 syndicats locaux et l'ensemble des dirigeants régionaux de l'UCC discuteront de l'adoption "de moyens de pression plus convaincants". On présume qu'ils s'entendront pour réclamer une intensification de leur action revendicatrice et la mobilisation des cultivateurs à cet effet. Quant à la forme que devra prendre cette escalade, il leur appartiendra également de la déterminer.

Les ministres provinciaux et tous les députés représentant des circonscriptions rurales seront en mesure d'apprécier eux-mêmes la détermination des cultivateurs car ils ont été invités à participer à la journée d'étude des cultivateurs en colère.

OTTAWA

Suite de la page 3

Canada, probablement en 1972, d'un colloque international sur le problème des sociétés multiculturelles.

en bref

Administrateur de la fabrique de Saint-Pierre

CITE DU VATICAN (AFP) — Paul VI a nommé Mgr Joseph-Marie Lemieux, o.p. archevêque canadien titulaire de Salde, délégué du conseil d'administration de la "fabrique de Saint-Pierre".

C'est-à-dire du bureau chargé exclusivement de l'administration des biens de la basilique vaticane. Mgr Lemieux, né le 10 mai 1902 à Québec, a été ordonné le 15 avril 1928. Il a été successivement évêque de Gravelbourg et archevêque d'Ottawa. Depuis le 30 mai 1969, Mgr Lemieux était pro-nonce en Inde. Mgr Lemieux remplacera Mgr Primo Principi, qui vient de donner sa démission pour raison d'âge.

Shell Canada a été acquittée

TORONTO (PC) — Shell Canada Ltd. a été acquittée, d'accusations de publicité mensongère ou trompeuse, en rapport avec une campagne de publicité de "sweepstake" destinée à ses détenteurs de cartes de crédit, à l'automne 1969.

Réveillez-vous en pleine forme!

La régularité des fonctions organiques est importante. Faites attention à votre régime alimentaire et faites de l'exercice. Quand cela est nécessaire, prenez FRUITATIVES, le laxatif efficace au goût agréable fait d'extraits de pommes, d'oranges, de pruneaux et de figues auxquels s'ajoutent des ingrédients médicinaux. Des dizaines de milliers de gens se félicitent d'utiliser FRUITATIVES. Achetez FRUITATIVES dès aujourd'hui.

Comment résoudre les 3 principaux ennemis DES DENTIERES

En saupoudrant simplement un peu de FASTEETH sur votre dentier, vous pourrez en même temps (1) maintenir les prothèses supérieures et inférieures mieux et plus longtemps (2) les maintenir plus confortablement (3) manger plus naturellement. Alcaline, la poudre adhésive pour dentiers FASTEETH n'agit pas sous les appareils. Nul effet gonfleur, sirupeux ou pâteux. La santé exigeant un dentier bien ajusté, voyez donc votre dentiste régulièrement. Demandez votre FASTEETH, si facile à utiliser, à tous les rayons de pharmacie.

Café-Thé Confiture

ADOPTEZ LES PRODUITS DÉS

RECONNU LES MEILLEURS

J.A. DÉS

MONTRÉAL 521-1104

\$359*

pour 16 jours

au Portugal.

Ou un timbre de 6¢ pour une brochure pleine d'idées de vacances au soleil!

Postez ce coupon. Nous vous posterons notre brochure. Vingt pages en couleurs remplies de suggestions de vacances sous le chaud soleil d'Espagne, du Portugal et du Maroc.

Vous pourrez flâner sur des plages ensoleillées ou visiter d'excitantes capitales européennes. Le prix peut couvrir le billet d'avion, l'hôtel, une villa, une automobile et des visites organisées. Tout cela à votre goût.

Evadez-vous de l'hiver dès maintenant.

Poster à: Vacances CP Air, 1180 ouest, rue Lagache, Montréal, Qué.

Nom

Adresse Téléphone

Agent de voyages Je suis étudiant ☐

*Y compris chambre de motel pour deux personnes, location d'automobile, billet d'avion aller-retour de Montréal, tarif de groupe G.I.T.

ITOCIS180

A la conquête du monde avec CP Air.

CP Air

Pour des vacances pleines d'idées

LA GRANDE AGENCE DU CANADA FRANÇAIS

Succursale LONGUEUIL

1 PLACE LONGUEUIL 679-3777

1010 OUEST, STE-CATHERINE, MONTRÉAL 110, Tél.: 861-7272

Voyages

TRAVELAIDE

LTÉE

OUVERT LE SOIR JUSQU'À 21H. LE SAMEDI JUSQU'À 17H.

Succursale LAVAL

CENTRE LAVAL SORTIE 7 AUTOROUTE 688-5310

Journée d'étude, jeudi

L'UCC veut radicaliser son action

par André Charbonneau



Albert Allain,
président général de l'UCC

Face à ce qu'elle qualifie "d'inertie au sein de l'administration gouvernementale du Québec", l'Union catholique des cultivateurs devra-t-elle renoncer au dialogue pour radicaliser son action? Telle est la question à laquelle les membres de l'UCC auront à répondre au cours de la journée d'étude qu'ils tiendront demain au CEGEP Sainte-Foy dans la Vieille Capitale.

Les motifs ne sont pas nouveaux: impasse totale dans le secteur des oeufs de consommation; inquiétude vis-à-vis du retard indu à adopter une loi du syndicalisme agricole; non-réalisation des nouveaux programmes agricoles du MAC, etc.

Pourtant les promesses du gouvernement Bourassa de donner suite aux revendications de l'UCC ne manquent pas. Le ministre Toupin a promis de donner des "dents" à la loi relative à la production des oeufs mais rien n'a été fait depuis de sorte que le nouveau système de commercialisation mis en place par FEDCO ne fonctionne pas.

Condamnés à des amendes de \$25,00, les récalcitrants n'ont aucun intérêt à modifier leurs attitudes et à se plier aux volontés de la majorité des producteurs. Résultat, les producteurs fédérés qui ont consentis à baisser le prix des oeufs même en deca du prix de production sont les seuls à ne pas profiter de leur politique. Les exportateurs et les producteurs dissidents pour leur part exploitent impunément la situation.

De même les cultivateurs attendent toujours l'adoption d'une loi du syndicalisme agricole dont la nécessité est reconnue par tous, y compris les responsables gouvernementaux. Lors du dernier congrès général de l'UCC, le ministre Normand Toupin s'était d'ailleurs engagé à soumettre à l'Assemblée nationale un projet de loi en ce sens avant la fin de l'année 1970.

L'UCC, qui groupe depuis une quinzaine d'années quelque 65% des cultivateurs sur une base volontaire, attend toujours qu'on reconnaisse son existence en tant qu'organisme syndical et qu'on lui accorde les trois pouvoirs qui sont attachés traditionnellement à ce titre: 1- cotisation à la source une fois manifestée la volonté de la majorité; 2- droit de représentation, c'est-à-dire droit de s'exprimer au nom et pour les cultivateurs; 3- droit de coordonner les activités, les politiques et les orientations des groupes qui en son sein représentent des intérêts opposés.

Enfin, malgré les promesses électorales formulées par le parti libéral au printemps 1970 de renouveler les politiques agricoles du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation (MAC), malgré l'annonce en septembre dernier par le ministre Toupin des intentions gouvernementales de zoner les productions, de réaménager le budget, et possiblement d'ajuster les octrois en conséquence, les grandes lignes de cette éventuelle politique n'ont pas encore pris la forme d'un véritable programme.

Pour justifier le prolongement du statu quo, le gouvernement insiste sur la nécessité de nouvelles consultations préalables. Les membres de l'UCC pour leur part commencent à se demander si certains groupes financiers et autres qui profitent du marasme actuel n'ont pas plus de poids en matière agricole auprès du gouvernement que les agriculteurs eux-mêmes. D'où la remise en question des moyens d'action de l'UCC. C'est pourquoi jeudi quelque 1.200

Suite à la page 2

Fin de l'occupation

La CSN et les "gars" de Lapalme font la paix

Une entente intervenue entre les ex-camionneurs de Lapalme et l'exécutif de la CSN a mis fin hier matin à l'occupation des locaux de la centrale et relancé la lutte conjointe pour la reprise des négociations avec Ottawa.

Les "gars de Lapalme" ont ainsi regagné, après une semaine d'absence, leur quartier général du centre Paul Sauvé tandis que les permanents de la CSN quittaient peu à peu leurs bureaux temporaires établis dans un hôtel du centre-ville.

Les deux parties ont convenu de ne pas révéler la teneur de l'entente. Il paraît certain toutefois que deux des trois conditions présentées par les occupants ont été satisfaites: l'équipe de négociateurs comprendra donc M. Gérard Picard, ancien président de la CSN, et les grévistes sont assurés de recevoir régulièrement leur chèque.

L'assemblée des syndicats de Lapalme avait aussi exigé que les permanents chargés de négocier avec Ottawa un règlement du conflit reçoivent "carte blanche". On ne sait quelle for-

mule a finalement été adoptée à cet égard.

M. Pépin, président de la CSN, a annoncé que l'exécutif se lançait "avec plus d'ardeur que jamais" dans la recherche d'une solution à l'affaire Lapalme. Dans un premier temps, il compte rencontrer le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, qui n'a pas encore répondu cependant à sa demande d'entrevue.

Le bureau du premier ministre n'a envoyé à la CSN qu'un simple accusé de réception jusqu'à maintenant.

M. Pépin affirme, dans son communiqué, que le conflit de Lapalme repose sur ce qui semble être une politique systématique d'obstruction contre la CSN au niveau du haut fonctionnarisme fédéral.

M. Pépin rappelle à ce sujet le document secret du Conseil du Trésor qui, parmi les facteurs défavorables à la création d'une société de la Couronne pour le transport postal, cite la contagion du militantisme syndical propre à la CSN qui en résulterait, au sein de la fonction publique.

Un comptoir alimentaire à frais directs à Rosemont, dès avril

par Renée Rowan

Un comptoir alimentaire à frais directs (ou à contributions volontaires) devrait ouvrir ses portes d'ici la mi-avril dans le quartier Rosemont.

Il ouvrira ses portes au 2520, boul. Rosemont s'il recrute d'ici là le nombre minimum de membres pour démarrer, soit 250 familles, et s'il réussit à recueillir les \$20.000 nécessaires à l'investissement initial (achat d'un fonds de commerce déjà existant).

Le projet, lancé officiellement hier matin, est l'initiative d'une trentaine de citoyens de Rosemont réunis dans une association incorporée sous le nom de "Le rendez-vous du salarier québécois", groupement dont l'objectif principal est de mettre sur pied des projets à but non lucratif et d'y intéresser tous les travailleurs, en particulier ceux à faibles revenus. Dans le territoire Rosemont, où l'on compte 55.000 électeurs, de 46 à 62 p.c. des travailleurs ont un revenu annuel moyen inférieur à \$5.000.

Au cours d'une conférence de presse qui avait lieu au siège permanent de l'association, 3205 est, rue Beaubien, le porte-parole du groupe, M. Jules Vendetti, a dit que "Le rendez-vous du salarier québécois" réunit ouvriers, employés de bureau, ménagères, chômeurs, assistés sociaux, étudiants et "intellectuels salariés". La plupart de ces

personnes sont membres des comités d'action politique, du Front d'action politique et du Parti québécois. La presque totalité se classe dans la catégorie des citoyens à faibles revenus: une seule possède une automobile.

Un besoin à combler

Le recrutement des membres du comptoir alimentaire à frais directs a débuté officiellement hier, mais les initiateurs du projet sont confiants d'atteindre leur objectif.

Il y a dans ce secteur, a expliqué Hélène Meynaud, figure bien connue dans le domaine des coopératives d'alimentation, et qui s'intéresse au nouveau projet, une forte concentration des premiers membres du magasin coopératif Cooprix. Cela veut donc dire que la population de Rosemont est déjà sensibilisée aux principes du coopératisme: l'implantation dans ce quartier d'un comptoir alimentaire à frais directs répond à un besoin urgent et indispensable, selon elle.

Le nouveau comptoir est du même type que les petites coopératives d'alimentation qui surgissent actuellement un peu partout dans le Grand Montréal: les produits seront vendus au prix coûtant et les dépenses d'opération seront payées par une cotisation hebdomadaire égale pour tous.

Ainsi, explique M. Vendetti, si une boîte de conserve est achetée à .15 dans le gros, elle sera revendue à .15 au consommateur sociétaire. Par conséquent, puisqu'il n'y a pas de surplus à la vente, il n'y a pas de ristournes. En comparaison, les entreprises privées d'alimentation ajoutent de 16 à 22 p.c. au prix du gros quand elles vendent leurs produits. Ainsi, la boîte de conserve est revendue .18 ou .19 sous.

Si les produits du comptoir à frais directs sont réellement vendus au prix coûtant, comment le comptoir payera-t-il ses dépenses d'administration (salaires, loyer, etc.)?

Ces frais seront assumés par une contribution hebdomadaire d'environ \$2 (obligatoire que l'on fasse des achats ou non au comptoir) par chaque famille sociétaire. Cette contribution reste la même, quel que soit le montant des achats de la famille sociétaire.

D'après les calculs établis par les initiateurs du "Rendez-vous du salarier québécois", le nombre minimum de membres avec lequel il est possible de fonctionner est 250: c'est-à-dire que 250 familles viennent, à toutes les semaines, faire une commande au magasin (commande qui devrait s'établir au environs de \$25) et ainsi apporter leur contribution. Le nombre idéal toutefois est de 300 à 350 membres.

"Une commande que nous vendrons \$25, a dit M. Vendetti, serait vendue (aux prix actuels), plus de \$29.62 dans les marchés d'alimentation. Même en payant une contribution obligatoire de \$2 par semaine, on peut encore réaliser une économie de \$2.62 environ".

Et les \$20,000?

L'association a déjà repéré, au 2520 boul. Rosemont, un épicerie qui doit prendre bientôt sa retraite et qui est

prêt à vendre au "Rendez-vous du salarier québécois" son fonds de commerce.

Pour financer cet investissement de départ, a dit Mme Meynaud, il nous faut \$20.000: "Nous comptons aller les chercher sous forme de dons ou de subventions auprès d'organismes comme les Caisses populaires, la Fédération des oeuvres, les syndicats, des particuliers. Si nous n'y parvenons pas, nous allons perdre le magasin, à moins de contracter un emprunt, ce que nous voudrions éviter."

L'association invite donc toutes les personnes intéressées au projet, soit comme sociétaires, soit comme donateurs, à entrer en communication avec MM. Jules Vendetti, 721-0031, Richard Croteau, 727-2696 ou M. Bissonnette, 722-7924.

Signaux en terminant que le comptoir alimentaire du quartier Rosemont compte fonctionner comme un marché d'alimentation régulier, c'est-à-dire qu'il sera ouvert six jours par semaine et qu'on y vendra non seulement des conserves, mais des fruits et légumes frais, de la viande fraîche, du lait et du pain, enfin tout ce qu'on trouve chez Dominion, Steinberg ou Cooprix. C'est-à-dire que la personne qui viendra au comptoir alimentaire à frais directs pourra y faire un marché complet, ce qui n'est pas le cas actuellement dans la plupart des petites coopératives d'alimentation de quartier.

La désaffiliation

Les dirigeants des fonctionnaires posent la question de confiance

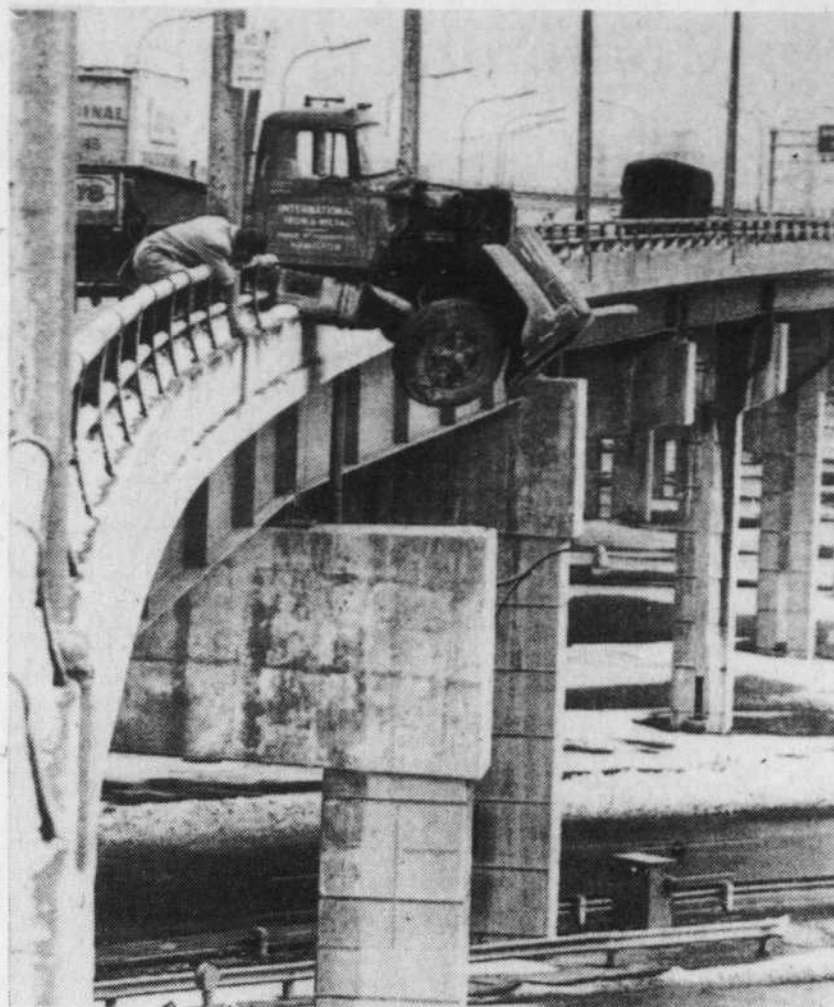
Le président, le vice-président ainsi que 61 des 67 conseillers du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal se sont engagés par écrit à se démettre de leurs fonctions si une majorité des adhérents se prononçait aujourd'hui en faveur d'un syndicat indépendant.

C'est aujourd'hui en effet, dans les locaux de l'Union nationale française rue Viger, que les 4.500 membres de ce syndicat affilié à la CSN sont appelés à voter sur la question suivante: "Êtes-vous pour un syndicat affilié ou pour un syndicat indépendant?"

Le référendum a été rendu nécessaire à la suite de la campagne menée depuis quelques mois par un groupe de fonctionnaires partisans de la rupture avec toute centrale syndicale.

Une seconde consultation aura lieu mardi prochain au même endroit, si une majorité se dégage ce soir en faveur de l'affiliation. Les syndicats décideront alors s'ils doivent conserver ou non leur affiliation avec la Confédération des syndicats nationaux.

Le président de la CSN, M. Marcel Pépin, a confirmé dans une lettre à l'exécutif du syndicat la légalité de cette



Penché sur la rampe qui mène à l'autoroute Gardiner de Toronto, le camionneur constate les dégâts à son véhicule et sa chance d'être sorti indemne de l'accident. Le camion a foncé dans le garde-fou après avoir heurté un autre véhicule. (Téléphoto CP)

Allstate obtient une injonction muselant l'APA et son président

par François Barbeau

La compagnie d'assurances Allstate vient d'obtenir une injonction interlocutoire contre l'Association pour la protection des automobilistes et son président, M. Philip Edmunston.

Ce dernier, affirme la compagnie, a tenu des propos libelleux à son endroit, a organisé du piquetage devant les bureaux montréalais de la compagnie, etc.

Pour ces raisons, Allstate a demandé et obtenu hier une injonction interlocutoire, valide jusqu'au 24 février, qui interdit au président de l'APA, à ses employés et représentants de distribuer ou de faire distribuer des écrits pouvant nuire à la compagnie; lui interdisant de tenir des conférences de presse ou de rencontrer les journalistes pour leur faire part de propos au sujet de la compagnie, etc.

L'APA, qui existe depuis juin 1969, a été fondée dans le but d'appuyer les automobilistes lésés dans leurs revendications contre les compagnies d'assurance, les garages, les concessionnaires, etc.

Jusqu'à maintenant, l'Association pour la protection de l'automobiliste a dénoncé plusieurs compagnies dont les agissements ont fait le sujet de plaintes de la part d'automobilistes.

Pour son travail de protection des automobilistes, M. Edmunston s'est mérité le surnom de Ralph Nader canadien et a reçu l'appui de plusieurs mouvements de consommateurs.

Dernièrement, des députés ont fait écho à ses revendications au Parlement fédéral et le chef de l'opposition, M. Ro-

bert Stanfield, l'a déjà assuré de son entière collaboration.

Lorsque Allstate reviendra devant les tribunaux, le 24 février, pour obtenir une prolongation de l'injonction interlocutoire, M. Edmunston sera représenté par l'ex-député conservateur de Mississauga, M. Heward Graftey, lui-même ardent défenseur des consommateurs et chevalier de la sécurité automobile.

La Ligue des droits de l'homme déléguera un représentant pour secondar M. Graftey dans sa défense du président de l'APA.

L'APA a souvent reproché à la compagnie Allstate de faire des estimations trop sombres de réparations à la suite d'accidents, mettant ainsi en danger la vie du public. L'APA n'est aussi élevée contre la politique d'Allstate qui recommande à ses clients de conduire leur voiture endommagée dans un accident chez un évaluateur de la compagnie, pour minimiser les frais d'évaluation.

Là encore, soutient l'APA, la sécurité du public est mise en danger par des automobilistes au volant d'une voi-

Ottawa limitera l'exportation d'oeuvres d'art

OTTAWA (PC) — Le gouvernement canadien établira bientôt des restrictions sur les exportations d'oeuvres d'art, a déclaré mardi soir le secrétaire d'Etat, M. Gérard Pelletier, à l'issue d'un colloque de deux jours, à Ottawa, sur le rôle des musées.

En vertu de cette réglementation, rédigée sous l'empire de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, les Canadiens auront une période privilégiée de trois mois pour se porter acquéreurs d'oeuvres d'art mises en vente du Canada.

M. Pelletier a noté que "le Canada est un des seuls pays occidentaux à ne pas s'être donné une législation pour la protection du patrimoine".

Le premier souci, en application de la loi, commencera donc par une définition des oeuvres d'art qui devront demeurer "canadiennes".

D'autre part, le ministre a loué le travail accompli, lundi et mardi, par le colloque sur les musées, en annonçant que la prochaine réunion — consultation II — sur la politique culturelle fédérale se tiendra à Ottawa, les 1er et 2 mars, et portera sur l'édition.

"Les pays et les nations, de poursuivre le ministre, doivent reconnaître l'importance des activités culturelles dans la vie des nations, au cours des années '70, ou bien les nations sortiraient de cette décennie spirituellement diminuées", a-t-il dit.

Il a rappelé l'engagement pris par lui, à Vienne, l'an dernier, sur la tenue au

Suite à la page 2

■ aujourd'hui

A 10h00, à l'occasion de la semaine de la santé dentaire, "Monsieur Bonne Dent" visitera les enfants malades de l'hôpital Sainte-Justine.

A midi, manifestation anti-pollution à l'angle des rues Sainte-Catherine et McGill.

A 12h15, au Reine Elizabeth, déjeuner de l'Advertising and Sales Executives Club de Montréal. Chuck Blone, Milt Klein et Don Richman seront les conférenciers.

A 12h29, au Club Saint-Denis, déjeuner du Club Kiwanis-Outremont. L'abbé Muchembled, directeur du Collège Stanislas, sera le conférencier.

A 12h30, au Ritz-Carlton, déjeuner du Club Saint-Laurent Kiwanis. M. Louis-Philippe Roy, directeur technique de l'Association industrielle Laval, sera le conférencier.

A 13h00, dans la salle 132 de l'édifice Stephen Leacock de McGill, le professeur Melville Watkins, de l'Université de Toronto, prononcera une conférence intitulée "Waffling and Socialism in Canada".

A 14h30, à la salle 29 de la Maison du commerce, le comité Opération Placement de Montréal donnera une conférence de presse.

A 18h30, au 900, rue de l'Eglise, à Tracy, "souper-réflexion" organisé par la SSJB de Saint-Joseph-Tracy et la Caisse populaire. M. Alfred Rouleau traitera du "Développement économique et social du Québec".

A 19h00, à l'amphithéâtre G-2215 et la faculté des sciences sociales, 3150 Jean-Brillant, rencontre ayant pour but d'orienter l'engagement des criminologues dans la crise socio-politico-judiciaire actuelle au Québec.

A 20h00, au CEGEP de Valleyfield, à l'occasion d'un regroupement de citoyens soucieux du respect des libertés et des droits individuels et collectifs, M. Claude Ryan définira le sens d'une véritable démocratie.

A 20h15, dans la salle 937 de l'édifice Hall, angle Maisonneuve et Bishop, conférence publique. M. Marcel Goldschmidt, du Centre for Learning and Development de McGill, parlera de "Efforts to Improve University Teaching Methods".

A 20h30, réunion d'associations de parents, au CEGEP, Lionel-Groulx, avec des représentants de la CEQ, de la CSN et de l'Alliance des professeurs.

Maintenant

de QUELLE DÉMOCRATIE parlons-nous?

Maintenant

2715, Chemin Côte Sainte-Catherine
Montréal 250
(514) 739-2758

75 cents - Numéro 103, Février 1971

Je désire recevoir
MAINTENANT à partir
du mois de

NOM

ADRESSE

Abonnement ordinaire \$7. ☐
Abonnement étudiant \$5. ☐

ADMISSIONS 1971-72

Collège André-Grasset (1971)

●

COLLÈGE PRIVÉ
reconnu d'intérêt public

●

EXTERNAT MIXTE

●

ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

●

PRÉPARATION AUX STRUCTURES D'ACCUEIL UNIVERSITAIRES

S'adresser au plus tôt à :

Bureau de l'admission
1001 est, boul. Crémazie
Montréal 352
Tél. : 388-5745

De 9:00 à 17:00 du lundi au vendredi incl.
On doit faire la demande d'admission

AVANT LE 1er MARS 1971

éditorial

Le métro de la Communauté urbaine

Ce qui a été d'abord le métro de Montréal deviendra vraiment le métro de la Communauté urbaine de Montréal à la suite de la décision prise vendredi dernier par le Conseil de la Communauté. Sans doute, le métro initial inauguré en 1966 touchait-il au territoire de Longueuil et de Westmount, mais les prolongements approuvés vont s'étendre à six autres villes, en plus des nouveaux quartiers montréalais qui auront ce service moderne.

Les citoyens de plusieurs villes périphériques en profiteront aussi de façon directe, car même si le service souterrain ne va pas jusque dans ces municipalités, les futurs embranchements raccourciront de façon notable le temps nécessaire aux déplacements à l'intérieur du Montréal métropolitain, et tous les clients réguliers ou occasionnels de la CTUM bénéficieront plus ou moins de la rapidité et du confort d'un mode de transport qui échappe aux ennuis et aux obstacles des intempéries.

Les prolongements annoncés en septembre dernier devaient se faire en deux étapes; la première au coût de \$310 millions devait se terminer en 1975, et la seconde, au coût de \$120 millions, était reportée entre 1975 et 1980. Selon la nouvelle formule, tous les prolongements prévus vont être entrepris en même temps, et leur mise en service s'échelonne de janvier 1976 à la fin de 1978.

Le lancement des premiers travaux est reporté à huit mois, soit en octobre prochain. Depuis le temps qu'on parle des prolongements nécessaires, l'on aurait pu espérer que ces travaux commencent plus tôt, mais les décisions du gouvernement provincial quant au financement de cette vaste entreprise ont probablement retardé la mise au point des plans et le calendrier de toutes les étapes préliminaires à ces travaux. Toutefois, on semble vouloir désormais mettre les bouchées doubles puisque des embranchements qui devaient n'être terminés qu'en 1980 le seront probablement deux ans plus tôt.

Dès 1967, au moment de l'Exposition universelle, des experts avaient affirmé que ce ne serait pas facile de prolonger les lignes initiales sans envisager bientôt la cons-

truction d'une seconde ligne est-ouest, parce qu'on craignait que les voies du centre-ville ne puissent absorber l'affluence des voyageurs aux heures de pointe, si le flot des usagers était augmenté de façon considérable par les prolongements. Ce facteur a probablement contribué à la décision d'aménager sans retard une seconde ligne est-ouest au nord du mont Royal.

L'on savait déjà, au moins depuis 1967, que les lignes souterraines étaient plus rentables que les services d'autobus en surface; c'était une raison de procéder le plus tôt possible aux prolongements. Ainsi, non seulement on augmentait la rentabilité de l'investissement effectué pour les lignes initiales, mais les services d'autobus seront valorisés par la clientèle de la périphérie qui pourra bénéficier d'un réseau souterrain plus élaboré et plus efficace.

Alors que dans l'ensemble, la clientèle de la CTUM a diminué en 1970, celle du métro a augmenté, et l'on peut donc prévoir que les prolongements des lignes souterraines vont améliorer de façon notable la rentabilité de tout le service. De toute façon, l'on n'avait pas le choix car un service de transport en commun vraiment efficace est absolument nécessaire pour enrayer la congestion et la pollution qui auraient autrement été pratiquement incontrôlables dans le centre de la ville.

Le métro va non seulement dissuader un grand nombre d'automobilistes d'utiliser leurs voitures pour se rendre dans le quartier central et même dans des zones voisines qui sont déjà encombrées, mais ce service rapide va faciliter aussi pour les autorités l'adoption de règlements plus sévères au sujet de la circulation automobile et du stationnement.

Le prolongement du métro devrait de plus inciter les autorités provinciales et municipales à réviser le programme de l'autoroute est-ouest à travers le cœur de Montréal, de façon à réduire au minimum les entrées et sorties de cette voie. Une route rapide pour traverser la ville est nécessaire, mais elle ne doit pas contribuer à augmenter le nombre des automobiles dans le quartier central. Il se peut qu'à court terme la suppression des entrées et sorties

sur une bonne distance réduise l'utilisation de cette autoroute, mais dans quelques années elle jouera d'autant son rôle, c'est-à-dire un moyen de traverser rapidement la ville en réduisant au minimum la pollution par la rapidité de cette circulation.

Les études de rentabilité ont amené les dirigeants de la CUM à conclure qu'il était plus avantageux de procéder à l'ensemble du programme prévu plutôt qu'à le diviser en deux phases. L'emprunt de \$430 millions est assurément considérable, mais l'efficacité accrue des prolongements qui porteront le métro à une longueur de plus de 42 milles rendra vraisemblablement cet emprunt tout aussi facile sinon plus que si l'on procédait en deux étapes.

Un autre facteur important a dû influencer sur la décision de la CUM. En septembre dernier, lorsque cet ambitieux projet a été annoncé, il fallait prévoir des taux d'intérêts de l'ordre de 9 pour cent; même pour un investissement absolument nécessaire et urgent, de tels taux auraient été un fardeau additionnel que la Communauté urbaine aurait eu à porter pendant la durée assez longue des remboursements.

Or la situation s'est modifiée. Avec la baisse notable des taux d'intérêt depuis deux mois, il est maintenant possible d'envisager, pour un investissement d'une aussi haute rentabilité, un taux d'intérêt de 8 pour cent ou moins. Cela représente une atténuation appréciable du service de la dette. C'est donc heureux que ce financement n'ait pas été effectué en novembre ou décembre derniers, alors que les taux d'intérêt atteignaient un niveau prohibitif.

Cette décision est de bon augure pour la CUM; elle indique que la Communauté urbaine ne recule pas devant les exigences de son mandat. D'ici huit ans, la situation du transport en commun à Montréal sera grandement améliorée. Comme le tarif de 30 cents doit demeurer à ce niveau, les usagers auront donc un bien meilleur service pour le même tarif, la clientèle augmentera et assurera la rentabilité du réseau, cependant que le transport souterrain réduira l'encombrement des voies de surface et la pollution de l'air par les automobiles.

PAUL SAURIOL



Nos lieder

GUATEMALA

Une atmosphère de mort pèse sur la capitale

par PATRICK BOUCHER

CIUDAD GUATEMALA — Quel beau dimanche! Perché, là-haut, tout là-haut dans le ciel, le soleil brille de tous ses feux. L'air, rafraîchi par une brise légère, est pur, transparent, cristallin. Les oiseaux, réfugiés au cœur de cet oasis de fraîcheur qui est le Parc Central, offrent un concert ininterrompu. Harmonieusement disposées sous l'épaisse frondaison, les fleurs exhalent les plus subtils parfums. Paisible dimanche au pays de "l'éternel printemps".

Soudain, deux jeeps, mitrailleuses en batterie, débouchent sur la "Plaza". Emplissant l'air du vomissement rageur de leurs moteurs, elles exécutent, au cœur de l'esplanade, une sorte de ballet ponctué de coups de freins et de cris de pneus. Les véhicules ayant disparu, les enfants reprennent leurs jeux, les adultes leurs conversations ou leurs rêveries, comme si de rien n'était. Mais on les sent nerveux, tendus. Il n'y a plus de dimanches au GUATEMALA!

De jour, de nuit, dimanches et fêtes compris, la répression est partout présente. Amorcée il y a trois mois, l'offensive de l'extrême-droite visait tout d'abord à "intimider" l'opinion publique, à lui faire passer toute envie de réagir lorsque sonnerait l'heure de la "pacification". Ainsi au cours des premières semaines de couvre-feu, les personnes surprises dans les rues après vingt et une heures étaient arrêtées, alignées, mains en l'air, contre les murs et battues avec des fouets à chien. Les vexations succédant aux brimades, le gouvernement décidait, fin novembre, de s'attaquer aux cheveux longs et à la mini-jupe.

Se lançant à travers les rues de la capitale, les soldats mettaient la main sur tous ceux, jeunes et moins jeunes, qui n'avaient pas la coupe réglementaire. Entassés à vingt ou trente dans les "perreras" (ils étaient conduits aux différents postes de police pour y être rasés. Mais devant l'ampleur de la tâche, les militaires devaient très vite renoncer à tant de ménagements: agenouillés à même le trottoir, les coupables étaient tondus sur place. Quant aux partisans de la "mini", elles ont connu des sorts très divers. Les plus heureuses s'en sont tirées avec l'application, sur la jambe, d'un tampon marquant la limite de ce que la décence permet de dévoiler. D'autres, victimes du zèle de certains éléments des forces de l'ordre — ou de leur trop grande beauté — se sont tout simplement retrouvées en petite culotte, au beau milieu de la rue.

Outrés par ces pratiques barbares, de très larges secteurs de la population commencent bientôt à se dresser contre "l'autorité". Le colonel Arana n'attendait que cela: dénonçant l'existence de "factieux", de "délinquants", d'"irresponsables" il se lançait alors dans l'une des plus vastes chasses à l'homme qu'ait connu le pays de "l'éternelle tyrannie".

Victimes de la sauvagerie des hordes aranéennes, des centaines d'innocents, yeux arrachés, testicules coupées, ventres ouverts, sont morts sous la torture... et les "disparitions" continuent. Personne n'est à l'abri de la répression. Horrifiée, im-

puissante, la population vit dans la peur.

Ce premier objectif atteint, le défenseur de l'"ordre" pouvait passer à la seconde phase de l'opération "pacification". Partant du principe que tous ceux qui pensent différemment de lui sont néfastes au pays, le colonel Arana entreprenait l'élimination, progressive et systématique, de tous les intellectuels. Rien ne l'arrête comme le prouve l'assassinat de M. Mijangos, député de l'opposition, abattu dans sa chaise d'infirmerie. Directement menacés par les tueurs officiels, le maire de Ciudad Guatemala, le chef de la démocratie chrétienne, le recteur de l'université ont dû s'"absenter" momentanément: les deux premiers sont partis en voyage à l'étranger; le troisième est entré à l'hôpital. Quant aux autres, ils essaient de continuer à mener une vie "normale". Limitant au maximum leurs sorties, marchant dans les rues de telle manière à toujours faire face au flot de voitures, ils essaient de "durer". Mais les jours de certains d'entre eux sont comptés. Ils le savent. C'est horrible!

Il fait beau, c'est dimanche. Mais ni le lumineux éclairage, ni les effluves printaniers qui montent du sol n'arrivent à chasser cette atmosphère de mort qui pèse sur la capitale.

(1) Nom donné par les Guatémaltèques aux "voitures" utilisées par les forces de l'ordre pour effectuer les rafles. Sorte de cages montées sur roues les "perreras" (de perro: chien) ressemblent effectivement aux véhicules utilisés dans d'autres pays pour ramasser les chiens errants.

lettres au DEVOIR

Théâtre et 150e anniversaire de McGill

Pour fêter le 150e anniversaire de l'Université McGill, on présente actuellement au "Moyse Hall" des pièces jouées à Montréal en 1821. C'est du moins ce que l'on affirme dans le programme distribué à cette occasion et dans plusieurs quotidiens montréalais. On prétend que le spectacle, comprenant la bluette "Raising the Wind" et la comédie "Speed the Plough", aurait servi à inaugurer le 3e théâtre à Montréal, le 21 janvier 1821. Il y a lieu d'en douter. Il semble que ces prétentions s'appuient sur l'étude de Franklin Graham ("Historic Montreal", Montréal, Lovell, 1902, p. 38).

J'ai fait des recherches dans les journaux montréalais de l'époque. Or, j'ai constaté que ce 3e théâtre, qui était situé rue Notre-Dame en face de la Maison des Récollets, fut inauguré le 3 janvier 1821 et non le 21 janvier comme le prétend Franklin Graham. Le

spectacle d'inauguration comprenait le drame "The Purse" ainsi que "How to die for love" et la force "Blue Devils", et non pas "Raising the Wind", "Day after the Wedding" et "The Village Lawyer" comme le mentionne Graham.

D'autre part, en établissant le répertoire des troupes anglophones montréalaises en 1821, il est encore difficile d'être d'accord avec ce qui est écrit dans le programme distribué et repris dans les journaux, car je constate que non seulement la comédie "Speed the Plough" ne fut pas la pièce la plus représentée à Montréal cette année-là (ce pourrait être "The Purse"), mais qu'elle ne fut même pas représentée du tout.

Enfin, il semble bizarre que l'on affirme dans ce programme que peu de théâtres possédaient une licence pour ne jouer que des pièces de théâtre: le spectacle était donc

généralement composé de deux pièces entre lesquelles on intercalait un ballet, une danse, une pantomime ou des chansons. Le directeur d'une troupe avait en effet besoin de l'autorisation des autorités pour aménager une salle de théâtre et jouer toute une saison, mais représenter un spectacle aussi varié n'était qu'imiter l'usage du théâtre anglo-américain.

Les informations contenues dans ce programme me paraissent donc tout à fait erronées: pour fêter l'anniversaire de cette vénérable université, on présente des pièces qui furent en effet souvent jouées à Montréal, mais pas en 1821.

Baudouin BOURGEOIS

Montréal, 11-2-71

P.S. Pour établir ces rectifications, j'ai consulté les journaux montréalais suivants de 1821: "The Canadian Courant", "The Montreal Gazette/La Gazette de Montréal" et "The Montreal Herald".

Progrès ou profit?

la lune? Mais Henry Ford et Imperial Oil ont d'autres intérêts.

De même il en coûte moins de jeter ses déchets chimiques à l'eau ou dans l'air que de payer des savants pour "rechercher" d'autres solutions.

De toute manière ce sont les savants et la technologie moderne

qui, seuls, pourront remettre un peu de propreté dans l'environnement humain. Quand on voudra bien les faire travailler à cela! Il ne faut pas arrêter le progrès, mais... peut-être autre chose, n'est-ce pas Monsieur Martin-Tard?

Marie LAPLANTE-MCCOMBER
Kingston, Ont., 2-2-71

propos d'actualité

"Le principe de la responsabilité publique est à la base même de notre système gouvernemental de démocratie parlementaire. Pour moi, il est inconcevable qu'une autorité publique ne réponde pas de ses actes à ses électeurs ou au représentant de ceux-ci. Toute personne élue ou nommée qui assume une tâche publique, porte la difficile et quelquefois frustrante responsabilité de rendre compte au public de la façon dont elle s'acquitte de son devoir. C'est donc dans ce contexte de responsabilité directe envers les citoyens du Canada que je suggère que le contrôle et la surveillance de la police devraient être confiés aux membres du public qui sont directement ou indirectement responsables envers l'électorat. Au risque d'empiéter une fois de plus sur des domaines de compétence provinciale, j'ai déjà avancé l'idée de faire siéger sur les commissions de police des personnes ne faisant pas partie de la police. Je me rends compte que cette proposition est délicate et nécessite une application judicieuse si nous voulons éviter que cela ne gêne les opérations de la police, ou ne permette des ingérences indues dans les affaires légitimes de l'administration interne de la police.

Discours prononcé par l'honorable John Turner, ministre de la Justice devant l'Association canadienne des chefs de police, London, le 4 septembre 1970.

"S'il est vrai que démocratie et libre entreprise se sont développées parallèlement, c'est-à-dire que liberté politique et liberté économique ont un rapport certain, on ne peut ignorer actuellement, à la lumière de l'expérience vécue et de la période conflictuelle que nous vivons, que le capitalisme a engendré des effets négatifs dont l'un des principaux est la dépersonnalisation des rapports entre les humains par suite des phénomènes de l'industrialisation et de l'urbanisation. Pouvons-nous nier qu'à défaut de tout autre idéal, l'idéal commercial ou monétaire occupe le champ de la conscience de la plupart? Pouvons-nous contester que la concentration des moyens de production entre les mains d'entreprises industrielles et financières de plus en plus considérables et la diminution des distances par l'accroissement des modes et de la rapidité des communications a eu des effets économiques avantageux, mais également des retombées imprévues qui se manifestent par l'appauvrissement graduel de certaines régions devenues incapables de demeurer concurrentielles ou encore par la prolifération accentuée de certaines classes urbaines de notre société? Peut-on réfuter que nous nous sommes donnés bonne conscience en instituant tout un appareil de sécurité sociale, sans doute nécessaire et avantageux, mais qu'en ce faisant, nous n'avons pas réglé tout le

problème du sentiment de sécurité personnelle et individuelle qui explique, plus qu'aucun autre facteur, l'anxiété et les conflits de notre temps."

Extrait d'un discours prononcé par le ministre de la Justice Jérôme Choquette, devant la Chambre de commerce de Montréal, le 15 décembre 1970.

"Il faut le reconnaître, le malaise principal dont souffre actuellement la société canadienne réside, d'une part, dans le sentiment d'insatisfaction qu'éprouvent un nombre grandissant de Canadiens français devant les difficultés que rencontre leur communauté nationale dans la recherche de son épanouissement et, d'autre part, dans les inquiétudes que suscitent dans les autres régions du Canada leurs revendications. Nous voudrions aider les Canadiens aux prises avec ce malaise à surmonter une tentation qui pourrait leur être commune à l'un et à l'autre groupe: celle de ne pas comprendre les droits et les aspirations de l'autre et de s'installer dans un égoïsme de caste."

(Lettre des évêques catholiques du Canada à l'occasion du centenaire de la Confédération, 7 avril 1967).

Le problème est particulièrement aigu à Saint-Boniface où deux associations se sont formées en vue de faire valoir des points de vue fort différents. Il y a, d'abord, le Comité pour la préservation du bilinguisme qui veut surtout préserver le statu quo. Ce groupe s'oppose à tout projet de la Commission scolaire locale qui aurait pour effet de créer des écoles unilingues françaises à côté des écoles unilingues anglaises. Le Comité pour la préservation du bilinguisme voudrait plutôt des écoles mixtes où certains sujets moins importants seraient enseignés en français et les autres en anglais. De la sorte, chacun aurait la possibilité d'apprendre la langue de l'autre.

En contre-partie, on trouve le Comité pour la promotion du bilinguisme qui dénonce le statu quo. Selon les membres de ce comité, la preuve serait faite que le système actuel conduit inévitablement à l'anglicisation. Si l'on continue dans la même ligne, "les étudiants français vont perdre leur français et les anglophones vont rester unilingues".

Il faut donc des écoles françaises à côté des écoles anglaises, des écoles où non seulement les cours seront donnés en français mais où l'atmosphère sera vraiment française. Il faut un système qui garantira la survie du français, d'un excellent français. Autrement, quelles chances auront les anglophones de devenir bilingues s'il n'y a plus de francophones avec qui leur soit possible de parler le français?

Le Comité pour la promotion du bilinguisme n'entend pas forcer les parents à opter pour une solution plutôt que pour une autre. Il espère simplement que ces derniers étudieront bien tous les aspects du problème, et notamment les exigences d'un véritable bilinguisme, avant de se prononcer. On sent, toutefois, où vont ses préférences.

La Société franco-manitobaine, les Educateurs franco-manitobains et l'Association des commissaires de langue française du Manitoba s'inspirent, à leur tour, et largement de cette attitude du Comité pour la promotion du bilinguisme. Il y a sûrement lieu de s'en réjouir. A l'observateur de l'extérieur, en effet, il ne fait aucun doute que le français ne peut survivre au Manitoba que si on l'inculque à très forte dose au niveau de l'école.

Ces organismes sont d'ailleurs assez réalistes pour comprendre que les Franco-Manitobains ont besoin d'une excellente connaissance de l'anglais pour gagner leur vie dans ce coin du pays. Ils demandent que l'anglais soit enseigné selon des méthodes modernes aux enfants qui fréquenteront les écoles françaises. Mais, encore une fois, il est bien sûr qu'on ne saurait avoir de bilinguisme véritable si l'on empêche un groupe linguistique de préserver sa langue et d'en assurer le rayonnement.

Vincent PRINCE

des idées

des événements

des hommes

À l'enseigne du "pragmatisme"

Monnaie unique dans la Communauté économique européenne

par PAUL-ANDRÉ COMEAU
collaboration spéciale

BRUXELLES — Les Etats-membres du Marché commun viennent de s'engager dans une nouvelle étape en décidant d'entériner les principales recommandations du rapport Werner et de créer l'union monétaire et économique. D'ici le premier janvier 1980, les Six pays de la Communauté économique européenne — et les autres Etats qui viendront vraisemblablement s'y ajouter d'ici peu — pousseront la coordination de leurs économies respectives de façon à pouvoir concrétiser l'objectif ultime de cette union: la création d'une monnaie unique sur tout le territoire communautaire. Il s'agit là d'un pas très important dans la jeune histoire de la Communauté, née à la signature du Traité de Rome, en 1958.

Il est significatif de constater que cette décision unanime du Conseil des ministres du Marché commun est intervenue sous la présidence de M. Robert Schuman, ministre français des affaires étrangères. Cette décision n'eût été possible sans une modification importante de l'attitude de Paris en ce qui concerne la délicate question de la supranationalité. De même, l'élaboration du texte final par les membres du Conseil a permis aux observateurs de constater que le maître-mot de la politique française était désormais le substantif "pragmatisme": l'hypothèse d'une contagion dans les autres capitales ne doit pas être exclue d'un geste de la main, loin de là. Enfin, la mise en vigueur des principales recommandations du rapport Werner est lourde de signification en ce qui concerne l'avenir de la Communauté notamment dans ses relations avec les grandes puissances, surtout avec les Etats-Unis. Un rappel rapide du rapport Werner devrait nous permettre d'expliquer ces observations premières que nous a inspirées la conférence de presse donnée par M. Schuman à la fin des délibérations à la Salle Europe du Palais des congrès, à Bruxelles.

Le rapport Werner

A la rencontre au sommet de La Haye, en janvier 1969, le nouveau président de la Ve République avait invité ses ho-

mologues à poursuivre la construction de l'Europe. Toute cette réunion s'est tenue dans un climat euphorique qui contrastait très nettement avec les deux graves crises que venait de connaître et de surmonter, on ne sait trop comment, le Marché commun.

Ces deux crises — le problème du fléchissement du franc français en novembre 1968 et son aboutissement d'août 1969, soit la dévaluation surprise de la monnaie française; le problème de la réévaluation du mark, à peu près au même moment — avaient fait la preuve de la fragilité des liens économiques de la Communauté. La France n'avait-elle pas eu recours à d'autres tiers que ses partenaires de la Communauté pour soutenir sa monnaie? La République de Bonn n'avait-elle pas procédé à une réévaluation de la sienne sans tenir compte des intérêts des autres capitales du Marché commun?

A la suite de la rencontre de La Haye, la Commission de la Communauté s'est vu confier le mandat d'élaborer un ensemble de recommandations en vue de préparer l'union économique et monétaire. C'est un groupe de travail, composé de membres de la Commission et de fonctionnaires supérieurs des administrations des pays membres, qui rédigea, sous la direction de M. Pierre Werner, premier ministre et ministre des finances du Luxembourg, le rapport à la base des discussions qui se sont déroulées à Bruxelles, en décembre dernier, et dont l'heureux dénouement est encore tout récent.

Que contient essentiellement le rapport Werner? Précisons tout de suite que l'essentiel des résolutions adoptées par le Conseil des ministres à Bruxelles reprend la majeure partie de l'argumentation de ce rapport qu'il a cependant modifié un document de travail préparé par des fonctionnaires de la Commission sous la gouverne de son président, M. Malfatti. D'ailleurs, Monsieur Werner lui-même, à la faveur d'une rencontre avec les journalistes, n'a pas refusé la paternité que voulaient lui imputer ces derniers, même après les modifications apportées par le Conseil des ministres.

Le rapport Werner est un document complexe, mais relativement bref qui envisage la transformation de l'actuel

marché commun en une véritable zone communautaire où biens, capitaux et services circuleraient sans entrave. A l'intérieur de cette communauté, l'intégration des diverses économies nationales déboucherait inévitablement vers l'adoption d'une monnaie unique. Or, selon les termes mêmes du rapport, "une union monétaire implique à l'intérieur la convertibilité totale et irréversible des monnaies, l'élimination des marges de fluctuation des cours de change, la fixation irrévocable des rapports de parité et la libération totale des mouvements de capitaux". Un tel objectif atteint, c'en est fait à tout jamais des possibilités de spéculation sur les devises nationales de la communauté. Alors pourrait se réaliser le vœu de Jean Rey, l'ancien secrétaire général de la CEE, qui a déjà proposé le nom d'écu pour la monnaie unique à créer. Ce sigle a une double vertu: il constitue un rappel historique évident et il tient lieu d'une expression empruntée directement au jargon commercial anglo-saxon (European Economic Currency).

Sur le plan économique, la réalisation de cet objectif entraîne et suppose la mise en place de mécanismes subtils et complexes pour niveler d'une certaine façon la croissance des économies nationales, tout en tenant compte des problèmes particuliers que soulèvent les régions de croissance lente ou même de sous-développement (entre autres et peut-être surtout, le Mezzogiorno). Le rapport Werner avait prévu la mise en place d'institutions centrales qui auraient comme mission de coordonner, de suivre et de stimuler cette harmonisation des économies nationales. C'est à ce chapitre de l'institutionnalisation que se sont heurtées les thèses françaises, d'une part, et hollandaise et italienne, d'autre part, en décembre dernier.

Le rapport Werner a prévu une période de dix ans pour la réalisation entière et définitive de cette union monétaire et économique. C'est donc dire qu'il faudrait dix ans avant que ne se concrétisent pleinement les implications nombreuses et importantes de la mise en circulation d'une seule monnaie, d'une monnaie qui ne soit pas artificielle, bien sûr. Et, pour y parvenir, les auteurs du rapport ont prévu trois étapes, dont la première aurait dû débuter le 1er janvier dernier. A la faveur de la première étape, les Etats-membres de la CEE devaient porter leurs efforts, dans ce domaine, sur l'harmonisation de leurs politiques budgétaires. De façon à corriger les déviations du plan initial, durant cette première étape, les membres du Conseil des ministres devaient se réunir au moins trois fois l'an. Durant cette même période, les gouverneurs des banques centrales, aussi réunis en comité, devaient tout mettre en œuvre pour réduire graduellement les fluctuations des taux de change.

Quant aux deux autres étapes, le rapport Werner n'est guère explicite. Il se contente de déterminer quelques orientations générales.

Les résolutions du Conseil

Sous la présidence dynamique, au dire de plus d'un témoin indiscret, de M. Schuman, les ministres des affaires étrangères des pays-membres de la CEE ont donc accepté le 9 février de tenter l'aventure de l'union économique et monétaire. Cependant, force nous est de reconnaître que le texte des résolutions rendues publiques à l'issue de la rencontre des 8 et 9 février diffère sensiblement du rapport Werner. En fait, la plupart des différences s'expliquent par la présence de réticences de la délégation allemande et de celles de Paris.

A l'opposé des recommandations du rapport Werner, les résolutions du Conseil ne contiennent aucune suggestion quant à la nécessité de créer de nouvelles institutions, ni de modifier l'actuel traité de Rome. A la suite de l'échec relatif des négociations de décembre, plusieurs observateurs avaient vu planer, au-dessus des délibérations, l'ombre de la supranationalité. De fait, la France ne voulait pas s'engager dans un processus institutionnel qui créerait dès le départ un carcan juridique. Car, une modification du Traité de Rome, dans le sens proposé par le rapport Werner, entraînerait, on doit le reconnaître, le transfert au niveau de la Communauté de certaines compétences jusque-là du ressort de l'Etat national. Or, on sait que le gaullisme a érigé en doctrine le respect jaloux des prérogatives de la souveraineté.

A la faveur de sa conférence de presse, M. Schuman a clairement précisé qu'au terme de la première étape, trois possibilités s'offriraient alors à la Communauté. A ce moment, selon les travaux élaborés par la Commission et remis au conseil, au plus tard le 1er mai 1973, les membres du Conseil des ministres choisiraient, à la lumière de leur interprétation de l'expérience des trois années vécues sous le régime de l'union, l'une ou l'autre des trois hypothèses suivantes:

- le statu quo institutionnel. Cette hypothèse découle de la constatation que le Traité de Rome n'a besoin d'aucune modification pour permettre cette union économique et monétaire. La Communauté pourra alors entreprendre la deuxième étape en conservant intacte la charte de 1958;

- l'achèvement des dispositions institutionnelles. Dans ce cas, il y aurait constatation d'une nécessité de compléter les dispositions du document organique, conformément d'ailleurs aux dispositions de l'article 235. A noter qu'il ne s'agit pas d'une modification constitutionnelle au sens propre de cette expression.

- la modification institutionnelle. Ici, l'expérience aurait rendu évidentes les faiblesses du document original et la Communauté devrait alors s'engager dans un véritable processus de modification constitutionnelle, d'ailleurs prévu dans la Charte de Rome (article 236).

C'est ici qu'intervient cette notion, relativement nouvelle, de la moins dans la politique française, de pragmatisme politique. Ce mot figure maintenant dans la bouche de tous les députés U.D.R. et M. Schuman ne l'a pas répété moins d'une dizaine de fois durant sa conférence de presse. C'est à la lumière de l'expérience vécue, disait en substance le ministre français des affaires étrangères, que l'on devra créer les cadres institutionnels; soit exactement l'inverse de la démarche pratiquée par les auteurs du rapport Werner. Les Français préfèrent tenter le jeu, sans pour autant s'engager dans des structures nées d'une vision toute théorique de la réalité, encore moins d'une conception tout aussi théorique d'une aventure...

Le pragmatisme politique

La diplomatie française semble bien s'être donné un nouveau mot d'ordre. Pour un chercheur formé à l'école française, ce nouveau jargon a de quoi surprendre. Alors que les maîtres traditionnels ne juraient que par les vertus des textes constitutionnels, la politique sous Pompidou semble au contraire s'accommoder de ce pragmatisme qu'on accolait autrefois, avec un certain mépris, aux agissements des hommes d'Etat anglo-saxons...

La France accepte donc l'aventure de l'union économique et monétaire, sans pour autant s'engager dans un cheminement institutionnel qui lierait les partenaires dans un jeu dont

on ne sait pas encore trop ce en quoi il consistera. On retrouve, dans la dernière conférence de presse de M. Pompidou, les postulats philosophiques de cette décision. Et, comme pour démontrer le réalisme de cette position, le ministre français des affaires étrangères n'a pas craint de répéter que la décision prise au milieu de l'après-midi, ce 9 février, était rétroactive au 1er janvier 1971, date prévue dans le rapport Werner pour la mise en marche de l'union monétaire et économique.

Ce réalisme, ce pragmatisme n'est certes pas une donnée inconnue de la politique de la république de Bonn. En fait, c'est probablement à cette enseigne que doit loger la clause de prudence que la délégation dirigée par M. Scheel a réussi à faire adopter au Conseil des ministres. En vertu de cette clause, adoptée à l'unanimité, comme toutes les résolutions du Conseil, au terme de la première période d'une durée de trois ans, si jamais les conclusions de l'expérience devaient s'avérer désastreuses, la Communauté se donnerait une période supplémentaire de deux ans pour repenser toute l'entreprise avant de déclarer forfait. C'est donc dire que les partenaires du Marché commun se sont engagés à tenter l'union économique et monétaire pour une durée d'au moins cinq ans.

Pragmatisme ouest-allemand, avons-nous dit. Cette affirmation se vérifie si l'on tient compte de la force respective des différentes devises nationales. A la lumière de la crise du franc français, Bonn s'est senti confirmer dans sa vocation de leader que lui confère l'une des monnaies les plus fermes de l'univers. Or, dans une union monétaire où les devises seraient fixées dans une parité immuable, advenant une grave crise monétaire dans l'un ou l'autre des Etats-membres, c'est la monnaie la plus forte — et fort probablement, il s'agit du mark — qui devrait faire les frais de cette crise. Aussi, Bonn a-t-il tenu à inscrire cette clause de prudence dans les résolutions du Conseil des Six.

De même, précisément pour atténuer les conflits qui pourraient surgir par suite de la faiblesse momentanée de l'une ou l'autre monnaie nationale, le Conseil des ministres, où siègent à côté des ministres des affaires étrangères leurs homologues des finances, a accepté les propositions du plan Barre, du nom de l'actuel secrétaire-général de la Commission. Ce plan prévoit la création du mécanisme de soutien des économies ou plutôt des monnaies défaillantes, en longue et moyenne période. La résolution adoptée au Conseil complète ces mécanismes et vise la solution de problèmes en courte période.

En somme, les membres du Conseil ont tenu à lancer l'union économique et monétaire dans les meilleures conditions possibles. Personne ne saurait maintenant leur reprocher leur hésitation de décembre dernier, surtout si l'on songe à l'importance de la décision prise.

Il apparaît déjà évident que l'union économique et monétaire, en plus de compléter le Traité de Rome, aura des répercussions très sérieuses sur le marché international des devises. En effet, la stabilité nécessaire des diverses monnaies de la Communauté, jusqu'à la création d'une monnaie unique, aura un effet d'entraînement sur le marché international des devises. Le marché européen constituera véritablement, et à un double titre, un bloc majeur dont il faudra de plus en plus tenir compte dans l'élaboration des politiques commerciales. Et, c'est probablement la Grande-Bretagne qui devra immédiatement penser en fonction de cette nouvelle décision qui vient de se prendre à Bruxelles. Il ne faut pas oublier que Londres possède l'une des monnaies de réserve de l'univers, que cette monnaie connaît depuis quelques années crise après crise. La création de l'union économique et monétaire ajoute un élément de plus à la négociation en cours entre la Grande-Bretagne et le Marché commun. Une négociation qui s'annonce d'ores et déjà ardue et difficile. Ici, à Bruxelles, la rumeur s'accroît selon laquelle seule une rencontre au sommet permettrait de lever — et rapidement — les nombreux obstacles auxquels se heurtent M. Rippon et les membres du Conseil des Six.

Pourtant, à la suite de l'issue, rapide et heureuse, des négociations au sujet de l'union économique et monétaire, un vent d'espoir souffle à nouveau au-dessus des Communautés européennes, à Bruxelles. Peut-être l'année 1971 marquera-t-elle, dans l'histoire de la CEE, le double départ de l'union économique et monétaire et de l'association de la Grande-Bretagne au Marché commun? C'est le vœu que formulent presque ouvertement maintenant les disciples de Jean Monnet...

Haiti

Le règne de la violence nue

par le Mouvement Deuxième Indépendance

Le Mouvement Deuxième Indépendance est une organisation clandestine d'opposition au régime Duvalier qui a vu le jour au sein des exilés haïtiens à Montréal.

Depuis 14 ans se déroule en Haïti un drame sanglant, un drame où se joue l'avenir de 4,000,000 d'hommes. Le dictateur Duvalier et sa clique ont installé dans le pays le règne de la misère et de la terreur. Depuis 14 ans aussi le peuple haïtien refuse la dictature et lui oppose une résistance opiniâtre. Mais aidé par les groupes locaux et étrangers — qui ont des intérêts en Haïti — Duvalier est arrivé à sauver son pouvoir contre tous les assauts de la résistance haïtienne. Pour le faire, il a organisé dans le pays un système de répression barbare qui fait de la dictature haïtienne le système politique le plus rétrograde de notre époque. Cependant, grâce à ses complices, ce visage d'Haïti est peu connu. Les complices de Duvalier et ceux qui ont des intérêts en Haïti cachent ce visage d'horreur de la dictature, soit en faisant le

silence sur les crimes affreux de Duvalier, soit en présentant ce dernier comme une sorte de bouffon. Ainsi la tragédie du peuple haïtien devient pour l'opinion une sorte de bamboula de nègres, une grosse farce qu'on ne peut pas prendre trop au sérieux.

Cette dictature rétrograde a interdit tout parti d'opposition, fermé tout journal indépendant, dissout tous les syndicats et toutes les organisations de jeunes pour les remplacer par des formations composées et surtout dirigées par ses partisans. Une estimation globale permet d'affirmer que la dictature de Duvalier a assassiné quelques milliers de citoyens. Et cependant aucune des victimes de Duvalier n'a eu droit à un procès, pas même à un procès de pure forme. Depuis 14 ans, en Haïti, tout opposant est un suspect, tout suspect est un coupable, et tout coupable peut disparaître suivant un mécanisme devenu courant dans le pays. Toute personne arrêtée court le risque d'être assassinée dans un cachot. Certaines ont parfois la chance d'être relâchées, mais cela dépend uniquement du bon vouloir de Duvalier. En

général, les personnes arrêtées disparaissent dans des cachots infects, sans communication aucune avec leurs parents ou avec un avocat. Les détenus périssent, oubliés dans leurs cellules, meurent sous la torture ou sont assassinés froidement. Parfois des citoyens sont assassinés en pleine rue.

Les exemples illustrant cette situation générale sont trop nombreux pour penser à les citer tous. Voici quelques cas, ceux qui sont les plus connus, ceux qui ont le plus frappé l'opinion publique en Haïti.

- 1958-59-60: Arrestation et disparition de nombreux adversaires politiques de Duvalier dont Clervaux Râteau, Pierre Victor, Franck Legendre, Georges Rigaud, Rosini Pierre-Louis.

- 1961: Arrestation et assassinat de l'écrivain haïtien Jacques Stéprien Alexis et de nombreux militants de l'Union nationale des étudiants haïtiens, dont Gérard Souffrant.

- 1963: Arrestation et disparition d'une centaine d'anciens officiers. Assassinat de la famille Benoit dont un enfant de 2 ans, par un commando de tontons-ma-

coutes commandé par Max Dominique, gendre de Duvalier et actuel ambassadeur d'Haïti en France.

- 1965: Arrestation, torture et assassinat de militants révolutionnaires dont Jean Jacques Ambrose, Mario Rameau, Anthony Guichard.

- 1966: Exécution massive de paysans qui protestent dans l'Artibonite contre la misère, les dépossessions et la terreur. Disparition de militants tel Lionel Loubeau.

- 1968: Arrestation et disparition de militants révolutionnaires dont Joël Liataud, les frères Corvington, Thomas Charles.

- 1969-70: Heurts sanglants entre militants révolutionnaires et les tontons-macoutes guidés par la C.I.A. Assassinats de nombreux militants, arrestations et disparition d'autres tels Arnold Dévilme, Guy Lominy.

De pareilles conditions de répression ont fait d'Haïti une véritable "île-prison". Mais, malgré cela, la résistance haïtienne poursuit dans la clandestinité une lutte tenace que peut aider la solidarité active de tous ceux qui dans le monde se battent pour la justice et la liberté.

■ lettres au DEVOIR

Le français dans l'enseignement supérieur

En Norvège (4 millions d'habitants), les étudiants font leurs études en norvégien. En Finlande (5 millions), les cours sont donnés en finnois. Immigrant d'un pays européen peu peuplé, je ne finis pas de me demander pourquoi ce qui est normal et incontesté là-bas, c'est-à-dire de pouvoir travailler et étudier dans la langue de la majorité, doit être si difficile ici au Québec.

Quelques jeunes étudiants en

médecine à l'Université de Sherbrooke ont révélé aux lecteurs du Devoir (le 29/12 1970) qu'un tiers des cours de leur première année ont été donnés en anglais contre le désir des étudiants. Ceci, si c'est exact, constitue déjà un fait tout à fait révoltant qu'il faut dénoncer. Les raisons que l'administration de l'université puisse invoquer. Et si on manque de professeurs francophones compétents pour les cours des débutants, on se de-

mande combien de "francophonie" il reste vers la fin des études. Si la situation est si grave, ne vaudrait-il pas mieux déclarer la faculté officiellement anglophone?

Avant de connaître plus à fond les circonstances, il est difficile pour le public et pour les étudiants francophones de savoir où adresser et comment articuler leurs justes revendications. Pour cela je me range du côté de M. Pierre-Paul Rioux (lettre publiée le 9/2) pour solliciter la rédaction du Devoir de nous informer davantage sur la situation et de ne pas limiter son enquête à l'institution ici nommée.

Le problème que les étudiants de Sherbrooke ont soulevé est une extrême importance. Il fait partie de la question "français langue de travail" et devrait par conséquent intéresser hautement le gouvernement provincial. En effet, sans prétendre que ce soit moins urgent d'instituer le français comme langue de travail dans l'industrie, je crois que ce serait désastreux de négliger le rayonnement de la langue scientifique utilisée dans l'enseignement supérieur. Qui pourrait, à la longue, convaincre les parents de futurs

médecins, ingénieurs, économistes etc. d'inscrire leurs enfants à l'école française si les jeunes doivent tôt ou tard compléter leurs études en anglais?

Le plus dangereux dans tout cela est l'argument qu'il y a de la qualité de l'enseignement supérieur, que le diplômé canadien-français doit être capable de profiter de la recherche faite par son homologue anglais. Aucun moyen plus efficace pour angliciser les intellectuels et les cadres du Québec Moyen diabolique, parce que l'étudiant se trouve pris dans le système. Argument dangereux, parce que c'est un argument fort. Je ne veux pas contester l'utilité de savoir l'anglais (et d'autres langues encore).

Seulement, si le gouvernement Bourassa est sérieux (espérons-le!) quant au "français — langue du travail" il doit veiller à ce que les étudiants qui le désirent puissent obtenir leur formation en français. C'est la science qui doit servir l'homme dans ses aspirations culturelles et autres, et non l'inverse.

Bengt LINDFELT
Québec, 10-2-71

Pour des jugements plus objectifs

Dans l'école où j'enseigne, comme sans doute dans toutes les écoles, ce sont généralement les professeurs de français qui estiment qu'on n'accorde pas assez d'importance au français, les professeurs de mathématiques qui trouvent qu'on n'accorde pas assez d'importance aux mathématiques (ce qui est d'ailleurs vrai; je suis bien placé pour le croire; je suis professeur de mathématiques); ce sont par ailleurs les hommes de sciences qui réclament plus de crédits pour la recherche scientifique et les philanthropes des crédits pour sauver l'humanité en détresse. Quoi d'étonnant: chacun prêche pour sa chapelle.

Pareillement, ce sont généralement les hommes qui réclament l'exclusivité des fonctions sacerdotales dans l'Eglise catholique, tandis que les femmes réclament de partager ces droits. Je suis

d'autant plus à l'aise pour défendre les droits, tous les droits de la femme.

En fait, en défendant à la femme d'accéder aux fonctions sacerdotales, l'Eglise me fait penser à ces racistes qui interdisent aux Noirs l'accès des écoles sous le prétexte qu'ils ne savent pas lire, et je pense que ce n'est pas parce qu'il n'y a pas encore eu de cosmonautes aux cheveux roux qu'il faut en conclure: les cheveux roux sont manifestement incompatibles avec la fonction de cosmonaute. L'aptitude d'une personne à accéder à une fonction doit être jugée sur cette personne, non sur la valeur moyenne du groupe auquel elle appartient. On juge une personne sur cette personne, non d'après une "moyenne" évaluée à la lumière de préjugés.

Henri LECAT
Sainte-Agathe-des-Monts, 11-2-71

DEMANDEZ-LE... dès AUJOURD'HUI
notre magnifique et très utile
GUIDE du JARDINIER .50¢
96 pages abondamment illustrées, plus 20 en couleurs naturelles, avec renseignements les plus pratiques pour toutes cultures. Montant remboursable sur achat de \$3.00 ou plus. Inestimable pour tout amateur de beaux jardins.
W.H. PERRON & Cie Ltée
GRAINETIERS & PEPINIERISTES
515 BOUL. LABELLE VILLE DE LAVAL, P.Q.

EXPO-CARRIÈRES - 1971
"L'Enseignement Professionnel CEGEP au Service de la Communauté"
Le **COLLÈGE AHUNTSIC** est ouvert au public jeudi et vendredi, les 18 et 19 février, de 14 h. à 21 h. et samedi le 20 février prochain de 10 h. à 21 h.
Renseignements:
COLLÈGE AHUNTSIC
9155 rue St-Hubert Montréal 353
Tél: 389-5921 postes: 259 - 297 - 225

ITALIEN ALLEMAND **ANGLAIS** ESPAGNOL JAPONAIS
INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT
GROUPE PAR MOIS \$29⁰⁰ GROUPE PAR MOIS
COURS DÉDUCTIBLES DES IMPÔTS
LEÇON-TEST GRATUITE
globe école de langues SUITE 1538 1 PLACE VILLE MARIE 866-9731

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC à Montréal
Année universitaire 1971-1972
Session d'automne
FAMILLE DE FORMATION DES MAÎTRES
Programmes offerts au premier cycle universitaire
Éducation de l'enfance inadaptée au cours élémentaire et secondaire
Éducation physique/sciences de l'éducation
Enseignement élémentaire
Enseignement préscolaire et élémentaire
Information scolaire et professionnelle/sciences de l'éducation
Sciences de l'éducation/sociologie au cours secondaire
NOUVEAU PROGRAMME
Sous réserve de son acceptation par le comité conjoint de la Direction générale de l'Enseignement supérieur (ministère de l'Éducation) et du Conseil des Universités, l'UQAM offre un nouveau programme pour la prochaine session d'automne en:
SCIENCES DE L'ÉDUCATION/ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL AU COURS SECONDAIRE
Conditions d'admission
Pour être admis aux études du premier cycle, les candidats doivent détenir un diplôme d'études collégiales ou avoir une formation jugée équivalente.
Les candidats âgés d'au moins 25 ans, qui ont terminé leurs études secondaires et qui possèdent des connaissances et une expérience pertinentes, peuvent être admis aux études du premier cycle, et ce, sur recommandation du Comité de sélection concerné.
Durée des études
Les programmes du premier cycle sont composés d'un ensemble de 30 cours, soit 90 crédits.
Les demandes d'admission devront parvenir, avant le 1er mars 1971, à l'adresse suivante:
Bureau du registraire
Service d'admission et d'inscription
Université du Québec à Montréal
Boîte postale 3050, succursale B
Montréal 110
Pour d'autres renseignements, téléphonez à:
876-8756-7-8

suites
de la première
page

L'AVIATION

A Vientiane, on estime qu'une importante offensive nord-vietnamienne est en préparation, au Sud-Laos, entre la frontière cambodienne et la nationale. Seize bataillons (8.000 hommes) seraient massés à l'ouest du plateau des Bolovens, appuyés par des éléments blindés, selon le porte-parole du ministère laotien de la défense.

Au Nord-Vietnam, pour la deuxième fois en vingt-quatre heures, une position de DCA et de radars a été bombardée par l'aviation américaine. Un chasseur bombardier "Thunderchief" a tiré lundi un missile "Shrike", a annoncé le commandement américain à Saigon, pour protéger des bombardiers géants B-52 qui pilonnent la piste Ho Chi Minh, au Laos, non loin du col de Mu Gia, l'un des principaux points de passage entre la RDV et le Laos.

Pour sa part, Hanoi annonce que les bombardements américains s'intensifient au Nord-Vietnam. De nouveaux raids ont été lancés, entre les 17ème et 19ème parallèles, les 13, 14, 15 et 16 février, a annoncé hier, à Hanoi, un

À Saint-Léonard

Une coûteuse "économie" selon l'Unité Civique

L'Unité Civique, parti municipal qui compte un représentant, M. Réal Leblond, au conseil de Saint-Léonard, met en doute que ce soit "strictement pour des raisons d'économie" que le conseil a confié aux "Estimateurs professionnels", pour une période de cinq ans, à raison de \$35.000 par année, la préparation du rôle d'évaluation selon les normes de la Communauté urbaine de Montréal.

Au nom de l'exécutif de l'Unité Civique, M. Jacques Bernard soutient que le conseil aura à payer, en plus des \$35.000 mentionnés plus haut, \$65.000 pour les

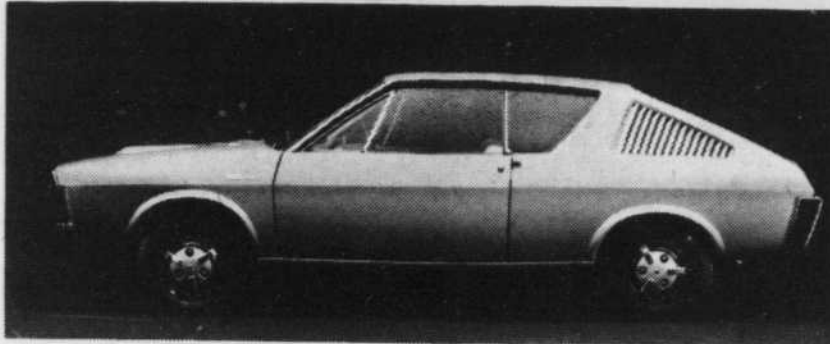
communiqué du ministère des affaires étrangères.

Devant la recrudescence des combats, la Chine populaire accroit son aide au Nord-Vietnam. Radio-Pékin a révélé hier que les chemins de fer chinois ont augmenté leur trafic marchandise en direction du Vietnam, au cours de ces derniers jours. Cette information fait suite à la signature, lundi à Pékin, d'un accord d'aide économique et militaire supplémentaire au Nord-Vietnam.

Au Cambodge, à l'est du Mékong, les fantassins et les blindés du général Do Cao Thi progressent dans la région des plantations. Après de sanglants combats, la plantation d'hévéas de Chup — la plus grande d'Asie — a été reprise par les forces khméro-sud vietnamiennes, ainsi que la plantation de Takéo, dans la région sud-est du Cambodge, a affirmé mardi à Phnom Penh le porte-parole militaire khmer. Selon Saigon, des combats importants se déroulent également dans "Thameon", près de Snoul, où d'importantes concentrations de troupes adverses auraient été repérées. Dimanche et lundi, les cadavres de 217 "ennemis" — nord-vietnamiens et khmers rouges — ont été dénombrés sur le terrain, a indiqué un porte-parole sud-vietnamien.

Les combats s'étendent aux dernières provinces cambodgiennes qui connaissent encore un calme relatif. Entre Phnom Penh et Battambang — le "grenier à riz du Cambodge" — deux accrochages ont été signalés mardi dans la région de Pursai, sur la route nationale cinq. C'est par cette voie qu'arrive à Phnom Penh les convois de ravitaillement.

"L'arrière" n'est pas épargné par les combats. A l'extrémité sud du delta du Mékong, au Sud-Vietnam, 31 Vietcong ont été tués lundi, selon le commandement sud-vietnamien.



Renault présentera en octobre prochain au Salon de l'auto de Paris la Renault 17 à traction avant. Cette voiture, dotée du moteur 95.5 p.c. de la Renault 16TS, sera également livrée en version décapotable, mais ne sera disponible que progressivement dans les différents pays d'exportation.

Guy Beaudet

Le port ne résoudra pas ses difficultés en un jour

Il faudra encore un moment avant que le port de Montréal ne redevienne ce qu'il était.

C'est ce qu'a laissé entendre le directeur du port, M. Guy Beaudet, invité hier à bord d'un navire de la ligne Poseidon, le Transcanada, à l'occasion de son premier voyage à Montréal.

"Si la détérioration de la situation dans le port de Montréal a été longue à se manifester, il va de soi qu'on ne pourra rétablir la situation du jour au lendemain."

M. Beaudet a par contre répondu aux critiques portées ces jours-ci contre le port et son administration.

"Le pessimisme que l'on exprime au sujet du port de Montréal n'est pas fondé. Qu'on regarde plutôt les statistiques au lieu de se laisser alarmer par les pro-

pos et les écrits alarmistes."

M. Beaudet a remis au capitaine du cargo Transcanada, M. R. Mueller, une gravure sur métal représentant le port de Montréal en 1870.

Le directeur du port a profité de l'occasion pour faire remarquer qu'en dépit des pronostics pessimistes, cinq navires de plus qu'à la même date l'an dernier s'étaient jusqu'à maintenant rendus au port de Montréal. "Nous avons des difficultés, je l'admetts mais nous travaillons à les régler, à les résoudre de façon démocratique."

M. Beaudet a annoncé qu'il se préparait à entreprendre une tournée de promotion du port de Montréal dans divers ports européens. "Nous n'entreprendrions pas un tel voyage si nous n'avions pas foi au port de Montréal."

Assurance-maladie

Les chirurgiens-dentistes signent une dernière entente

QUEBEC (Le Devoir) — Une entente a été signée par le président de l'Association des chirurgiens-dentistes, le Dr Hubert Labelle, et par le ministre des affaires sociales, M. Claude Castonguay, dans le cadre du régime de l'assurance-maladie.

Cette cinquième et dernière entente

met fin à la première ronde des négociations entre les représentants du gouvernement et ceux des associations représentatives des différents groupes de professionnels de la santé impliqués dans le régime de l'assurance-maladie, entrée en vigueur le 1er novembre 1970.

Des ententes avaient également été signées au cours des mois de novembre et décembre 1970 par le ministre des affaires sociales et le président des associations représentant les médecins omnipraticiens, les médecins spécialistes, les optométristes et les médecins spécialistes en chirurgie buccale.

La signature de la cinquième et dernière entente concernant les chirurgiens-dentistes marque également une étape symbolique d'importance dans la mise en oeuvre d'un régime orienté vers le bien des malades, selon M. Claude Castonguay.

Le ministre des affaires sociales signale que l'accessibilité des citoyens aux services médicaux, sur le plan financier, est un impératif qui demeure très prioritaire. Quant au fonctionnement du régime le ministre se dit confiant qu'en dépit de certaines difficultés techniques rencontrées par la région, phénomène normal dans la mise en oeuvre d'un tel régime, le tout rentrera dans l'ordre très bientôt.

Au plan des clauses normatives, on retrouve sensiblement les mêmes dans l'entente intervenue entre les représentants des chirurgiens-dentistes et ceux du gouvernement que dans celles conclues auparavant pour les autres professionnels de la santé, soit des médecins de consultation, de grietis, d'arbitrage, etc.

Quant aux clauses monétaires, les tarifs agréés par les deux parties en cause sont les mêmes que ceux qui s'appliquent aux spécialistes en chirurgie buccale et qui ont été rendus publics en décembre 1970. Il importe de préciser que les services des chirurgiens-dentistes couverts par le régime de l'assurance-maladie s'appliquent uniquement à la chirurgie buccale pratiquée en milieu hospitalier.

Il est impossible d'évaluer l'effet de cette entente sur la rémunération des chirurgiens-dentistes étant donné que la majorité d'entre eux pratiquent peu la chirurgie buccale en milieu hospitalier.

Polytechnique s'interroge

Le Devoir présentera demain à ses lecteurs un cahier spécial de six pages consacré à l'École Polytechnique. La parution de ce supplément coïncidera avec l'ouverture d'un colloque sur l'orientation que cette maison d'enseignement du génie cherche à se donner.

Camil Samson et le défi créditiste

QUEBEC (PC) — Le chef du ralliement créditiste provincial, M. Camil Samson, a lancé un livre intitulé: "Camil Samson et le défi créditiste", dont le but est de mieux faire connaître l'idéologie créditiste au Québec.

Ce volume de 195 pages décrit l'ascension politique du chef créditiste qui a réussi à faire élire 11 députés à l'Assemblée nationale lors des dernières élections générales du 29 avril 1970, et relate ses principales interventions lors des débats survenus en Chambre.

Le livre, en fait, contient trois parties décrivant le chef Camil Samson: "L'homme", "le parti" et "l'équipe".

L'ouvrage tiré à 12.000 exemplaires sera en vente dans toutes les librairies du Québec d'ici une quinzaine de jours.

On a voulu que ce volume soit sur le marché afin que les militants créditistes puissent en prendre connaissance avant le congrès provincial du Ralliement qui aura lieu à Québec les 20 et 21 mars.

Montréal et Nord-Ouest

Multi-media se mettra en marche d'ici un mois

par Gilles Provost

Le système de formation multi-média pour les adultes se mettra en marche d'ici un mois à la fois dans la région de Montréal et dans le Nord-Ouest québécois, a annoncé hier le ministre de l'éducation, M. Guy Saint-Pierre.

Le ministre a aussi précisé qu'un arrêté en conseil précisera dès mercredi prochain la structure de base du système et le dotera d'un budget de fonctionnement de \$2.6 millions pour la présente année.

Répondant indirectement aux craintes exprimées en fin de semaine par des groupements montréalais, M. Saint-Pierre a réaffirmé que la population concernée participera au choix des contenus de formation (programmes etc) par le truchement de comités régionaux dont la structure reste à décider.

La date exacte des premières émissions de télévision éducative diffusées par le système n'est pas encore fixée. Elle ne sera décidée qu'après une consultation suffisante sur les modalités de fonctionnement du système, "dans quelques mois tout au plus."

Les objectifs de ce système, qui utilisera à la fois la télévision, les cours par correspondance et l'animation pédagogique, sont multiples, a expliqué M. Saint-Pierre. Il visera d'abord à permettre aux adultes de mieux se comprendre eux-mêmes ainsi que leur milieu. De plus, la clientèle devrait pouvoir se doter d'une formation correspondant vraiment à ses besoins en utilisant, dans une perspective d'éducation continue, les ressources existantes dans le milieu.

M. Saint-Pierre a aussi annoncé que le programme sera réalisé avec le concours du ministère des communications. "Il est conçu, a-t-il précisé, comme un ensemble intégré où tous les éléments essentiels (définition des besoins, précision des contenus, réalisation des émissions, production de documents d'accompagnement, etc) seront pris en charge par des spécialistes venant de plusieurs disciplines et appartenant à plusieurs organismes."

Ces précisions, toutefois, ne calment pas les principales appréhensions des mouvements populaires: les conseils régionaux, "dont la structure reste à définir", donneront-ils aux usagers un contrôle réel sur leur système de formation? Les spécialistes participant à cet "ensemble intégré" devront-ils respecter les politiques des organismes qui les délèguent? Auront-ils la liberté nécessaire pour créer vraiment un système original et à l'abri des conflits de juridiction paralysants?

S'il a soigneusement évité de s'engager trop sur ce terrain délicat, le ministre a cependant annoncé plusieurs autres projets de son ministère: restructuration scolaire de Montréal par la base de commissions scolaires unifiées (bilingues et multi-confessionnelles), centralisation de la taxe foncière scolaire, loi sur la gestion des commissions scolaires, amélioration du transport scolaire, etc.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE St-Louis 5, Californie 1

Première période
1 - St-Louis: McCreary 7.
Cameron, Barclay Plager. 1:44
2 - St-Louis: Picard 2.
Connelly, Unger. 3:43
3 - St-Louis: Saint-Marseille 12. . . 3:56
Pun: Lorentz, O'Donoghue 1:46, Marshall 6:58, Lorentz 9:12, Picard 12:31, Barclay Plager 18:49.

Deuxième période
4 - St-Louis: Sutherland 13.
Connelly, Unger. 19:37
Pun: Roberts 8:56.

Troisième période
5 - Californie: Jarrett 13.
Ferguson. 2:21
6 - St-Louis: Huck 4.
R. Plager, Saint-Marseille. . . 11:59
Pun: Mattiussi 3:57, J. Arbour 13:04, Marshall 15:27, Connelly 15:27.

Lancers:
Californie: 10 6 9-25
St-Louis: 6 18 13-37
Gardiens: Californie, Smith, Worthy.
St-Louis, Hall.

LIGUE JUNIOR A Montréal 9 Kitchener 3

Votre argent vous rapporte plus

8%

sur dépôts à terme

5 ans

Taux fournis sur demande pour termes plus courts

Guaranty Trust

Capital et réserve: \$33.000.000
Institution inscrite à la Régie d'assurance-dépôts du Québec

427 St-Jacques ouest
849-5705

GT 71 AM

Les Antipropos

de
Jean Lévesque



Nos écueils: Médiocrité et Démission

Le ministre des Affaires culturelles du Québec nous a livré cette semaine son diagnostic de la société québécoise. Monsieur François Cloutier, en s'interrogeant sur notre jeunesse, a posé le "problème-jeunesse" dans toute son ampleur en la situant en plein milieu de la société en son ensemble, la où il le fallait. Nous n'avons pas ici l'espace voulu pour reprendre tous les éléments de ces discours mais commentons-en quelques traits essentiels.

Le ministre rappelle que la jeunesse d'aujourd'hui n'est pas le fruit d'une génération spontanée et que la société malaisée à supporter dans laquelle elle se trouve, ce n'est pas la jeunesse qui en est responsable, mais les aînés. M. Cloutier explique la source et les formes de la contestation des jeunes et reconnaît que "nos jeunes se sentent aliénés face à la famille, face à l'école, face à la société, aliénés c'est-à-dire étrangers".

M. Cloutier - on ne le lui apprendra point - ne se fera pas que des amis en donnant raison aux jeunes sur plusieurs points. Il se fera de solides adversaires lorsqu'il dit "qu'il faut conserver une bonne dose d'illusions pour penser que le système d'enseignement actuel n'est pas déshumanisé". "Certains étudiants en sont rendus à se demander si, dans leur école, ils ne sont pas de trop", ajoute-t-il encore, pour renforcer son verdict. En reconnaissant en outre que les "étudiants doutent de la formation qu'ils reçoivent", le ministre montre bien qu'il en doute aussi.

M. Cloutier a-t-il l'impression d'aller à contre-courant, dans notre Québec écrasé sous la neige lorsque, non seulement il déclare que la jeunesse a raison de réclamer une "société plus généreuse", mais lorsqu'il ajoute que "seul un réaménagement d'envergure nous permettrait d'y faire face". Et le ministre de conclure que "si nous n'inventons pas de nouvelles approches, nous sommes condamnés à ce que les jeunes appellent l'aliénation et à ce qui est probablement pour nous, les adultes, la médiocrité".

Ce texte tant remarquable que courageux, de la part d'un homme qui doit naviguer dans nos méandres politiques canadiennes-françaises, il s'accorde bien aux réactions d'un député que nous accueillons la semaine dernière au Point du Jour, M. Claude Charron. Pendant plus de trente minutes, ce jeune homme, qui a sûrement moins d'un quart de siècle d'âge, a répondu sans broncher à notre barrage de questions, les unes techniques, plusieurs arrogantes, toutes abruptes; sans broncher, avec sang-froid, et des connaissances qui, je le parierais, laisseraient bouche-bée une majorité de députés canadiens-français à Québec et à Ottawa.

Ces deux hommes publics que je cite me pardonneront de les "juxtaposer", à cause de leurs options politiques différentes. Ils me le pardonneront d'autant plus que le premier me paraît le symbole de l'homme politique conscient de la réalité qui l'entoure, capable de comprendre les aspirations de la jeunesse, et à la fois capable de le dire et d'admettre les impératifs nouveaux que cela commande, dans notre société. Le second incarne peut-être ce qu'il y a de meilleur dans cette jeunesse québécoise dont parle le premier, plus maitresse d'elle-même qu'on ne le soupçonne, informée et audacieuse. Pourvu qu'elle tienne bon dans la lutte et n'abdique pas...

C'est à travers des hommes de cette trempe, au-delà de générations, de formations et d'options politiques immédiates différentes, que la société française en Amérique pourra se sauver du désastre qui la guette, le désastre de la médiocrité et de la démission.

En dehors de ce genre de dialogue possible dans l'action, tout le reste n'est que foutaise et propagande misérables.

On peut discuter avec l'auteur en téléphonant à l'émission Le Point du Jour que M. Lévesque anime du lundi au vendredi à 13 heures sur les ondes de CKAC.

■ en bref

La SVP contre le fluor

La Société pour vaincre la pollution, par la voix de sa présidente, Mme H. Lajambe, vient d'écrire au premier ministre Bourassa pour s'opposer à la fluoruration des eaux. Le fluor naturel, dit cette association, "favorise sans doute une bonne dentition, mais il y a d'autres moyens d'en faire bénéficier nos enfants sans contribuer encore à la pollution de la biosphère". D'ailleurs, ajoute-t-elle, "il est permis de douter que la fluoruration de l'eau soit bénéfique lorsque l'on sait qu'une trentaine de

villes ont dû l'abandonner et que plus de cinq cent l'ont refusée après étude". La même lettre dit encore: "Qu'il suffise, en fait, de prendre l'avis des hommes de science, Prix Nobel de médecine, et d'instituts médicaux à travers le monde: aucun n'a pu prouver que la fluoruration soit sans danger".

Le CRTC approuve la requête de la firme Baribeau

OTTAWA (PC) — Le Comité de la Radio et de la télévision du Canada a approuvé la demande présentée par la firme Baribeau et Fils Inc., de Laval, pour contrôler la station de radio CKLM de Montréal.

Dans une série de transactions, Baribeau et Fils: — achètera 4.000 actions ordinaires et 2.400 privilégiées de M. Paul Crevier.

— se rendra acquéreur des 4.000 actions ordinaires et des 2.400 privilégiées appartenant à M. Guy d'Arcy Labrosse.

— et revendra à ce dernier 2.000 actions ordinaires et 1.200 privilégiées.

Le CRTC s'est vu dire que CKLM avait eu des difficultés financières l'an dernier; il a alors reconnu que ce transfert d'action permettrait à la station de maintenir et d'améliorer la qualité de ses émissions destinées aux auditeurs de Laval et de la région montréalaise.

Baribeau et Fils veut étendre et améliorer le service des nouvelles, en collaboration avec la station CHRC de Québec, dans laquelle elle a des intérêts, ainsi d'ailleurs qu'à CKCV de Québec.

Comme le CRTC interdit la possession de deux stations AM concurrentes dans la même ville, Baribeau et Fils devront vendre ses intérêts dans CKCV.

Décès du Frère Joachim-Léon (Donat Collette)

Lundi, le 15 février est décédé à l'âge de 85 ans, à La Prairie, le Frère Joachim-Léon (Donat Collette) de la Congrégation des Frères de l'Instruction Chétienne. Fils de Joseph Collette et de Elsie Plante, le défunt naquit à St-Henri de Mascouche le 16 décembre 1885 et fit profession le 8 septembre 1903.

Le Frère Joachim-Léon débuta dans l'enseignement en septembre 1905 à Jersey C.I. (Angleterre), puis il enseigna successivement à Ste-Elisabeth de Montréal (1913), à Buckingham (1914), devint directeur-fondateur à East-Angus (1918), puis au Séminaire de St-Jean (1921). En 1926 il alla fonder la mission de l'Ouganda où pendant plus de trente ans il devait se dévouer. En 1960, il venait s'établir définitivement à La Prairie.

La dépouille mortelle est exposée au parloir de la Maison principale à La Prairie. Les funérailles auront lieu jeudi, le 18 février, à 4 heures p.m.

BEAUDOIN, Méala. A. Montréal, le 14 février 1971 à l'âge de 83 ans, est décédé. Mme Yvonne Lévesque Beaudoin, née Méala Laforte. Elle laisse dans le deuil sa fille Germaine, ses fils: Maurice, ingénieur, et son épouse Suzanne Beaudoin et Armand et son épouse Mathilda Girard, plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 18 février. Le convoi funéraire partira de la Résidence funéraire Magnus Poirier Inc. à 9 heures 45, pour se rendre à l'église St-Edouard où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARTRAND, J. Albert. A. Montréal, le 14 février 1971 à l'âge de 70 ans, est décédé. M. J. Albert Chartrand, époux de feu Gabrielle Filion. Les funérailles auront lieu jeudi le 18 février. Le convoi funéraire partira du Salon René Thériault Limitée, No 1120 rue Jean-Talon est à 9 heures 30, pour se rendre à l'église St-Nicolas d'A-huntis où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TURCOTTE Eva. A. Montréal, le 14 février 1971 à l'âge de 75 ans, est décédée Eva St-Georges, épouse de J. T. Turcotte ex-directeur général adjoint à la BCN. Elle laisse ses filles: Mme Georges Albert Arcand (Lucie LL), Monique et son époux Jacques Boucher, avocat, ses fils: Gilles, ingénieur, et son épouse Jeannine, Pierre. Ses sœurs: La Révérende Soeur Philippe-de-la-Croix, Supérieure générale des Religieuses du Saint-Nom de Jésus, Marie, et Mme J. T. Comtois, et plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 18 février. Le convoi funéraire partira de la Résidence funéraire Magnus Poirier Inc. No 6520 rue St-Denis à 9 heures 30, pour se rendre à l'église St-Emile (entre Sherbrooke et Davidson) où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

informations

Le projet d'État palestinien

Le Caire fait montre de souplesse au sujet de Gaza

LE CAIRE (d'après l'AFP) — Le président Sadate, en soulevant certains points de détail dans sa réponse à l'ambassadeur Jarring, a ouvert indirectement la voie à un règlement à long terme du problème de Gaza. Après le règlement, le règlement qui dépasse largement la question de la "liquidation des séquelles de l'agression israélienne", estiment les observateurs au Caire.

Un des éléments les plus importants, de la réponse égyptienne porterait sur la bande de Gaza. Après le règlement de l'affaire de Charn el-Cheikh, avec l'acceptation égyptienne d'un retour d'une force de l'ONU à l'entrée du détroit de Tirane, il est en effet la question de Gaza qui risque de devenir la pierre d'achoppement des futures négociations. A ce sujet, il semble acquis que les di-

rigeants du Caire ont, dans leur réponse à Gunnar Jarring, accepté un retour aux frontières de 1948. A cette époque, la bande de Gaza était sous administration égyptienne, conformément aux accords d'armistice égypto-israéliens, mais ce contrôle n'était que temporaire. Partant de là, des observateurs se demandent ce que cache cet assouplissement de l'attitude égyptienne.

Il est à noter que cet assouplissement coïncide avec la relance de l'idée d'un État palestinien et avec la venue au Caire des plus hautes instances représentatives de la résistance palestinienne.

A ce propos, l'officier "Al-Ahram" écrivait hier que le conseil national palestinien — qui se réunira le 27 février dans la capitale égyptienne — sera essentiellement appelé à examiner la question de la création d'un État palestinien.

Jusqu'à présent, les autorités égyptiennes ont toujours refusé de s'engager dans une polémique et fait porter la responsabilité d'une décision finale aux Palestiniens eux-mêmes. Ils n'ont jamais été favorables à l'établissement d'un État judéo-arabe en Palestine englobant le territoire d'Israël, projet qu'ils jugent d'ailleurs irréalisable.

En acceptant donc le retour aux lignes de l'armistice, en reconnaissant implicitement le caractère provisoire de l'administration égyptienne sur Gaza, le président Sadate pourrait envisager de faciliter, estime-t-on dans les milieux intéressés, la création d'un État palestinien dans cette bande. Certains milieux au Caire estiment que si les Palestiniens parviennent à faire front commun, ils seraient en droit de réclamer la bande de Gaza à la RAU.

D'ailleurs, dans sa réponse à M. Jarring, le président Sadate a soulevé en particulier le problème du "peuple" palestinien et, dans une allocution prononcée dimanche au cours d'un dîner en l'honneur du maréchal Tito, il a mis l'accent sur la nécessité d'une "nation" palestinienne.

(Notons, dans le même ordre d'idée, qu'une importante personnalité soviétique, dont le nom n'a pas été divulgué, s'est entretenu en début de semaine avec M. Yasser Arafat, président du CC-OLF.)

L'ambassadeur soviétique à Amman assistait à cet entretien qui s'est déroulé à 45 kms au nord d'Amman. Les discussions auraient porté sur "les développements de la situation au Moyen-Orient".

Il n'est pas exclu, d'autre part, que la thèse égyptienne soit, avec l'appui américain aux propositions Jarring, à l'origine d'un certain rapprochement décelable ces jours derniers entre Washington et Le Caire.

Mais en définitive, le règlement du problème dépend aussi et surtout d'Israël, des Palestiniens et du Monde arabe. Pour les dirigeants égyptiens, les États-Unis sont en mesure d'amener Israël à accepter un compromis et il serait possible aujourd'hui de traiter avec les mouvements de résistance palestiniens.

Mais alors qu'hier M. Mahmoud Riad, ministre égyptien des affaires étrangères, s'entretenait successivement avec les chefs des missions diplomatiques des quatre grands au Caire pour leur faire part de la réponse égyptienne au Dr Jarring, on soulignait à Jérusalem que la position israélienne demeure inchangée. Israël estime qu'avant de poursuivre les négociations sous quelque forme que ce soit, il doit recevoir de l'Égypte une réponse claire et précise aux questions qu'il lui avait posées par l'entremise du Dr Jarring. On souligne également dans les milieux proches du ministère israélien des affaires étrangères, que le Dr Jarring aurait dû au moins consulter Israël avant d'entreprendre de nouvelles méthodes de procédure.

La balance des paiements US: déficit record

WASHINGTON (AFP) — La balance des paiements des États-Unis — calculée sur la base des transactions officielles — a atteint un déficit record de 9,8 milliards de dollars en 1970, a rapporté hier le gouvernement.

Ce déficit représente une détérioration de 12,5 milliards de dollars par rapport à 1969, année pendant laquelle la balance officielle des comptes extérieurs des États-Unis s'était soldée par un surplus de 2,7 milliards.

Le département du commerce attribue ce changement à l'évolution du marché financier des États-Unis par rapport aux marchés européens entre 1969 et la fin de l'année dernière.

internationales



Les Sud-Vietnamiens participant à l'opération lancée au Sud-Laos ont à faire face à une résistance de plus en plus forte. Déjà les escarmouches des Nord-Vietnamiens les avaient obligés à ne plus utiliser la route 9 pour se ravitailler. On aperçoit ici les blessés et les morts après un accrochage à une dizaine de milles à l'intérieur du Laos. (Téléphoto AP)

La Chine et le Front Asiatique

On ne prévoit pas à Hanoi une guerre de "type Corée"

par Joël Henri, de l'AFP

HANOI — Le "Nhan Dan", journal du parti nord-vietnamien, consacre sa première page d'hier aux manifestations qui se sont déroulées dans les grandes villes chinoises contre "l'agression américaine au Laos".

C'est la première fois que cette année, par la mise en page au moins, la Chine l'emporte sur l'Union soviétique. En général, tout ce qui touche à l'une ou l'autre capitale du monde communiste est rédigé en termes identiques et à la même place.

Les observateurs soulignent qu'une telle innovation est due au fait que les réactions et avertissements chinois aux États-Unis se succèdent régulièrement depuis quelques jours et que la Chine fait, sur le plan diplomatique et militaire, un effort sans précédent pour les pays indochinois.

La radio et les journaux nord-vietna-

miens ont donné une large place à la déclaration chinoise du 12 février dans laquelle Pékin se déclare notamment intéressé "géographiquement" par l'intervention au Laos.

Tout récemment, le prince Norodom Sihanouk affirmait à l'AFP que la Chine populaire avait entièrement équipé 30.000 hommes du FUNK et qu'elle se préparait à en armer 50.000 autres. Pour les observateurs la question n'est pas de savoir si la Chine va "intervenir". Ils estiment en effet que depuis la conférence au sommet des peuples indochinois, tenue en Chine du Sud en avril 1970, "la Chine est bel et bien concrètement partie dans le conflit en Indochine", principalement au Cambodge.

Les experts militaires ne s'attendent pas à une guerre de "type Corée", ni à un franchissement massif du 17ème parallèle.

Au Brésil

1,200 paysans séquestrés et réduits à l'esclavage

RIO DE JANEIRO (AFP) — Mille deux cents paysans étaient réduits à l'esclavage dans une exploitation agricole de Mato Grosso, affirme la presse brésilienne, se référant aux résultats d'une enquête policière.

Selon la presse, la police a ainsi mis un terme à la plus importante affaire "d'esclavage blanc" au Brésil.

Ces mille deux cents paysans travaillaient dans une exploitation située au bord du Rio Araguaia, dans l'État du Mato Grosso. D'après l'enquête, cette propriété, baptisée "Santa Teresinha", était un véritable camp de concentration, où des centaines d'hommes vivaient dans un état d'esclavage total. Ces "esclaves blancs" ne recevaient aucun salaire et, à la moindre incartade, subissaient des châtiements rigoureux, qui allaient parfois jusqu'à la mort. Ces paysans, en majorité originaires du centre du Mato Grosso ou de l'État de Goiás, étaient recrutés par des hommes qui leur promettaient des salaires élevés et transportés en camions jusqu'à "Santa Teresinha". Lorsqu'ils réclamaient ensuite leurs salaires, leurs employeurs leur répondaient que ceux-ci étaient insuffisants pour couvrir les frais de logement et d'alimentation.

Tirs nourris

La situation demeure explosive à Amman

AMMAN (d'après l'AFP) — Les fusillades ont repris dans les quartiers nord d'Amman, hier à la tombée de la nuit, entre le palais royal où le roi Hussein ne séjourne pas actuellement et l'aéroport international.

Les magasins ont fermé en début d'après-midi, à la suite de l'explosion d'une grande lancee place de la grande mosquée Russeini qui a blessé treize personnes, dont un militaire. Selon un porte-parole du ministère jordanien de l'intérieur, l'auteur de l'attentat est un membre du FPLP: Mahmoud Abdel-Rahman Abdallah. Il a été arrêté par les agents de la sûreté militaire du "Fatah" et remis à la sûreté générale jordanienne, a précisé le même porte-parole.

De son côté, l'OLP fait savoir que la grenade a été lancée par un inconnu, près d'une patrouille du commandement de la lutte armée palestinienne (CLAP). Blessé par les policiers du CLAP qui l'auraient pris en chasse, il aurait tenté de protéger sa fuite en lançant une grenade qui n'a pas éclaté.

Ce communiqué de l'OLP ne fait pas état de victimes.

Au cours de la matinée, un porte-parole jordanien a annoncé que le poste de police de Djebel-Naar, à Amman, avait été attaqué à la mitrailleuse lour-

de par des éléments armés.

Ce porte-parole a indiqué qu'au cours d'une opération de ratissage dans le secteur de Djebel-Naar, les forces de sécurité avaient saisi d'importantes quantités d'armes dont "le stockage est interdit dans cette région": 18 mines antichar, 80 obus de mortier, deux mortiers, 23 fusées, 70 bombes incendiaires, 7 bidons de matières explosives, etc.

Le porte-parole a souligné que les autorités avaient décidé de prendre les mesures "visant à mettre un terme aux tirs d'armes individuelles".

Pourtant, d'après un communiqué du FPLP émanant de Beyrouth et diffusé dans la soirée d'hier, ces "tirs se poursuivaient dans les secteurs de Djebel-Naar et Al-Mahatta. Le même communiqué signalait des concentrations de troupes royales autour de la capitale et ajoutait: "Les autorités jordaniennes rejettent sur la résistance la responsabilité de la non-application des accords. En fait, les autorités stipendées se servent de tous les prétextes pour violer ces accords, prouvant ainsi leur détermination de poursuivre l'exécution des plans tendant à la liquidation de la résistance palestinienne".

aux 4 coins du monde

Pas de "mari" pour les colons

SAIGON (AFP) — Un tribunal militaire américain, siégeant sur la base aérienne de Tan Son Nhut à Saigon, a condamné hier un colonel américain à trois ans de travaux forcés et quinze mille dollars d'amende pour possession, usage et trafic de drogue (marijuana).

Le colonel, Gerald W. Kehrl, 28 ans de service, avait été arrêté en flagrant délit au club des officiers vietnamiens de la base de Tan Son Nhut, le 20 novembre dernier, au moment où un de ses fournisseurs lui remettait un paquet de cigarettes de marijuana.

Agé de 46 ans, le colonel Kehrl est le militaire américain le plus haut gradé qui ait été jugé et condamné au Sud-Vietnam pour ce délit. Il commandait les services de transport militaire de la base aérienne lorsqu'il fut arrêté et mis en liberté provisoire jusqu'à son procès. Le tribunal militaire était composé de deux généraux de brigade et sept colonels.

Enoch Powell répert en guerre

LONDRES — A quelques semaines de la présentation du projet de loi qui vise à réglementer l'immigration en Grande-Bretagne, le député conservateur d'extrême-droite, Enoch Powell, a relancé avec fracas devant l'association des jeunes conservateurs de Surrey sa campagne contre l'immigration des gens

de couleur. M. Powell a estimé que "jamais dans toute l'histoire la nation britannique n'a connu de plus grand danger", et précisé que, selon lui, ce sont 2 millions d'immigrants qui se trouvent en Grande-Bretagne et non pas 1 million et quart comme l'affirment les statistiques du ministère compétent.

M. Powell a conclu en clamant qu'aucun gouvernement n'avait "le droit moral" d'altérer à plus ou moins brève échéance "l'identité d'une nation" sans que celle-ci en ait conscience et sans l'approbation de celle-ci.

Conférence de l'OERS en Mauritanie

DAKAR — La conférence extraordinaire au sommet de l'Organisation des États riverains du fleuve Sénégal (OERS) se tiendra vraisemblablement vendredi à Nouakchott, a-t-on appris hier de source informée à Dakar.

Cette conférence à laquelle participent les quatre pays de l'OERS: Sénégal, Mauritanie, Guinée et Mali, avait été demandée par la Guinée en raison de son différend avec le Sénégal.

Le Sénégal avait accepté à condition que le lieu de réunion ne soit ni Conakry ni Dakar.

Nouakchott semble avoir été choisie parce que le président de la République islamique de Mauritanie, M. Moktar Ould Daddah, est en même temps président de l'OERS.

En dépit d'un accord à l'assemblée

Reggio de Calabre vit une journée d'émeute

REGGIO DE CALABRE (d'après l'AFP) — La situation est grave dans le quartier des Sbarre, au nord de Reggio, où de véritables scènes d'émeutes se sont déroulées en fin d'après-midi, hier. Des coups de feu ont été tirés pour la seconde fois de la journée entre manifestants et policiers.

Pourtant, l'assemblée régionale calabraise, au terme d'une séance fleuve réunie à

Catanzaro, avait entériné les propositions du président du conseil italien qui proposait Catanzaro comme chef-lieu de la région et Reggio comme siège de l'assemblée régionale. Par rotation, cette assemblée peut donc désormais se tenir non seulement à Catanzaro mais aussi à Cosenza où s'élèvera en outre la nouvelle université. Autre sujet de satisfaction pour Reggio: l'assemblée régionale a pris

acte de la construction, près de Reggio, du cinquième centre sidérurgique de l'IRI, holding d'État, dans le cadre de la relance économique. Cet ordre du jour a été adopté par 21 voix contre 12, tard dans la nuit de lundi à mardi.

Ce qui n'a pas empêché Reggio de Calabre de porter le deuil, hier. Les balcons et les fenêtres dans plusieurs artères étaient tendus de noir et la grève générale disait assez l'amertume et l'indignation de la population. Le matin déjà, l'atmosphère tendue laissait présager une journée "brûlante". Depuis l'au-ber, des hélicoptères surveillaient le centre et les quartiers névralgiques, alors que d'importants détachements de carabinieri et de policiers prenaient position.

Dans les échauffourées de la journée, un jeune homme dont on ignore l'identité a été blessé par une balle à l'épaule.

Il a été secouru par la population qui accuse la police de faire usage de ses armes en direction des manifestants.

A un carrefour, une jeep des carabinieri a été attaquée à coups de cocktail Molotov. La voiture a été la proie des flammes alors que son occupant n'a réussi à s'échapper que grâce à l'intervention d'un groupe de policiers qui a fait un abondant usage de grenades lacrymogènes.

Le quartier des Sbarre est pratiquement isolé par des barricades de fortune que les manifestants incendient lorsque les forces de l'ordre, casquées et munies de boucliers en matière plastique, chargent sans prendre à présent la peine de faire les sommations d'usage.

Des jeunes gens opèrent par commandos à l'attaque de tour de rôle. Le chef d'un de ces commandos a expliqué que la population des Sbarre est décidée à entreprendre la seconde phase de sa lutte: "le combat armé". La détermination de ces "jeunes rebelles" qui ne travaillent plus depuis plusieurs semaines, est étonnante. Ils déclarent ne pas craindre de provoquer le chaos total. "Lorsque le gouvernement instituera le couvre-feu,

on verra quelle tactique adopter", a dit ce chef de commando.

A la tombée de la nuit, les policiers ont évacué le centre du quartier pour se poster à la périphérie. L'obscurité est ici le principal ennemi des forces de l'ordre.

Fonds de l'ONU pour l'enfant

NATIONS UNIES, N.Y. (AFP) — Le conseil d'administration du fonds des Nations unies pour l'enfance a approuvé les crédits de plus de cinq millions de dollars pour poursuivre les secours d'urgence et une aide pour la reconstruction au Pérou, en Jordanie et au Pakistan. Les crédits destinés au Pérou doivent servir à la remise en marche des services pour la mère et l'enfant dans les régions dévastées par le tremblement de terre de 1970, et à la création, à cette occasion, de nouveaux centres sociaux ruraux dans les petites agglomérations.

QU'EST-CE QUE M.S.L. ?

- Une école publique de langues enseignant l'Anglais et le Français avec un procédé moderne, basé sur les dernières recherches linguistiques.
- Programmes disponibles pour la langue parlée et écrite.

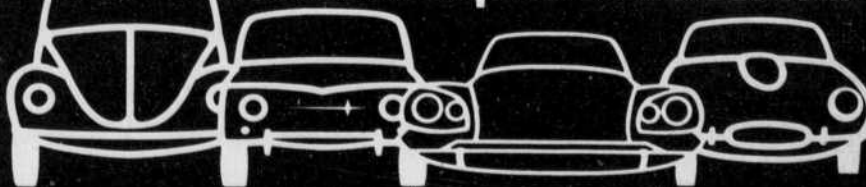
RÉSULTATS APRÈS 60 HEURES

- **COMPRÉHENSION :** Assimilation aisée de la conversation, des programmes de radio et de T.V.
- **EXPRESSION :** Facilité à communiquer librement. Résultats acquis de sa propre amélioration.

APPELÉZ-NOUS. NOUS VOUS DÉMONSTRERONS À L'OCCASION LA FACILITÉ AVEC LAQUELLE UNE LANGUE PEUT ÊTRE APPRISSE.

MSL **MODERN SYSTEM LANGUAGES**
5757 DECELLES AVE., SUITE 300, MTL. 251, P.Q.

nous louons et vendons toutes marques de voitures...



...partout en europe!

LOCATION, A PARTIR DE \$66.00 PAR SEMAINE
KILOMETRAGE ILLIMITE.

Consultez votre agent de voyage ou
INTERCONTINENTAL AUTO SERVICE LTEE.
800, place Victoria (Tour de la Bourse) Suite 2113, Montréal 115 Québec.
Tél.: (514) 878-9634

arts

et

spectacles

Le bruit de la ville

CINEMA: Le Musée des Beaux-Arts entreprendra la deuxième partie de son minifestival, Cinéma II, ce soir à 20h à la salle Arthur Lismer. Cinq films sont au programme: "Cinéma II" de Rodan, "Maltese Cross Movement" de Dewdney, "1933" de Wieland, "Surfacing on the Thame" de Rimer et "Alne" de Cowan.

CHARLEBOIS: Robert Charlebois a présenté un récital de deux heures, samedi dernier au Massey Hall de Toronto. Ouvrant la soirée avec "Lindberg", le chanteur québécois a reçu un accueil enthousiaste. Ce récital avait été organisé par la Chasse-galerie, organisme culturel mis sur pied par un groupe de Canadiens français de Toronto, et subventionné par le secrétariat d'Etat pour répondre aux recommandations formulées par la commission sur le bilinguisme et le biculturalisme.

THEATRE: Du 2 au 21 mars, au Centre du théâtre d'aujourd'hui, le Théâtre du Môme Nom présentera son sixième spectacle qui s'intitule: "Les enfants de Chénier dans Si les Sancoûs s'en soucient, ces Sancoûs-ci s'en soucient-ils? Bien parler c'est se respecter". Cette création collective a été inspirée par la pensée d'un ancien organisateur d'élections ("Si tu peux pas les nourrir, fais-les rire").

PREL: Anne Murray, ex-soubrette qui avait enregistré le disque à succès "Snowbird", vient d'être choisie comme meilleure chanteuse canadienne en 1970, par le magazine RPM qui est spécialisé dans l'industrie de l'enregistrement au Canada.

MUSIQUE: L'Ecole Normale de Musique présentera, jeudi le 25 février à 20h30, un exercice public de la classe de guitare dirigée par Antonio Baryos. Au programme, des œuvres de Davis Joachim, Guy Boudreau, Claude Black, Pierre Ratté et Pierre Brulé.

NOMINATIONS: Le compositeur Louis Applebaum a été nommé directeur du Conseil des arts de l'Ontario.

Horaire des théâtres

THEATRE CENTAUR: "Uncle Vanya" du mardi au dimanche à 20h30, samedi à 18h, et 22h jusqu'au 6 mars.

CENTRA DU THEATRE D'AUJOURD'HUI - Relâche.

NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: Spectacle "Commedia dell'arte" de Marc Favreau. Mise en scène d'Yvan Caen. Horaire irrégulier (voir à 866-1964).

THEATRE DU QUATROUS: "L'effet des rayons Gamma sur les vieux-cajons", de Paul Jindel (adaptation de Michel Tremblay). Du mardi au vendredi à 20h30. Samedi à 19h30 et 22h30. Dimanche à 20h30.

RIEUAU VERT: "Le retour" de Pinter 20h30.

PLACE DES ARTS

THEATRE WILFRID-PELLETIER: OSM 20h30.

THEATRE MAISONNEUVE: Claude Landré 20h30.

THEATRE PORTROYAL: Le T.N.M. présente "D.O.T." de Michel Faure et Paul Buissonneau (relâche lundi) - 20h15.

Horaire des cinémas

ALOUETTE: "Autant en emporte le vent" 20h15-45.

ANJOU: "Thunderball" et "You only live twice" 7-00.

ARLÉQUIN: "Un appartement pour deux" 2-45, 6-00, 8-25. "Coup de force à Berlin" 1-10-430-700.

ART: "Un homme et une femme" (Les fiançailles) 1-00, 2-20, 4-25, 5-45, 7-50, 9-15.

ATWATER: (cinéma 1) "Five Easy Pieces" 1-25, 3-25, 5-30, 7-35, 9-40.

ATWATER: (cinéma 2) "Lovers and other strangers" 5-15, 7-15, 9-25.

BERRE: "Midnight Cowboy" 2-15, 6-00, 9-40. "Trois petits tours, puis s'en vont" 12-30, 4-10, 7-55.

BIJOU: "Mourir d'aimer" 12-05, 2-20, 4-55, 7-17-9-41.

BOULEVARD: "Whirlpool" 1-30, 3-30, 5-30, 7-00, 9-00, 2.

CANADIEN: "Obsession" 12-00, 2-50, 5-50, 8-55, et "Le guide de Chicago" 1-30, 4-30, 7-20, 10-30.

CAPITOL: "La fiancée du pirate" 12-30, 2-50, 5-00, 7-15, 9-30.

CHAMPLAIN: "Le secret de Santa Vittoria" 1-30, 5-30, 9-40. "Si c'est mardi, c'est donc la Belgique" 3-45, 7-50.

CHATEAU: "Le monde pervers" 1-25, 4-45, 8-00. "Traité de filles" 12-30, 2-50, 5-50, 8-55, et "Le guide de Chicago" 1-30, 4-30, 7-20, 10-30.

CINEMA CINQ: "What's Good For The Goose" 7-30, 9-30.

CINEMA COTE-DES-NEIGES: (cinéma 1) "Cromwell" 1-30, 4-45, 8-15.

CINEMA COTE-DES-NEIGES: (cinéma 2) "I never sang for my father" 1-25, 3-25, 5-25, 7-25, 9-25.

CINEMA DE PARIS: "La maison dans le Mont Pinasse" 12-30, 3-45, 6-50, 10-15, et "Le quatrième mur" 1-35, 3-45, 6-50, 10-15.

COMEDIE-CANADIENNE: "Le cerveau" - lundi au samedi à 7-30-9-30.

CREMAZIE: "Anne des mille jours" 8-00.

DAUPHIN: Salle Remor: "Enquête sur un citoyen au-dessus de tout soupçon" 7-30, 9-30. Salle McLaren: "La horde sauvage" 7-00-9-40.

ELYSÉE: Salle Renaud: "Domicile conjugal" Salle Esplanade: "Les choses de la vie" du lundi au vendredi 7-30, 9-30 (pour les deux salles).

ELYSÉE: (voir Chateau).

FESTIVAL: "Ottawa" 7-30-9-30.

IMPERIAL: "La philosophie dans le boudoir" 12-25, 2-40, 4-40, 7-00-9-30.

JEAN-TALON: "La Maison" sur son 830 et "Anatomie et l'acte d'aimer" sur son 645.

KENT: "Hurricane" 1-05, 3-10, 5-15, 7-20, 9-25.

LORENS: "Hello Dolly" 10-15, 2-45, 6-35, 8-00, 9-45.

LUCERNE: "Easy Rider" 5-50 et "Marooned" 7-50.

MAISONNEUVE (voir Jean-Taloni), 8-30, 8-45.

MERCER: "Un amour de Coccinelle" 6-20, 9-50 et "L'Honorable Griffin" 8-10.

MIRVILL: "Cherry Harry et Raquel" 1-30, 4-20, 7-00, 9-50 et "Deux dans les trépassés" 12-00, 2-45, 5-30, 8-15.

MONKLAND: "Aime of the thousand days" 2-30, 4-40, 8-40, 11-00, 1-30, 3-15, 7-25.

OUTREMENT: "Son of flubber" 7-30, 9-40.

PALACE: "Thunderball" 12-30, 4-40, 9-00 et "You only live twice" 2-40, 7-00, 9-40.

PAPINEAU: "Mas elle cause" 6-20. "Où j'ai l'amour non la guerre" 6-25.

PARISIEN: "Pie on the Face" 10-30, 12-30, 2-30, 4-40, 8-40, 11-00, 1-30, 3-15, 7-25.

PIGALLE: "Cherry Harry et Raquel" 10-10, 1-15, 3-55, 6-50, 9-50, 2-50, 5-20, 8-20.

PLACE DU CANADA: "The owl and the Pussycat" 1-15, 7-20, 9-20.

PLACE VILLE-MARIE: "Where's Poppa" 1-35, 3-55, 7-15, 9-35.

PLACE VILLE-MARIE: (petit cinéma): "Joe" 12-40, 2-40, 4-40, 6-40, 8-40.

PLAZA: (voir Cinéma).

PUSSEYAT: "Getting into Heaven" 1-35, 4-25, 7-20, 10-10 et "Anything goes there if you like it" 12-15, 3-05, 5-55, 8-50.

RIVOLI: "Le credo de la violence" 2-00, 5-50, 9-20, et "Les sauteux se portent bien" 12-45, 4-15, 7-40.

SAINT-ANDRÉ: "Mourir d'aimer" 12-10, 2-30, 4-50, 7-10, 9-30.

SEVILLE: "Gimme Shelter" 1-25, 3-25, 5-25, 7-25, 9-25.

SNOWDON: "Dandy" 1-45, 3-45, 5-40, 7-40, 9-35.

VAN HORNE: "Crup up in the jungle" 1-45, 4-25, 6-15, 7-30, 9-40.

VENDOME: "L'Avant" 11-45, 2-10, 4-30, 7-00-9-30.

VILLERAY: "Ainsi soient-ils" (Yvan Patry) 7-00. "Jean-François Xavier de..." (Michel Andry) 9-30.

VILLERAY: "Un amour de Coccinelle" 6-10, 10-00. "L'Honorable Griffin" 8-00.

WESTMOUNT: "Ryan's Daughter" 2-00, 5-00, 7-00, 9-00.

WESTMOUNT: "Love Story" 1-00, 3-00, 5-00, 7-00, 9-00.

YORK: "Song of Norway" 2-15, 8-15.

CINEMATHEQUE CANADIENNE: "Les Innocents Chéniers" (Andrzej Wajda) Pologne 1960 - 7-30. "Un air de famille" (Gilles Carle) Canada 1960 - "Le révolutionnaire" Jean-Pierre Lévesque-Canada 1965 - 9-30.

11.05 En pantoufles

"Une fille de la province" (drame Américain)

12.25 Dernière Edition

12.40 Fin des émissions

CBMT 2

8.03 Standby Six

8.25 Mr. Dressup

9.00 Québec School Telecasts

10.30 Friendly Giant

10.45 Chez Hélène

11.00 Sesame Street

12.00 Elwood Glover's Lunchen Date

1.00 The Dick Van Dyke Show

1.35 North Maple

2.00 Double Exposure

2.30 The Flying saucer

3.00 Take Thirty

3.30 The Edge of Night

4.00 The galloping gourmet

4.30 The Sandbox

5.00 Tommy Tompkins Wildlife Country

5.30 The Beverly Hillsbillies

6.00 Howcave

6.30 Horloges

7.01 Jeux d'hiver canadiens

7.30 Singalong Jubilee

8.00 Somerset Maugham Theatre

9.00 The family

10.00 This Land

11.00 The National

12.00 Viewpoint

11.30 Night report and sports final

11.45 Cine-Six

"Make mine a double"

1.15 Final report and weather

CFCF 12

7.00 Montreal Bulletin Board

7.30 University of the air

8.00 Mia Helen

8.15 The Sandbox

9.00 Hercules

9.30 Magic Tom

10.00 Man Trap

10.30 The Pierre Berton Show

11.00 John Mandescio

11.30 McGowan and Co.

12.00 The Flintstones

12.30 Matinee with Joe Van "Francis joins the WACS" (comédie-Américain 1964)

2.30 Famous Jury Trials

3.00 Another World

3.30 Trouble with Tracy

4.00 Bewitched

4.30 Lassie

"Ballarina"

5.00 Truth or consequences

5.30 Beat the clock

6.00 Pulse

7.00 The Pierre Berton Show

7.30 The Pierre Berton Show

8.00 Hockey Night in Canada

"New York à Montréal"

10.30 Sounds Montreal

"The CTV National News"

11.15 Pulse

11.45 Weekend night feature movie: "Baby and the battleship" (comédie 1967)

1.45 University of the air

2.15 Montreal bulletin board

Danse / les Grands ballets canadiens

Un art de divertissement

par Jean Basile

Pour la quatrième et dernière partie de leur présente saison, les Grands ballets canadiens viennent de présenter trois ballets, Place des Arts. Soirée traditionnelle avec, au programme, trois ballets: le premier technique, "Allegro brillante" de Balanchine, le deuxième "de caractère", "Villon" de John Butler, le troisième enfin "à programme", "La fille mal gardée", qui est d'ailleurs une reprise retardée.

Avant de faire quelques réserves que ce soit, je crois qu'il est justice de signaler que la compagnie montréalaise continue de faire des progrès. Sans doute, nous n'avons pas encore-là une compagnie parfaite. Mais laquelle pourrait se vanter de l'être? Il y manque aussi des éléments de grande valeur. L'ensemble reste satisfaisant. Peu à peu le flou s'estompe. Et, si l'on perd un peu de cette fameuse "gentillesse" propre à la compagnie, on se rattrape sur un travail qui, pas à pas, s'améliore.

En ce sens, "Allegro brillante", chorégraphie exigeante de Balanchine, nous le prouverait. Inutile de demander une perfection que seule le New York City Ballet atteint quand il s'agit d'une oeuvre du Maître. Je crois cependant, qu'il est possible de retenir dans ce que nous présentent les Grands ballets canadiens un souci de bien faire, une cohésion sans panache et un soin dans les ensembles, le tout à l'honneur de la compagnie. C'est ici néanmoins que nous manque le plus quelques "étoiles". Demain sans doute. De toute façon, je pense qu'il est préférable de s'en tenir aux éléments de la compagnie, plutôt que d'engager, ici ou là, des vedettes, ainsi que le font

tant de troupes. Honnêteté plutôt que fausse grandeur.

"La fille mal gardée", dernière oeuvre au programme, est plus à la portée de la compagnie. On connaît l'oeuvre. Elle demande beaucoup de vacuité et beaucoup de charme, qualités qu'ont sans contredit les Grands ballets, imbattables sur le pas de bourré. L'oeuvre est sans importance mais charmante. On y distingue, dans le rôle de la mère en travesti, Roger Rochon, qui est très amusant.

Dans le programme, je lis que l'on a "canadianisé" l'oeuvre. Un petit pas de danse canadienne, une armoire de l'île d'Orléans peinte sur toile, un Ti-Phonse dans le programme, voilà pour la canadianisation. C'est une manie sans gravité, ni dans le sens du bon, ni dans le sens du mauvais. Inutile.

L'oeuvre importante était "Villon" de John Butler. Le projet de Butler n'est pas de nous présenter une série d'épisodes de la vie du poète. Il a tenté de nous offrir "un kaléidoscope reflétant le drame intérieur de Villon, son hésitation entre le mal et le bien; il nous fait assister au combat que se livrent les deux personnalités du poète dont le tourment est accentué par les images de la mort et de l'innocence qu'il courtise en même temps". Si l'on est un tant soit peu habitué au langage ésotérique des chorégraphes, on voit ce qu'est ce ballet: un personnage principal, deux danseuses de caractère opposé, une troupe autour d'eux qui gesticule les symboles.

C'est exactement ce qui s'est passé: une chorégraphie américaine, des costumes du moyen-âge (on les reconnaît à

la braguette), un décor qui ressemble à une maquette qu'aurait fait le Corbusier. C'est tout à fait un hasard que ce ballet-là s'appelle Villon. On pourrait aussi bien l'appeler Byron ou Tagore, à moins que ce ne soit Érasme, Kayan, etc...

J'aime beaucoup les chorégraphies de Butler. Il est expressif, souvent émouvant. Mais je demande, et avec raison, où est le style de tout ça?

Le soir où j'ai assisté au spectacle, le rôle de ce Villon était interprété par Alexandre Belin. On sait que ce jeune danseur a été formé entièrement par les Grands Ballets canadiens et que, par là même, on ne saurait trop nous assurer qu'il a l'étoffe d'une vedette. Il est sans doute possible que sa musculature soit impressionnante et qu'il batte l'entrechat comme personne. Je pense néanmoins qu'il n'est pas à sa place dans les rôles de caractère auquel on semble le vouer. Ainsi dans "Tommy", il était complètement inexistant. Dans "Villon", il n'existe pas plus et nous promet une académie sans la moindre émotion dans le geste. Je ne connais pas les problèmes de ce garçon; je vois qu'il n'est pas capable de passer le plus petit sentiment d'une façon claire. Je pense à ce qu'aurait pu faire un garçon comme Vincent Warren qui était dans la salle. Que nous revienne vite Vincent Warren.

Quelques considérations

Maintenant que la saison des Grands ballets canadiens est provisoirement close, j'aimerais faire quelques considérations d'ordre général.

La première est que, malgré les changements de personnel, la compagnie danse de mieux en mieux. En ce sens le travail entrepris par Fernand Nault portera ses fruits.

La seconde est que la compagnie montréalaise, tout en dansant de mieux en mieux, n'a pas su renouveler l'esprit qui avait présidé à sa fondation. En d'autres termes, la "jeune troupe" a vieilli et, en vieillissant, n'a pas su redéfinir son champ d'action, ses buts et son âme.

Il ne m'appartient pas de définir tout cela. La compagnie a des directeurs artistiques dont c'est précisément le travail. Voilà pourtant ce que je sais. Quand je rentre dans un théâtre, je sais qu'il y a dehors une réalité. Cette réalité est politique, culturelle, sociale, spirituelle. Elle est ce que l'on veut mais elle EST. Quand je rentre dans un théâtre, je ne veux pas me couper de la réalité. Toute compagnie artistique a un choix à faire. Elle réalise ce choix selon ses possibilités.

1) On connaît la réalité et on l'imite le mieux qu'on peut. On est alors honnête artisan. C'est le cas de la plupart des artistes.

2) Non seulement on connaît la réalité mais on entretient une autre réalité, celle de demain. On est alors une authentique créature. Ce qui est rare.

3) On entretient une réalité et, comme on ne peut pas la saisir, on se réfugie dans le divertissement. Lors de cette saison, même pour "Tommy", les Grands ballets canadiens se classe dans la catégorie "3", celle du divertissement.

Tant pis pour la danse au Québec.

Récital d'Ida Haendel et Ronald Turini

Une belle soirée d'esprit romantique

par Jacques Thériault

La violoniste Ida Haendel et le pianiste Ronald Turini comptent parmi les interprètes montréalais qui jouissent d'une réputation internationale. A la demande de Canadian Concerts and Artists, ils se produisaient à la salle Wilfrid-Pelletier lundi soir, devant un public qui n'a pas manqué de manifester son enthousiasme et son accord sur le duo sympathique qu'ils ont constitué.

Le choix de leur programme dénotait un goût très marqué pour l'époque romantique, pour les contrastes violents, pour les élans lyriques. De manière générale, ils se sont révélés à la hauteur des sonates de Brahms, Franck et Grieg qui donneront lieu à des répliques vivantes, toujours parfaitement élégantes et distinguées surtout.

Une telle union, on le sait, nécessite une longue période de rodage, mais Ida Haendel et Ronald Turini ont donné l'impression qu'ils étaient depuis longtemps habitués à jouer ensemble. Ils ont débüté avec la belle et intime "Sonate Op. 108" de Brahms; cette interprétation a manqué de peut-être d'équilibre entre les deux partenaires, ainsi que d'ampleur et de souplesse dans les nuances, mais le plaisir de l'audition fut tout de même assez grand, étant donnée la passion intense qui animait les interprètes. Et

c'est cette sorte de ferveur intérieure qui a été à la base du succès de ce récital.

Dans les sonates de Franck (celle en la majeure) et de Grieg (l'opus 45), la réussite a été plus grande. Ronald Turini a démontré plus de détermination dans la partie pianistique et Ida Haendel s'est exprimée avec une finesse accrue. On était loin de s'attendre à un tel résultat, à un tel dynamisme, cela même si l'aspect théâtral de certains passages des oeuvres n'a pas été suffisamment marqué. A ce niveau, il semble que les interprètes aient plutôt cherché à insister sur la dose de lyrisme inhérente au caractère des compositeurs dont les oeuvres ont été jouées, au

cours de cette soirée à la salle Wilfrid-Pelletier. On aurait certes, préféré entendre Ida Haendel et Ronald Turini dans une salle plus petite, dans une enceinte qui aurait pu favoriser un contact plus intime avec les interprètes, mais le défi n'en était que plus grand à relever et la salle a salué chaleureusement chacune des exécutions.

La saison 1971-72 à McGill

Au même moment au théâtre Maisonneuve, l'Orchestre de chambre McGill présentait un concert Mozart. Dans le programme distribué à cette occasion, l'orchestre annonçait, sa prochaine saison.

— 27 septembre: Concert Bach, comprenant les Concertos brandebourgeois nos 2 et 4, ainsi que la Cantate nos 51 et 202, avec la participation du soprano Clarice Carson.

— 11 octobre: Concert Bach: les Concertos brandebourgeois

Festival du film sur l'environnement

(AFP) — Un festival mondial du film sur l'environnement sera sans doute organisé à l'occasion de la conférence mondiale de Stockholm, en juin 1972. La délégation canadi

l'information sportive

DECOUVREZ LE CAMPISME EN VOYANT

"Le camping d'aujourd'hui"

par REJEAN BRODEUR

Les amateurs de campisme, "camping", seront servis à souhait avec le film "Le camping aujourd'hui", lancé en grande première à l'école secondaire Jeanne-Mance, lundi soir. Ce court métrage québécois de 20 minutes, en couleurs, a été réalisé par Nicole Bertolino dont c'était le premier film.

Comme l'a si bien souligné le père de la Sablonnière après la présentation de ce petit bijou de film, "on espère bien continuer cette œuvre d'éducation du plein air. Aujourd'hui les gens sont renfermés dans des blocs de ciment ou de béton. La famille est menacée d'écarter. Le seul salut contre cette pollution et contre les bruits de la grande ville, est la fuite vers la campagne où la famille bien unie trouve satisfaction, bonheur et sérénité."

Les vedettes de ce film sont la famille Monroe Buccino, la famille du campisme 1969. Elle est composée du père, de la mère et de cinq enfants, quatre filles et un garçon. Il fallait les voir, détendus et heureux, dans ce film sur le campisme alors qu'ils respiraient réellement la joie de vivre.

Les scènes de ce film sont très belles. Les prises de vue ont été prises sur différents sites de campisme de la province. Il

vous fera découvrir les joies saines du campisme, de même que les très bons conseils à suivre afin de ne pas être pris au dépourvu dans quelque situation que ce soit. Vous découvrirez les plaisirs du campisme: golf, pétanque, lecture (au soleil), pêche, natation, repos, culture physique, courses, la plage, les scènes magnifiques de nos rivières, les chutes d'eaux limpides, les chants, les bains au soleil, les baignades, les feux de camp, les jeux d'équipes, les jeux de cartes et autres agréments semblables. Le campisme s'adresse aux gens de tout âge.

L'idée du film

"Des lettres reçues au lendemain du dernier salon du campisme nous ont demandé la réalisation d'un tel film. Des gens nous disaient qu'il serait plus profitable et plus valable de faire connaître le campisme avec un film qu'avec toutes les brochures inimaginables. Ce film fut réalisé à la fin de 1970. Au début nous le voulions bilingue. Mais il fut impossible de le réaliser ainsi. Pourquoi avoir choisi la famille Buccino plutôt qu'une autre des familles de campisme choisies depuis 1962? "Parce qu'elle était complètement bilingue" de continuer ensuite le père Sablon.

Pour Nicole Bertolino, c'était une première expérience du genre. Elle espère bien que ce ne sera pas la dernière. Elle expliqua également qu'on a passé quatre fins de semaine au tournage des scènes dont quelques-unes à la fin de septembre. "Tout le monde s'est bien amusé durant le tournage" dit-elle.

Prochain salon

Le prochain salon du campisme prendra place à la Place Bonaventure du 26 mars au 4 avril prochain. On verra à atteindre cette année, les 200.000 visiteurs, à la 11ème présentation annuelle de ce salon dont la quatrième à la Place Bonaventure. L'an dernier, quelque 196.000 personnes ont visité le salon alors qu'en 1969, on accueillait 172.000 visiteurs et l'année précédente, 156.000. C'est une progression sûre.

Le film "Le camping a d'aujourd'hui" sera à l'affiche du Salon à tous les jours. Tous les amateurs du campisme et ses nouveaux adeptes le trouveront captivant et instructif. Il a été produit conjointement par le Centre Immaculée-Conception et les productions Via le monde-Canada.



EXPORT "A"
La Meilleure Cigarette
FILTRE
au Canada
RÉGULIÈRES ET "KING"

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR" 844-3361

Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots. (.05 du mot additionnel).
L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

AVIS: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.

ANTIQUITES A VENDRE

HORLOGE grand-père avec marquetterie extraordinaire, pièce de collection du meilleur style Victorien, hauteur 7'6". \$2.500 aussi chandeliers d'église-anges sculptés, collection tableaux, meubles canadiens Tél: 665-0505 18-2-71

ASSURANCES

Polices combinées commerciales et résidentielles, assurance automobile (bons dossiers seulement), Assurance-vie et Fonds de pension enregistrés. Gaëtan Bourret et Guy Leroux, Courtiers 669-4989. 20-2-71

AUTO A VENDRE

PEUGEOT 404, 1967, 35.000 milles, très propre, automatique, toit ouvrant, radio, 4 pneus d'hiver, Michelin, \$875. Tél.: après 8 p.m. 334-2011. 19-2-71

APPARTEMENTS A LOUER

EDOUARD-MONTPETIT: 4 1/2, 5 1/2, chauffés, eau chaude, taxes d'eau, conciergerie, prix raisonnable. Immeubles RHEAL, courtiers 484-7575, 484-8307, 733-2673 19-2-71

LAVAL-DES-RAPIDES, grands 3 1/2, 4 1/2, chauffés, bord de l'eau, 500 pieds à l'ouest du pont Vieux, meublé, équipements, lib. Tél.: 332-2594, 667-9249. 22-2-71

COTE-DES-NEIGES: 3360 Maréchal, coin Desclèves, 1 1/2, 2 1/2, 3 1/2, équipés, chauffés. Près Université de Montréal. Visites: lundi au vendredi. 1-3-71

AVENUE DU PARC, 5462 angle St-Viateur, Adjacent Outremont, 3 1/2 - 878, 4 1/2 - \$88. Façades neuves, 3 fenêtres \$92. Taxes eau, chauffage, eau chaude payés. Vacances. 27-2-71

COTE DES NEIGES, Gatineau, moderne, 3 1/2 - \$110, 2 1/2 - \$95 ou \$100, meublé. Conciergerie Tél.: 733-5657 22-2-71

COTE D'AZUR
CAP D'ANTIBES: ravissant penthouse, tout confort, vue exceptionnelle sur le Golfe Juan, 5 minutes à pied de la plage. Idéal pour couple.
Semaine - quinzaine - mois.
Tél.: 481-6630 18-2-71

BUREAU A LOUER
COIN MONT-ROYAL - ST-DENIS: 7 pièces, chauffées, métro, conciergerie, intercom, idéal pour professionnels, agents etc. Tél.: 467-7601 ou 288-3353. 22-2-71

Boul. Pie IX et Jean-Talon, 2, 205 pieds carrés, chauffé, climatisé, électricité, très propre, stationnement. Tél.: jour 271-4631. 22-2-71

COMMERCE A VENDRE

Commerce livraison d'huile à chauffage avec camion Dodge 1969, à vendre. A Ville LaSalle, cause mortalité. Tél. 366-1604 22-2-71

ASSOCIÉS DEMANDÉS

ASSOCIÉS PARTICIPANTS

Recherchons associés(es) avec expérience de la restauration, soit à l'administration, cuisine, service de table, service de bar.

Participation minimum: \$1,000 par individu.

RESTAURANT CHEZ ERCOLE INC.

est une compagnie limitée, qui opère depuis 1965 au 5214 Côte-des-Neiges, face à l'Université et à l'Oratoire St-Joseph.

Veillez contacter le vice-président de la compagnie:

M. Jean Clermont
430-0678 ou
488-8416

18-2-71

CHALET A LOUER

DOMAINE STE-AGATHE, luxueux "Bavarois", 5 1/2, chauffés, flanc montagne, près pentes, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault. Semaines. - Tél.: 256-6825 (fin de semaine 254-6728). 13-3-71

DOMAINE STE-AGATHE, luxueux "Bavarois", 5 1/2, chauffés, flanc montagne, près pentes, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault. Semaines. - Tél.: 256-6825 (fin de semaine 254-6728). 13-3-71

CHALET A VENDRE

Autouroute région Ste-Adèle "Petit Westmont", plage sablonneuse sur grand lac naturel, chalet suisse authentique, 3 chambres à coucher, foyer en pierre naturelle, piscine, tennis, près pentes de ski. \$15.900, terrain compris: \$98.50 par mois. Tél.: 731-3501. J.N.O.

DIVERS

PROJET A L'ETUDE: formation village communautaire. Personnes intéressées par ce projet communiquer vos vues et suggestions à Case 11 Le Devoir 20-2-71

Autouroute région Ste-Adèle "Petit Westmont", plage sablonneuse sur grand lac naturel, chalet suisse authentique, 3 chambres à coucher, foyer en pierre naturelle, piscine, tennis, près pentes de ski. \$15.900, terrain compris: \$98.50 par mois. Tél.: 731-3501. J.N.O.

FRANCHISE A VENDRE

X KOA
FAITES PROFITER VOTRE ARGENT
TERRAINS DE CAMPING
Devenez membre à succès de KOA, vaste entreprise internationale de terrains de camping familiaux de luxe. Placez votre argent dans le domaine le plus en vogue, celui des loisirs/déplacements. Un placement minime représente un revenu intéressant et immédiat. Les méthodes d'opération sont déjà prouvées. Choisissez des régions canadiennes encore disponibles. Ecrivez KOA (Canada) Ltd. Dept. MO, 614 Sixth ave. S.W. Calgary, Alberta, pour renseignements gratuits. 18-2-71

FEMMES DEMANDEES

SECRÉTAIRE LÉGALE

Bilingue, salaire selon qualifications, 3 semaines vacances, assurance-groupe et autres bénéfices.
Tél.: 844-2873 19-2-71

ADJOINTE AUX RELATIONS PUBLIQUES

pour un organisme international. Qualités requises: aptitude à rédiger en français et en anglais; dactylographie; formation universitaire; minimum 2 ans, ou l'équivalent; connaissance de l'actualité canadienne. Une expérience dans le domaine des communications de masse, des arts, de l'éducation ou des affaires publiques serait préférable. Veuillez adresser un curriculum vitae avec références à Case 18 Le Devoir. 19-2-71

HYPOTHEQUES

ARGENT DISPONIBLE
1ère et 2e hypothèque. Discretion assurée.
Notaires: 381-8631
Avisons aussi pour prêts PLUSIEURS DEMANDES INTERES-SANTES. 1ère et 2e hypothèque. 18-2-71

LOGEMENTS A LOUER

POINTE-AUX-TREMBLES: genre cottage attaché, salon, cuisine, 4 chambres, toutes avec garde-robe, salle toilette, salle bains, lingerie, salle lavage, salle jeux, garage. Tél: 273-3611 13-3-71

PREFONTAINE 3765, 3785, nord Sherbrooke, 3 pièces, modernes, non chauffé, demi-sous-sol, éclairé, 220, centre d'achats, terrain, bien situé \$55. Tél.: après 5 p.m. 747-0482 22-2-71

ST-LEONARD, près Bélanger, site résidentiel, 5 1/2, luxueux, haut-duplex attaché, 3 ans, cuisinière fournie, salle lavage attenante, chauffage électrique radiant, \$150, non chauffé. Tél.: 255-5243 22-1-71

EMILE JOURNAULT: 3 1/2, chauffé, demi-sous-sol, 220, libre le mars. Tél.: 389-9461. 19-2-71

OUTREMONT, luxueux haut-duplex détaché, ensablé, chauffé, eau chaude, 3 chambres, salle à manger, salon, vivier, dinette, cuisine moderne, installation laveuse-sécheuse, salle bains. Libre. Tél.: 272-0351 18-2-71

OUTREMONT: Boul. Dollard, haut-duplex, détaché, 8 pièces chauffées avec fenêtres, chauffé, eau chaude, chambre principale avec toilette, salle de bains, garage, cuisinière - réfrigérateur fournis si désiré. Tél.: 277-4327. 24-2-71

BUREAU A LOUER

275 RUE ST-JACQUES

(coin St-Pierre)

- Édifice occupé par des Compagnies d'Assurance et des bureaux de professionnels.
- Espace modernisé
- Loyer modique

Veillez téléphoner à:

M. G. Riopel

842-1701

20-2-71

FEMMES DEMANDEES

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

- Bilingue
- Expérience dans le secteur hospitalier
- Service du personnel

La candidate idéale doit posséder une bonne connaissance du système de codification sur l'informatique.

Poste administratif et de confiance.

Adresser "curriculum vitae" à:

Case 20 Le Devoir.

18-2-71

L'Association des Enseignants de Chambly

recherche une

SECRÉTAIRE STENO-DACTYLO

avec expérience si possible. Salaire selon convention locale avec conditions de travail prévues. Adresser demande par écrit et appeler pour rendez-vous.

435 ouest, Curé Poirier

Longueuil

Tél.: 679-5480

18-2-71

COMBAT DE LA VÉRITÉ

Donato Paduano qui défendra son titre de champion moyen du Canada, demain soir, au Forum contre Clyde Gray de Toronto, envisage une victoire par mise hors de combat vers la 8e ou 9e ronde. A considérer que c'est la première fois que Paduano se prononce avant un combat.

Paduano n'a qu'une idée en tête, défendre son titre avec succès et prouver qu'il n'avait pas peur de rencontrer Clyde Gray comme beaucoup de gens le prétendent en ce moment.

Paduano touchera \$15.000.00 de garantie ou 20% de la recette tandis que Gray devra se contenter de la modique somme de \$3.000.00.

A ce sujet, Irving Ungerman, gérant de Gray mentionne: "Nous sommes obligés de faire le mouton, car depuis plus d'un an, on attend cette chance de rencontrer Paduano mais après que Gray sera champion, les promoteurs vont y mettre le prix pour le raver à Montréal" déclarait le gérant Irving Ungerman.

Selon plusieurs connaisseurs de boxe, ce sera le combat de la vérité à savoir lequel sera le meilleur homme entre ces deux boxeurs qui ont fait les manchettes de tous les journaux depuis les trois dernières semaines.

Paduano a livré 23 combats professionnels. Il en a gagné 22 et perdu un seul. Clyde Gray a livré 28 combats professionnels. Il en a gagné 27 et perdu un seul.

La deuxième grande finale de cette soirée mettra au prise, Reynald Cantin contre Arthur Jones.

LA SEULE EQUIPE des Territoires du Nord-Ouest inscrite au 12ème tournoi international "Pee-Wee" a été éliminée en subissant un revers de 6-1 face au Greenwood, Nouvelle-Ecosse, hier. Yellowknife représentait les Territoires. Dans d'autres parties, hier, Kénogami a défait Bathurst, N.B. par 4-1, Oshawa a battu Saint-Hyacinthe 5-4 et Edmunston a éliminé Grand-Mercé 2-1.

LE MONTREALAIS COLIN ADAIR a gagné, lundi soir, à Buffalo, le simple masculin des championnats américains de squash amateur en battant le Newyorkais John Resse 3-1. Adair a remporté des victoires de 15-10, 15-8 et 15-12 après avoir perdu la troisième des quatre, 11-15.

RENZO CASTAGNETO, un des fondateurs de la fameuse course d'auto Mille Miglia, est décédé, hier, à l'âge de 78 ans, à San Remo, Italie.

FRANKIE CRAWFORD, de Los Angeles, est arrivé à Tokyo en vue de la rencontre qu'il doit livrer au champion Shozo Saijo le 28 février prochain. Crawford est l'aspirant n° 2 chez les poids plumes. Saijo a déjà remporté une décision partagée contre Crawford, en juillet dernier, au Japon.

WALLACE FORD JOHNSON, finaliste pour le championnat de tennis des Etats-Unis en 1912 et 1921 et instructeur de tennis à l'Université de la Pennsylvanie durant près de 30 ans, est décédé à l'âge de 81 ans. Johnson fut classé parmi les 10 meilleurs joueurs de tennis des Etats-Unis à neuf occasions.

TERRY HIND a donné sa démission comme directeur général des Whips de Winnipeg, de la ligue Internationale de baseball. Hind n'aurait pu en venir à une entente avec les Expos de Montréal au sujet de son salaire. Il n'a pu être rejoint pour ses commentaires. Hind assumait cette tâche depuis que l'équipe avait déménagé de Buffalo, l'été dernier.

SERGE SAVARD a quitté l'hôpital, hier. Savard a subi une fracture de la jambe contre les Maple Leafs de Toronto le 30 janvier dernier. Il ne pourra plus jouer cette saison.

DENNIS RALSTON qui a battu Rod Laver les deux dernières fois qu'il l'a affronté, jouera de nouveau contre le célèbre gaucher, ce soir, dans l'épreuve des champions, au Madison Square Garden, de New York. Ralston, âgé de 28 ans, affrontera celui qui a remporté ses neuf premières rencontres de l'année avant de s'avouer vaincu devant John Newcombe en fin de semaine dernière. Parmi ses victoires, Laver a battu deux fois chacun Arthur Ashe et Tom Okker et il a également eu raison de Ken Rosewall, Roy Emerson, Tony Roche, Roger Taylor et John Newcombe.

LE DEMI GALE SAYERS, des Bears de Chicago, a subi une autre opération au genou avec succès, hier. Il avait subi une précédente opération à la même jambe en octobre dernier. Sayers avait subi une opération au genou droit en 1968 mais était revenu très fort l'année suivante pour gagner le plus de verges au sol dans la ligue Nationale de football.

JOHNNY RUTHERFORD participera à la course des 500 milles d'Indianapolis pour la huitième fois en mai prochain. Il sera en quête d'une première victoire dans la 55ème reprise de cette épreuve. Il conduira une des trois Offenhauser inscrites par Walter Michner. Rutherford fut champion de l'USAC en 1965.

CHUCHO CASTILLO et Ruben Olivares se disputent le championnat mondial des poids coqs pour la troisième fois en moins d'un an, le 2 avril prochain à Los Angeles. Leur dernière rencontre remonte au 16 octobre quand Castillo remporta la victoire. L'arbitre dut alors arrêter la rencontre à cause d'une profonde coupure au-dessus de l'oeil gauche du champion.

ANDY GRANATELLI, propriétaire et directeur de l'écurie de courses S.T.P., s'est élevé contre la décision du Club automobile des Etats-Unis (USAC) de reconnaître la course de San Rafaela (Argentine) le 28 février comme épreuve de son championnat. Granatelli prétend que d'abord, la dite épreuve n'a pas lieu au pays et puis qu'elle est limitée à seulement 28 voitures invitées.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AUX DEUX LANTERNES INC.

Prenez avis que la compagnie "AUX DEUX LANTERNES INC." demandera au ministre des Institutions Financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte. Montréal, le 12 février 1971.

Les procureurs de la compagnie.

GREENBLATT GINSBERG GARDNER

GARVIS BLISS & FINKELSTEIN

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 30 avril 1970, par lequel Sunrise Fur Ltd. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 11ème jour de mai, 1970 sous le numéro 2286219. Banque de Montréal, le 11 mai, 1971."

CANADA PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No 12.837

Louise PARADIS,

requérante

Jean MORENCY

intimé

ORDONNANCE

SUIVANT ORDONNANCE de cette Cour, l'intimé Jean MORENCY, est enjoint de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication de cet avis.

Une copie de la Requête en Divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à cet intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à début par vous de stipuler et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce ainsi que toutes les ordonnances requises, ce jugement étant en premier lieu conditionnel mais à moins que dans l'intervalle, l'intimé produise au Greffe du Tribunal un avis définitif exposant les raisons pour lesquelles jugement ne devrait pas devenir irrévocable.

5 février 1971

JACQUES PERRON

Registraire

BERTHA ND GUERARD

1835, rue Sherbrooke, Montréal

CANADA PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

(Division des Divorces)

GREFFIER DES DIVORCES

DIVISION DE MONTRÉAL

No: 13639

DAME DANIELLE CHRISTIANE LACOSTE,

résidente à Ste-Dorothée, district de Montréal,

Requérante

vs.

JEAN CYRILLE MAJELLA TREMBLAY,

de lieux inconnus,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé JEAN CYRILLE MAJELLA TREMBLAY, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la Requête en Divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à cet intention.

Prenez de plus avis, qu'à début par vous de stipuler et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requête procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 15 février 1971

JACQUES PERRON

Registraire

Mes BLUMER & MASS,

1010 Ste-Catherine ouest

Suite 902,

Montréal, P.Q.

CANADA Province de Québec

District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 881-124

DAME FRANÇOISE LACHAPPELLE-ROBIDOUX,

épouse contractuellement séparée de biens de Lucien Robidoux, résident et domiciliée à Laprairie, district de Montréal,

Demanderesse

vs.

LUCIEN ROBOUDOUX, plâtrier, résident et domicilié au 1841 rue St-André, à Montréal, district de Montréal.

Défendeur

Les sports à la pige

AU COURS DES ONZE DERNIÈRES SAISONS des Black Hawks de Chicago, Bobby Hull a dominé les compteurs de son club dix fois. La saison dernière, il a été devancé par son coéquipier Stan Mikita, qui termina le calendrier régulier de la ligue avec 39 buts, un de plus que Hull.

Cette année, c'est Dennis Hull qui menace son frère comme le meilleur compte à la fin de la saison. Au cours des huit dernières parties, Dennis Hull a compté dix buts, trois de plus que son frère et il a porté son total à 30, soit le même nombre de buts qu'il enregistra au cours de la saison 1968-69. À l'issue de cette saison 1969-70, les frères Hull avaient compté 88 buts, 58 par Bobby et 30 par Dennis.

LES JETS DE SPOKANE, détenteurs de la Coupe Allan ne prendront pas part au tournoi de championnat de l'Ouest proposé dernièrement par l'A.H.A.C. même s'ils se qualifient Al Rollins, directeur général des Jets, a déclaré que les dirigeants de la ligue Senior de l'Alberta étaient également contre le projet de l'A.H.A.C.

Il a ajouté que si le tournoi avait lieu, son équipe allait quand même affronter les champions seniors de l'Alberta.

GORDIE HOWE, l'extraordinaire ailier droit des Red Wings de Detroit, à 25ème saison dans la ligue Nationale de hockey, détient un nombre considérable de records, dont celui de 782 buts, en plus d'avoir participé à 22 parties d'étoiles.

Cependant, aucune des parties qu'il a disputées jusqu'à ce jour ne pourra lui procurer autant de joie que celle qu'il jouera ce soir à Detroit.

Howe sera utilisé sur la même ligne que ses deux fils, Marty, un joueur de défense de 16 ans qui jouera à l'aile gauche pour l'occasion et Mark, un joueur de centre de 15 ans, le meilleur marqueur de la ligue junior du Sud de l'Ontario.

VILLE SAINT-LAURENT sera la scène du championnat canadien des Petites Liges de baseball, du 16 au 22 août prochain. Présenté, pour la 20ème année, cet événement aura lieu pour la première fois dans la région métropolitaine.

LA LONGUE SAISON DU BASEBALL MAJEUR ne commencera pas avant la fin du mois d'avril mais déjà la plupart des équipes pensent au championnat de leur division, de leur ligue et même à celui des séries mondiales.

Les experts commencent déjà à y aller de leurs prédictions et tous s'accordent pour dire que l'équipe à battre en 1971 sera celle des champions du monde, les Orioles de Baltimore. Ces derniers ne cachent d'ailleurs pas leur intention de devenir la première équipe à remporter le titre de la ligue Américaine pour la troisième fois consécutive. Avec des as comme Jim Palmer, Mike Cuellar, Dave McNally, Brooks et Frank Robinson, cette tâche ne devrait pas être au-dessus de leurs forces.

Leur plus forte opposition dans la division Est devrait venir des Red Sox de Boston, des Tigers de Detroit et des étonnants Yankees de New York. Les Indiens de Cleveland sont choisis pour terminer au dernier rang.

Dans la division Ouest, les experts pensent que le titre sera disputé par trois équipes d'égale valeur: les Twins du Minnesota, les champions de l'an dernier, les Athletics d'Oakland et les Angels de la Californie. Chicago, Kansas City Milwaukee devraient constituer la deuxième division de cette section.

Dans la ligue Nationale, les Reds de Cincinnati sont désignés comme favoris de la division Ouest devant Los Angeles, Houston, San Francisco, Atlanta et loin derrière, San Diego.

Dans la division Est, leur choix s'est porté sur Pittsburgh, New York et Chicago pour prendre les trois premières places, mais pas nécessairement dans cet ordre. St-Louis, Montréal et Philadelphie devraient former le second groupe de cette division.

LE SPORT AUTOMOBILE sera honoré, demain, alors que le maire Jean Drapeau invitera Jacques Duval, Georges Nicolas et Bob Bailey à signer le livre d'or de la ville de Montréal. Duval et ses co-pilotes ont permis au Canada de mériter sa première victoire internationale lors des 24 heures de Daytona alors qu'ils ont remporté la classe des 2 litres, au volant d'une Porsche 914, 6 cylindres. Cette épreuve épuisante compte pour le championnat mondial des manufacturiers.

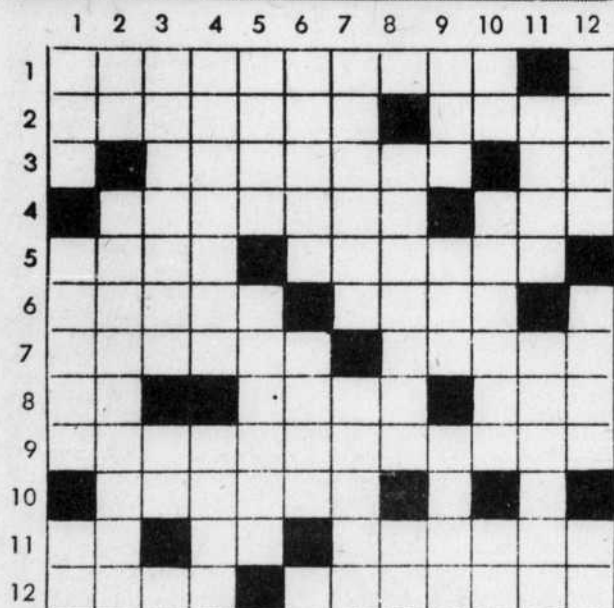
LES PATRIOTES DE BOSTON ont déjà vendu plus de 33.000 billets de saison pour la campagne 1971. Le président, Billy Sullivan, a déclaré que l'équipe espère bien atteindre les 40.000 ventes alors que les Patriotes évolueront dans un nouveau stade de 60.000 sièges, présentement en construction à Foxboro, au sud de Boston.

Ab McDonald, ailier gauche des Blues de St-Louis, de la division Ouest de la ligue Nationale de hockey, a subi avec succès une intervention chirurgicale à la colonne vertébrale.

Les chirurgiens ont procédé à l'ablation du disque situé entre la quatrième et cinquième vertèbre et estiment qu'après cette opération, McDonald sera débarrassé à jamais des maux de dos qui l'ont tant handicapé.

Il a ajouté que l'absence de McDonald serait d'environ six à huit semaines.

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

- Qu'on peut faire ou ne pas faire.
- Qui est sans nom d'auteur.
- Nombre pair.
- Cordon, lacer pour tuer quelque chose. — Six.
- Doctrine d'origine chrétienne, contraire à la foi catholique et condamnée par l'Eglise. — Aussitôt que.
- Signe numérique indiquant l'absence de valeur.
- Maigre, décharné.
- Prénom féminin. — Choix.
- Cause une douleur. — Unité de capacité pour les liquides et les matières sèches.
- Ille de l'océan Atlantique. — Pour un journaliste, rémunération à l'article.
- Expression de la voix.
- Dépouillerions une peau d'animal de la bourse qui la recouvre.
- Prendre des mesures efficaces pour prévenir, faire obstacle à.
- Métal précieux. — Astatine.
- Maison où sont les bureaux du maire.
- Sans compagnie. — Une des deux pentes qui encadrent le fond d'une vallée.

Verticalement

- Adolescent admirateur des vedettes de la chanson ou de l'écran. — Insecte coléoptère. — Charpente du corps humain.

- Douze mois. — Plante vivace.
- Petit groupe de personnes qui soutiennent ensemble leurs intérêts. — Fleuve de l'U.R.S.S.
- Joindrons. — De raisin.
- Instrument de musique. — Etre incorporel.
- Séparation de deux éléments d'un mot par l'intercalation d'un ou de plusieurs autres mots. — Irlande.
- Pierre d'aigle. — Stade simple et primitif d'où dérive tout être vivant.
- Débarrasser de la teille. — Altesse Royale.
- Poisson d'eau douce. — Pro nom relatif. — Oiseau de l'ordre des échassiers.
- Fer. — Petit duo pour deux voix ou deux instruments. — Coups de baguette.
- Couche pigmentaire de l'iris. — Gros bâton.
- Deuxième vertèbre du cou. — Personnes en nombre indéterminé. — Sert à lier.

- Solution d'hier**
- FAUCON
 - OGIVE
 - AMBYLOPE
 - IR
 - REAL
 - AUREOLE
 - ANCETRE
 - ILLIRE
 - NU
 - RE
 - JOING
 - DISJOINTE
 - EM
 - OSTER
 - PERE
 - LA
 - UNITE
 - TEL
 - ERG
 - AMBATTI
 - REAL
 - ITALIEN
 - GRATTEMENT
 - VESSIE
 - EUEN

AUX JEUX D'HIVER DU CANADA Le Québec est en quatrième place

SASKATOON (PC) — Après trois journées et demie de compétitions aux Jeux d'hiver du Canada, l'Ontario, tel que prévu, domine le classement des provinces avec un total de 47 médailles d'or, d'argent et de bronze se répartissant ainsi: 20-14-13. La Colombie britannique vient au deuxième rang avec une fiche de 9-7-12 suivie du Manitoba avec 5-5-7. Le Québec vient en quatrième rang avec 3 médailles d'or, 11 d'argent et 9 de bronze. Suivent dans l'ordre, l'Alberta 2-3-9; le Nouveau-Brunswick, 2-0-2; la Saskatchewan, 1-0-0; la Nouvelle-Ecosse, 0-1-5; l'Île du Prince Édouard, 0-1-2; et Terre-Neuve, 0-0-2.

À la boxe, en demi-finales, quelques pugilistes québécois ont perdu l'occasion de se signaler. Chez les mi-lourds, hier, Maurice Bergeron, de St-Jérôme, a été mis hors de combat à la 1ère ronde par Buzz Montour, de Prince George, C.B. Tard lundi soir, Rino Thibeault, de Rivière-du-Loup, a perdu son match moyen junior, en demi-finale, contre Chester Douglas de la Colombie britannique. Il en fut de même pour Paul Colette, de Montréal, chez les poids coqs.

D'autre part, hier, Denis Groleau, de Montréal, chez les poids plumes, et Jose Martinez, de Montréal également, chez les poids légers, ont tous deux vaincu des adversaires de la Colombie britannique.

Au sabre individuel, Brian King, d'Ottawa, a gagné 19 de ses 23 matches pour obtenir une médaille d'or, Imre Nagy, de Montréal, finissant bon deuxième. Nagy fut battu par King et fit preuve de mauvais caractère en lançant son masque à l'autre bout du gymnase après sa défaite. Ce qui lui mérita les huées des spectateurs. En fait, avec 18 triomphes en 23 matches, Nagy termina sur un pied d'égalité avec George Trochimowski de Toronto mais on lui accorda la médaille d'argent parce qu'il avait plus de "touchés" à son crédit.

Au sabre par équipe, l'Ontario, grâce à King, a fini en tête suivie du Québec et du Manitoba.

Au judo et dans la classe ouverte, Khalid Benabdallah, de Montréal, a obtenu une médaille d'argent derrière Andy Hart, de Toronto, et devant Ron Lepage, d'Edmonton.

Le Québec s'est particulièrement distingué au badminton. Dans les simples féminins, les athlètes québécoises ont vaincu le Yukon 11-0, 11-0, et l'Île du Édouard, 11-1, 11-0. Dans les doubles féminins, le Québec a battu le Nouveau-Brunswick 15-9, 15-3. Dans les doubles masculins, les Québécois ont enregistré des victoires de 8-15, 15-0, 15-9 contre le Nouveau-Brunswick et de 15-1, 15-6, contre l'Île du Prince Édouard. Enfin, dans les doubles mixtes, le Québec a vaincu la Saskatchewan 15-1, 15-7, et la Colombie britannique 15-11, 15-9.

Québec a moins bien fait au curling en perdant 9-2 contre l'Île du Prince Édouard et 9-7 contre le Nouveau-Brunswick.

Les équipes québécoises de ballon-panier ont toutefois très bien fait, les hommes triomphant du Manitoba au compte de 74-70 et les femmes gagnant 73-43 aussi contre une équipe manitobaine.

Les épreuves de ski doivent commencer aujourd'hui sur le "mont" Backstrap qui a été construit spécialement pour les Jeux. Mais les temps doux des derniers jours ont laissé les pistes dans un état déplorable. On a déjà décidé de faire courir la course ski de fond ailleurs, plus précisément à une base militaire environnante.

Paul Machibroda, le jeune ingénieur qui a aménagé cette montagne, a admis qu'il n'a

peut-être aménagé qu'une colline.

"En réalité, je suppose que ça peut-être appelé une colline", a-t-il souligné, en parlant du mont de 300 pieds de hauteur où auront lieu, à compter d'aujourd'hui, les épreuves de ski. Le mont a été aménagé à 25 milles au sud de Saskatoon.

"Mais le sommet est à 2.080 pieds au-dessus du niveau de la mer, alors peut-être cela

est-il considéré comme une montagne," a encore dit Machibroda.

Le mont Backstrap a été aménagé au coût de \$400.000. La vallée Backstrap avait un avantage très important: on y retrouvait déjà une colline de 150 pieds de hauteur. Et en y ajoutant entre 700.000 et 800.000 verges cubes de terre, on a réalisé le mont sur lequel les skieurs canadiens se feront valoir.

Carrières et Professions

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 30¢ la ligne agate (14 lignes agates au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de copies postales et du retour du courrier est gratuit et confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi, la veille de la parution.

Téléphonez ou écrivez à:
LE DEVOIR
434 av. rue Notre-Dame,
Montréal. Tél. 844-3361
Compétence:
Bernard Lutz

Ministère de l'Expansion économique régionale

MONTREAL

Fonction
publique
du
Canada

HOMMAGE À CASPER

NEW YORK (PA) — Billy Casper, le golfeur de l'année sur le circuit américain, s'est vu remettre, hier soir, le "gold tee", la principale récompense des rédacteurs de golf de la métropole américaine.

Arnold Palmer lui en a fait la présentation, lui qui a déjà mérité l'honneur, en remplacement de l'évangéliste Billy Graham.

D'autres récompenses ont été offertes à Jack Nicklaus, champion de l'omnium britannique, à Dave Stockton, champion de la PGA, à l'Anglais Tony Jacklin, gagnant de l'omnium américain, à Donna Caponi, championne de l'omnium féminin.

Hockey

CLASSEMENTS LIGUE NATIONALE

	Division Est	G	P	N	BP	BC	PTS
Boston	40	8	7	270	143	87	
New York	34	13	10	184	134	78	
Montréal	27	17	11	198	156	65	
Toronto	28	25	4	198	165	60	
Buffalo	16	30	10	143	208	42	
Détroit	16	31	8	151	207	40	
Vancouver	17	35	5	150	203	39	
	Division Ouest						
Chicago	37	14	6	208	134	80	
St-Louis	23	17	15	150	144	61	
Pittsburgh	19	25	13	162	161	51	
Minnesota	19	25	13	138	169	51	
Philadelphie	20	26	10	148	167	50	
Los Angeles	16	27	11	159	204	43	
Californie	16	37	3	139	202	35	
	Hier soir						
Californie à St-Louis							
Boston à Vancouver							
	Ce soir						
New York à Montréal							
Pittsburgh à Toronto							
Buffalo à Chicago							
Philadelphie à Los Angeles							
Californie à Minnesota							

Fonction
publique
du
Canada

Spécialiste en Éducation Physique

Le candidat:

Diplômé universitaire avec expérience dans l'enseignement au niveau collégial, de préférence.

La tâche

- Cours d'éducation physique
- Coordination des activités sportives

Traitement:

Selon l'expérience et les qualifications.

S'adresser à:

Service du Personnel
COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET
1001 est, boul. Crémazie
Montréal 352

CHEF DES VENTES

Pour le Québec et les Maritimes

recherché par grande compagnie automobile européenne.

Qualifications minimum demandées:

- Âge: 35 à 45 ans
- Bilingue
- Expérience du commerce de gros importé
- Doit convenir à candidat gagnant déjà \$12.000 ou plus par an; si moins s'abstenir.

Faire parvenir curriculum vitae à:

Case 1441, Le Devoir

DIRECTEUR ADJOINT

Analyses spéciales
\$21.017 - \$22.522

La Direction du programme de subventions à l'industrie, Division de l'expansion industrielle, recherche un directeur adjoint pour diriger les travaux d'analyses de projets du bureau de Montréal.

Le candidat retenu dirigera une équipe d'analystes de projets qui fixent la portée de l'aide en capitaux nécessaire, c'est-à-dire l'octroi de subventions au développement et de garanties de prêts aux termes des programmes de subventions à l'industrie du Ministère. Les candidats doivent être d'excellents directeurs capables d'animer et de coordonner le travail d'un groupe d'analystes professionnels de projets ou d'analystes financiers lors de l'exécution d'un programme aux implications concrètes. Il faut donc qu'ils aient plusieurs années d'expérience acquise à un poste de direction supérieure et qu'ils aient directement travaillé dans au moins deux des domaines suivants: gestion, gestion financière des sociétés, planification des installations, et études de rentabilité, commercialisation, services consultatifs en gestion.

Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme universitaire; il serait souhaitable qu'ils aient terminé avec succès des études supérieures dans l'un des domaines suivants: économie appliquée, administration des affaires, sciences appliquées ou commerce.

Les intéressés sont priés d'adresser leur curriculum vitae avant le 26 février 1971, au:

PROGRAMME "COMMERCE"
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
PIECE 1703
TOUR "A", PLACE DE VILLE, OTTAWA 4 (ONTARIO).
Référence à rappeler: concours numéro 71-3044.

ADMINISTRATEUR PROMOTION INDUSTRIELLE \$18.294 - \$20.523

(Échelle de traitement à l'étude)

Les services de renseignements et de la promotion industrielle de la Division de l'expansion industrielle recherchent un administrateur expérimenté pour diriger le travail de promotion visant à assurer que les subventions fédérales versées à l'industrie soient réellement utilisées pour stimuler l'expansion industrielle dans les régions à faible croissance du Canada.

À titre d'administrateur de l'une des trois sections de la Direction, le titulaire sera chargé:

- d'élaborer et de mettre en oeuvre diverses mesures visant à favoriser le choix et la rencontre d'investisseurs éventuels dans le domaine de l'industrie;
- de motiver et de diriger d'une façon dynamique un personnel de spécialistes;
- d'élaborer et de mettre en oeuvre des campagnes de publicité, de promotion et de prospection au Canada, aux États-Unis et outre-mer;
- de collaborer concrètement avec les administrateurs de l'industrie et du gouvernement;
- de stimuler les demandes de renseignements sur divers aspects des programmes de subventions à l'expansion industrielle, et de répondre à ces demandes.

Les candidats doivent posséder une connaissance approfondie des techniques de promotion et de mise en marché; cette connaissance s'acquiert normalement en occupant un poste élevé au siège social de grandes compagnies. Les candidats doivent faire preuve d'une aptitude manifeste à communiquer efficacement avec les administrateurs du gouvernement et de l'industrie, à élaborer et mettre en oeuvre de nouvelles méthodes de promotion industrielle, et à motiver et diriger une équipe de spécialistes. Une expérience particulière et fructueuse dans le domaine de l'expansion industrielle constituera un avantage. Un diplôme universitaire, de préférence en gestion des affaires, en commerce ou en économie, est au nombre des exigences requises.

Les intéressés sont priés de téléphoner (frais virés, s'il y a lieu) aux dates indiquées, aux numéros suivants 879-7836 ou 879-7837 à Montréal, pour discuter du poste en question:

le 18 février entre 9 h. et 17 h.
le 19 février entre 9 h. et 15 h. 30

Les candidats pourront également présenter leur curriculum vitae à la pièce 4304, 800 Place Victoria, Montréal aux dates précitées ou l'adresser comme suit:

Programme "Commerce"
Commission de la Fonction publique du Canada
Tour "A", Place de Ville OTTAWA 4 (Ontario).
Référence à rappeler: concours no 71-3043.



JOJO CARRIER et MADO RAMSEY ont uni leurs efforts pour procurer au Québec sa seconde médaille d'or aux Jeux d'hiver canadiens, à Saskatoon. Elles ont offert une brillante performance étonnante dans le domaine de la nage synchronisée.

PROFESSEURS DEMANDÉS

Pour former des techniciennes
en administration

Nous cherchons des personnes qui possèdent une expérience dans le travail de bureau dans le domaine légal, médical, financier, de relations publiques et de publicité, hôtelier, des congrès et des voyages. Ces professeurs dirigeront des travaux pratiques d'étudiantes en administration.

D'une part, ces personnes enseigneront les techniques administratives propres à leur spécialité, et d'autre part, dirigeront des travaux de simulation des étudiantes inscrites en deuxième année aux programmes de formation professionnelle. Ces emplois sont à temps partiel ou à temps plein, le jour ou/et le soir. Les personnes intéressées doivent être bilingues, avoir au moins cinq (5) ans d'expérience et de préférence, être diplômées d'une université.

Vous adresser par écrit à:



J. R. Rousseau
Président
COLLÈGE O'SULLIVAN
1191, rue de la Montagne
Montréal 107 (Québec)

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ

sollicite des candidatures au poste de

CHARGÉ DE RECHERCHES

QUALIFICATIONS

- 1) maîtrise en sciences économiques;
- 2) expérience en statistique;
- 3) bilingue.

TRAITEMENT

- 1) selon les qualifications et l'expérience.
- 2) avantages sociaux excellents et possibilité d'un congé sabbatique.

FONCTIONS

- 1) effectuer les recherches et l'analyse exigée par les enquêtes sur les problèmes économiques de l'enseignement supérieur;
- 2) surveiller la marche des affaires financières de l'Association.

On fera parvenir toute demande d'emploi avec un curriculum vitae et les noms et adresses de trois références au:

Secrétaire général
Association canadienne des professeurs
d'université
233, rue Gilmour, suite 700
Ottawa 4, Ontario.

CHEF COMPTABLE

LA COMPAGNIE:

Miracle Mart, une division de la Société Steinberg Limitée, requiert les services d'un Chef Comptable dont les qualités, les connaissances et l'expérience lui permettront d'aspérer à une carrière fructueuse dans une entreprise en pleine expansion.

LE POSTE:

Le chef comptable qui relève directement du contrôleur est responsable de toute la fonction comptable de la division MIRACLE MART. Il voit à la préparation et à l'interprétation de rapports financiers et remet à la direction des rapports qui servent à l'informer et à guider son action dans la prise des décisions importantes. Le titulaire est aussi responsable de tous les systèmes et méthodes touchant la comptabilité des secteurs suivants: comptes-fournisseurs, inventaires, magasins et entrepôts. Il supervise et veille à la formation de ses quatre chefs de section.

LE CANDIDAT:

- Le candidat idéal possède:
- * des titres reconnus en comptabilité (C.A. ou R.I.A.).
- * a acquis plusieurs années d'expérience en comptabilité industrielle dont quelques-unes comme superviseur;
- * s'intéresse particulièrement à l'application de contrôles, de méthodes et de systèmes comptables modernes;
- * a une connaissance générale du traitement électronique de données;
- * possède les capacités humaines et les capacités de gestion lui permettant de travailler de façon efficace avec les cadres intermédiaires et supérieurs de l'entreprise.

Notre discrétion vous est assurée.

Faire parvenir un "curriculum vitae" détaillé à:

STEINBERG LIMITÉE
bureau d'emploi,
110 ouest, boul. Crémazie,
montréal 351, Québec.